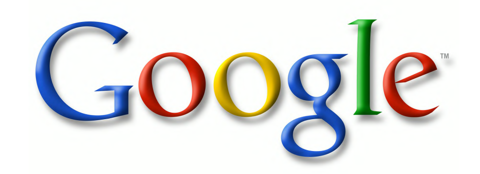
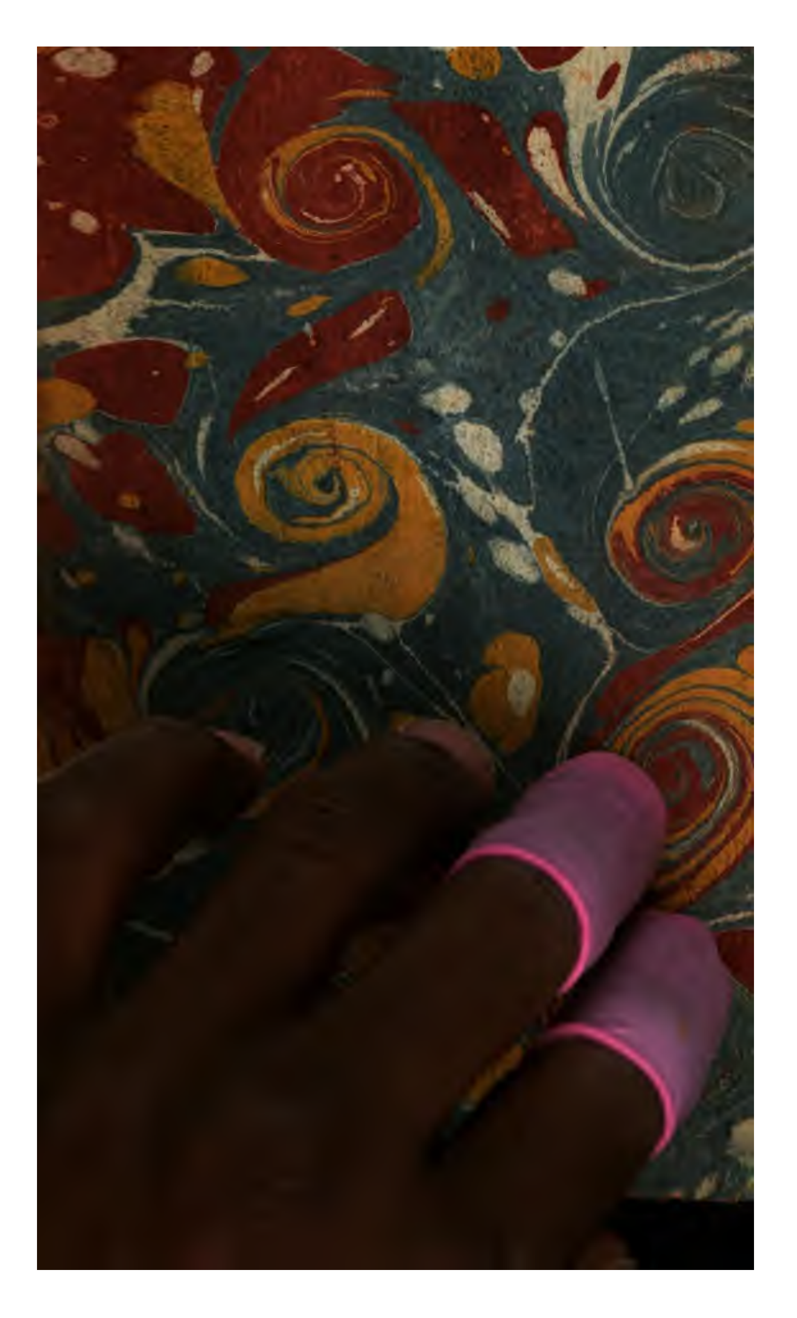
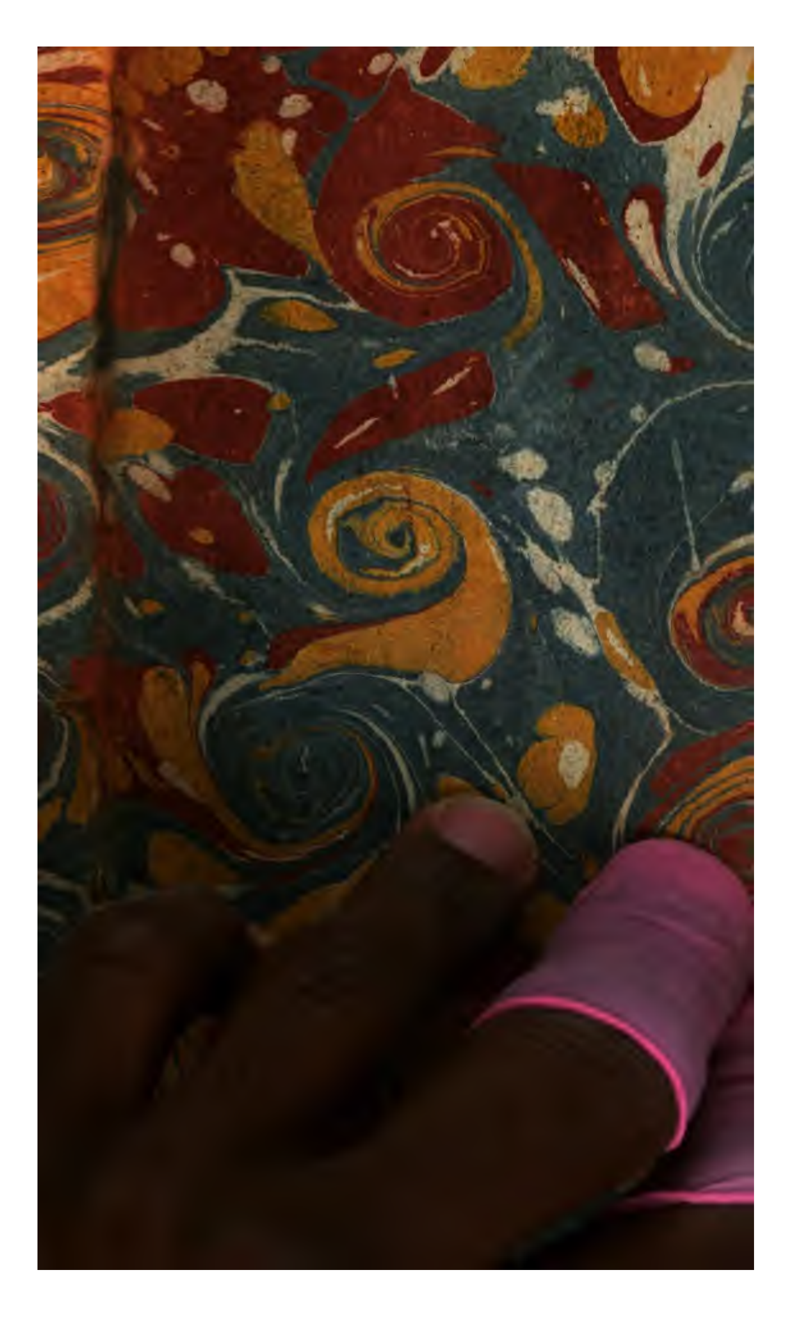

Google


LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME

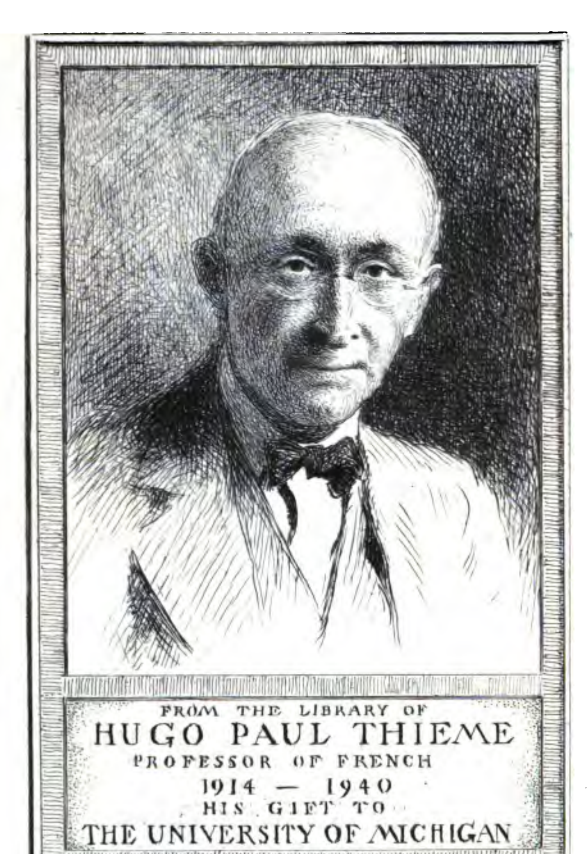



LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME




LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME




FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Impavidum ferient ruinæ.

MICHEL DE L'HOPITAL,

Né en 1506. à Aiguepersе en Auvergne, Chancelier de France en 1560. Mort à Vignai le 13. Mars 1573.

Gravé par J. B. Tilliard d'après le Portrait original de Fred. Zucchero, qui est dans le Cabinet de Mr. de Maupeou Vice-Chancelier de France.

Léverque de Pouilly, Jean Simon

VIE

DE

MICHEL DE L'HÔPITAL,

CHANCELIER

DE FRANCE.

Prix 2. l. 8. f. broché.



A LONDRES,
Chez DAVID WILSON;
Et se vend à PARIS,
Chez DEBURE Pere, Quay des Augustins,
à l'Image S. Paul.

M. DCC. LXIV.
AVEC PERMISSION.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



VIE DE MICHEL DE L'HÔPITAL, CHANCELIER DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

Avant-propos.

J'AI toujours crû que ce seroit un spectacle digne de l'attention des hommes, que celui qui leur présenteroit un Philosophe luttant contre lès passions les plus funestes aux Sociétés, & dont

la Vertu, pour s'élever au-dessus des obstacles que lui opposeroit le vice, n'emploieroit que des moyens aussi grands qu'elle. Un pareil tableau peut nous faire éprouver deux sortes de sentimens, auxquels il est également doux de se livrer. Ou nous jouirons de la satisfaction touchante de voir triompher la raison des erreurs qui deshonorent l'humanité ; ou nous aurons à admirer un homme dont le courage inébranlable a résisté aux coups de la plus injuste fortune.

Il m'a semblé que le Magistrat de qui je me propose ici

d'écrire la Vie, pouvoit être regardé comme un des personnages les plus estimables qu'ait produit notre Nation. Le bien public fut toujours l'objet qui parut échauffer son ambition; & pour rendre ses Concitoyens plus heureux, il ne voulut que les rendre plus raisonnables. S'il se trompa quelquefois, je ne me propose point de le dissimuler. Quelques affligeantes que soient les fautes des grands Hommes, on doit les montrer, parce qu'elles sont de grandes leçons.

Voulez-vous bien, Monsieur, que je vous offre cet

Ouvrage? Sous quels auſpices plus favorables pourroit-il paroître, que ſous les auſpices d'un Philoſophe (*a*), que la Science & la Vertu ont rendu conſtamment heureux? Et quel ſuffrage pourroit m'être plus doux, que celui d'un Sage, dont la bouche n'a jamais altéré la vérité? Puiſſe cette foible eſquiſſe de la vie d'un Citoyen digne de Rome ou de Sparte, vous délaſſer quelques inſtans au milieu de vos occupations, & vous être un gage des ſentimens de reſpect & de tendreſſe, que vos

(*a*) M. de B. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres.

bontés, & j'ose dire, votre amitié, ont pour toujours gravés dans mon cœur !

Michel de l'Hôpital naquit en 1506 à Aigueperse, petite Ville de la Limagne d'Auvergne. Son pere, Jean de l'Hôpital, après avoir exercé quelque tems la Médecine, s'étoit attaché au service de Charles de Bourbon, Connêtable de France. L'exactitude & le désintéressement qu'il porta dans les affaires de ce Prince, la chaleur avec laquelle il embrassa ses intérêts, lui attirérent son estime & sa confiance. Le Connêtable, après avoir éprouvé

I. Sa naissance : sort de son Pere, engagé dans l'affaire du Conn. de Bourbon. An 1506.

Test. du Chan. de l'Hôpital.

pendant long-tems ſa probité, ſon zèle, ſon activité, le fit
An 1515. Bailli de Montpenſier, Auditeur de ſes Comptes à Moulins,
An. 1522. lui donna la Terre & Seigneurie de la Tour de la Buſſiere en
Hiſt. des grands. Of. de la Couronne. Auvergne, & le Domaine noble de la Roche, qu'il érigea en Châtellenie, à laquelle il réunit les Villages de Baux & de Croizet, ſitués au Comté de Montpenſier.

Lib. 1. Epiſt. 13 Jean de l'Hôpital avoit un caractère noble & élevé, ſes mœurs étoient ſévéres, ſon ame ſenſible & tendre, ſon eſprit aſſez cultivé. Suivi dans ſes idées, hardi dans ſes opi-

nions, capable de prendre des partis extrêmes après y avoir réfléchi, il ſoutenoit au péril de ſa tête le parti qu'il avoit embraſſé. Ce fut dans ces principes, qu'il éleva Michel de l'Hôpital ſon fils aîné. Il l'envoya à Toulouſe, pour y faire ſes études, n'ayant pas lui-même aſſez de tems dont il pût diſpoſer, pour ſe charger entiérement du ſoin de ſon éducation.

Quelque tems après, la fortune de Jean de l'Hôpital fut troublée, par les révolutions qui renverſérent celle du Connêtable. Les ſervices que le

Prince avoit rendus à l'Etat, ses talens militaires, son rang, sa naissance, le mettoient en droit d'aspirer à la plus éclatante faveur. Mais le Roi François I. voyoit moins en lui un Héros utile à la patrie, qu'un Rival, qui lui ravissoit une partie de la gloire que nos armes venoient de s'acquérir en Italie. Celui-ci fier, impétueux, mécontent du peu de crédit qu'il avoit à la Cour, piqué des froideurs du Maître, indigné des affronts que lui fit essuyer la Duchesse d'Angoulême, Mere du Roi, qu'il avoit outragée en refusant de s'unir à elle, se rendit aux soli

licitations de l'Empereur Charles-Quint, qui, pour l'entraîner dans ſon parti, lui faiſoit les offres les plus brillantes. Dans le tems qu'il s'occupoit en France des moyens de mieux aſſurer les funeſtes effets de ſon reſſentiment, ſes projets furent découverts, & il s'enfuit en Italie.

Jean de l'Hôpital ſe voyant dans la néceſſité d'être ingrat, ou mauvais Citoyen, également tourmenté par les remords qu'il ſe préparoit en prenant l'un ou l'autre parti, crut enfin qu'il ſe devoit à ſon bienfaiteur. Il ſuivit le Connêtable

avec tant de précipitation, qu'il ne put emmener avec lui ses enfans. On le traita comme complice du Connêtable de Bourbon, & ses biens furent confisqués.

III. Il passe en Italie, où il étudie.

Michel de l'Hôpital, alors âgé de dix-huit ans, fut arrêté à Toulouse, & s'y vit quelque tems retenu dans les prisons, dont il fut relâché, après que les Commissaires chargés d'instruire contre les Complices de la révolte, eurent déclaré qu'on ne pouvoit l'accuser d'y avoir eû part. Dès que la liberté lui eût été rendue, il partit pour l'Italie, & alla rejoindre à Mi-

Test. du Chancelier de l'Hôp.

lan ſon Pere, qui, avec quelques partiſans du Connêtable, s'étoit enfermé dans cette Ville, qu'aſſiégeoit alors François I.

Jean de l'Hôpital avoit reſſenti les plus vives allarmes de la détention de ſon Fils, & il le revit avec la tendreſſe d'un Pere, & cette ſenſibilité que donne le malheur; mais il craignit, s'il le gardoit avec lui, d'interrompre le cours de ſes études, & il crut devoir l'envoyer dans une Ville où il pût les continuer. Michel de l'Hôpital quitta Milan, paſſa, à la faveur d'un déguiſement, au milieu de l'armée Françoiſe, *Ibid.*

Ibid. & se rendit à Padoue, dont les Ecoles étoient célébres dans toute l'Europe.

L'Italie étoit sortie depuis plus d'un siécle de la barbarie, dans laquelle elle avoit été replongée, depuis que les Romains avoient transporté à Constantinople le siége de leur Empire. La Langue qui s'étoit insensiblement formée, au milieu des troubles & des guerres civiles, avoit reçu en peu de tems, par les efforts de Dante, de Pétrarque, & de Bocace, tous les accroissemens dont elle étoit susceptible. L'Italie produisoit alors de grands Philoso-

phes, de grands Hiſtoriens, & de grands Maîtres dans tous les Arts. En vain la France, l'Allemagne, l'Angleterre vouloient ſecouer le joug du faux goût qui y régnoit, le génie farouche de la Théologie Scholaſtique y tenoit toujours enchaîné celui des Sciences & des Arts. Agricola, Eraſme, Budée, Thomas Morus, les Rois de France & d'Angleterre, avoient bien contribué à échauffer les eſprits de l'amour des Lettres. On voyoit des homme très-ſçavans; mais aucun Ouvrage n'étoit encore ſorti de leurs mains, empreint de ce

ſceau qui aſſure l'immortalité.

Guichardin, Machiavel, l'Arioſte, conſacroient en Italie leurs noms, lorſque Michel de l'Hôpital arriva à Padoue. Bientôt il s'attira l'attention de tout ce que cette Ville renfermoit de perſonnages illuſtres & éclairés. On vit avec étonnement, que dans un âge où l'on n'eſt guères capable que d'amuſemens frivoles, il faiſoit ſes délices de ce que les Sciences ſemblent offrir de moins attrayant à notre curioſité. On le vit étudier la Religion dans les ſources, s'éclairer ſur les grandes queſtions de Dogme & de Diſcipline qui di-

Boiſſard.

visoient déja toute l'Europe, sonder les profondeurs du Droit naturel, du Droit civil, & ne chercher ses délassemens que dans ce qu'Athènes & Rome avoient eû d'excellents Ecrivains. Sa constance, son courage, des succès joints à des mœurs irréprochables, intéressérent en sa faveur tout ce qui n'étoit pas indifférent aux progrès de la science & de la raison. Les Magistrats de Padoue s'empressérent à lui donner de ces marques d'estime, & de ces applaudissemens, qui peuvent inspirer un violent amour de la gloire.

Lib. 3. Epist. 1.

Boissard.

An 1531. Le Cardinal de Grammont vint alors à Padoue, il y vit l'Hôpital, & crut appercevoir en lui les germes de tous ces talens que le tems développa. Dès ce moment il prit la résolution d'employer tout son crédit, pour rendre à sa patrie un homme qu'il croyoit digne d'y remplir les emplois les plus importans.

Ibid.

III. Il vient à Bologne, & s'établit ensuite à Rome.

Peu après l'Hôpital quitta Padoue, & partit pour Bologne, où il alla rejoindre son Pere, qu'il trouva dans une situation bien différente de celle où il l'avoit laissé. Le Connêtable de Bourbon avoit été tué en 1527.

au siége de Rome ; la considération dont Jean de l'Hôpital avoit joui dans son parti, son état même tenant à la fortune de ce Prince, il avoit tout perdu par sa mort. Il soutint ses malheurs, avec une constance, qui fut la plus grande de ses leçons pour son Fils. Ils allérent ensemble à Rome, où, malgré la jeunesse de Michel de l'Hôpital, la réputation que lui avoient acquise ses premieres veilles, lui firent donner une place d'Auditeur de Rote.

Lib. 1. Epist. 13.

Le Cardinal de Grammont parut le voir avec peine, retenu dans un païs où il n'est guères

Testam.

d'honneurs ni d'emplois considérables pour ceux qui n'embrassent pas l'état Eclésiastique. S'étant d'ailleurs persuadé que les talens de Michel de l'Hôpital le mettoient en droit de prétendre aux plus grandes Places, partout où il voudroit se fixer ; il ranima le désir qu'il conservoit, ainsi que son Pere, de revoir sa patrie. Il tâcha de persuader à ce dernier, qu'il falloit tout tenter pour obtenir la permission de rentrer en France; qu'il devoit à l'avantage de deux Fils & d'une Fille qu'il y avoit laissés, les efforts dont il étoit capable pour surmonter

Lib 1. Ep. 13. & Testament.

les difficultés qui pouvoient s'y rencontrer : qu'on trouveroit d'autant plus de facilités à solliciter sa grace, qu'on auroit à faire valoir des services qu'il avoit essayé de rendre au Roi, en travaillant à ménager avec l'Empereur une paix favorable à la France; que le Cardinal de Tournon, qui avoit été témoin du zèle & de l'attachement qu'il avoit montré dans cette occasion pour les intérêts de sa patrie, saisiroit sûrement les moyens de lui être utile. Le Cardinal de Grammont promettoit enfin à Jean de l'Hôpital d'employer tout le

l'Hôpital étant à Paris sans protections, & n'ayant de ressources que celles qu'il pouvoit trouver en lui-même, prit le parti du Barreau; tandis que son Pere, * sollicitant inutilement la permission de rentrer en France, & n'ayant pû obtenir qu'une Déclaration du Roi qui lui rendit la jouissance de ses biens & de ses Terres, il se retira en Lorraine, où il mourut Médecin de la Duchesse.

Testament.

* *Lib.* 1. *Ep.* 13. *Hist. des grands Off. de la Couronne.*

Michel de l'Hôpital parut dans le Barreau avec tout l'avantage que devoient lui donner la connoissance qu'il avoit des Loix, l'étude qu'il

avoit faite du Droit naturel & des gouvernemens, un esprit orné par la lecture des bons Livres de l'Antiquité, & par le commerce des Philosophes qu'il avoit connus en Italie.

IV. Il est fait Conseiller au Parlement. Etat de la Magistrature d'alors. Sa conduite & ses sentimens. *Testament.*

On le jugea bien-tôt supérieur à l'état que sa fortune l'avoit contraint d'embrasser. Morin, Lieutenant-Criminel, lui fit épouser sa Fille, & lui donna pour dote une charge de Conseiller au Parlement. L'Hôpital succéda * dans cette place à Lazare de Baïf, à qui quelques talens pour la Poësie Françoise, & une érudition peu commune dans les Lan-

* Le 14 Juin 1537.

gues sçavantes, avoient attiré la protection de François I toujours assurée aux gens de Lettres.

La Magistrature commençoit alors à perdre de cet éclat dont elle avoit autrefois brillé, & la Nation se plaignoit de ce que la Science & la Vertu paroissoient abandonner les Tribunaux de justice. La vénalité des Charges étoit l'époque fatale à laquelle on rapportoit leur décadence. Jusqu'au moment où l'on vit introduire la vente des Offices de Judicature, les Compagnies jouissoient en quelque sorte du privilége de nommer elles-mêmes

aux

aux places qui vaquoient, en proposant au Roi plusieurs Sujets pour les remplir ; parmi lesquels Sa Majesté faisoit un choix, qui, quel qu'il fût, ne pouvoit faire entrer dans le Corps de la Magistrature, que des hommes dignes d'un aussi grand honneur. Mais dès l'instant où le malheureux esprit de finance, qui brûle & détruit tout, eut déterminé la Cour à vendre le droit de juger ses Concitoyens, on vit, dit le Chancelier de l'Hôpital, toutes les Cours se peupler en un instant de jeunes gens incapables de remplir les fonctions sacrées

dont ils osoient se charger, ou de Magistrats dont la réputation étoit déja flétrie; l'ignorance & l'avarice se glissérent par tout. Cette contagion * commençoit

* Intereà assiduè regali munere fungor
Et circumventos, ita si tulit usus, iniquis
Judiciis præsto incolumes, non ultimus ipse
Inter selectos, vel re, vel nomine, centum;
Et teneo antiquum manibus pedibusque decorem
Cum paucis, reliqua mihi mors quos improba fecit.
Egregius quondam, nunc turpis & infimus Ordo,
Temporibus postquam cepit promiscuus esse
Omnibus, & pueris passim, probroque notatis,

fort à s'étendre lorsqu'il entra dans le Parlement. Quelques hommes, que, par des circonstances favorables, une éducation mâle & vigoureuse avoit affermi dans les principes de la sagesse, s'en défendoient encore; mais on les comptoit aisément.

L'Hôpital s'acquitta des fonctions de sa Charge avec une exactitude & une délicatesse dignes des premiers tems, qu'il regrettoit. Son travail assidu, *Lib.* 3. *Ep.* 14.

Qui vix prima tenent elementa, docente magistro.

Lib. 1. *Ep.* 3. Voyez aussi, *pag.* 99. 159. 178. 179. *Edit. Amstel.* 1732.

ſes talens, ſa droiture infléxible, le firent regarder comme un des Magiſtrats qui pouvoient le plus contribuer à relever la gloire du Parlement. Tous ceux qui jouiſſoient de l'eſtime & de la vénération publique, recherchérent ſon amitié, & formérent avec lui une eſpéce de ligue pour combattre les vices qui déſoloient les Tribunaux de Juſtice.

Les momens où l'Hôpital n'étoit point occupé à terminer les débats du Citoyen, il les donnoit à la compoſition d'un Ouvrage ſur les Loix. Il vouloit les raſſembler en un

corps, où, leur assignant à chacune leur place naturelle, elles se seroient prêté un jour mutuel. Il concilioit celles qui paroissoient se contredire, & les rapportoit toutes à des principes, dont il tâchoit de les faire sortir, comme des conséquences nécessaires.

Lib. 1. *Ep.* 2. *Lib.* 3. *Ep.* 1.

VI. Quels étoient ses amis? Du Châtel, Olivier, &c.

L'austérité de ses moeurs n'eut que le succès des vertus qui choquent trop l'opinion publique. Tous ceux de qui la conduite n'étoit pas irréprochable, crurent justifier la leur, en attaquant la sienne : on lui attribua des vûes éloignées d'intérêt & de fortune. Il se sentit

Ibid.

cruellement bleſſé de ces traits, dont il conſerva toute ſa vie un ſouvenir amer : mais il trouvoit de quoi ſe conſoler des offenſes d'ennemis ſi mépriſables, dans l'eſpéce d'hommage que rendoit à ſa vertu, tout ce qu'il y avoit de plus illuſtres perſonnages dans l'Etat & dans la République des Lettres. Il étoit déja lié avec les Cardinaux du Bellai, de Tournon, de Chaſtillon, d'Armagnac ; avec Turnebe, Ronſard, d'Eſpenſe, & Salmon ſurnommé *Macrinus*.

Voyez ses Poësies.

Entre tous ceux avec qui il forma quelque liaiſon, aucun

ne s'acquit autant de droit ſur ſon cœur, que du Châtel, Evêque de Tulles, Bibliothécaire de François I. & qui devint enſuite Grand-Aumônier de France. Ce ſçavant homme mérite trop de vénération, pour qu'on ne ſaiſiſſe pas toutes les occaſions de lui en aſſurer le juſte tribut chez la poſtérité. Il étoit fils d'un Gentilhomme Vallon, dont la fortune étoit médiocre; & il avoit fait ſes études à Dijon, où il enſeigna quelque tems avec éclat. Il voyagea en Allemagne, enſuite en Italie, & fit admirer par-tout ſa doctrine & ſa raiſon. De retour

Vit. Caſtellani per Galand.

en France, il se fit connoître de François I. Ce Prince crut qu'il lui seroit glorieux de faire la fortune de du Châtel, qu'il nomma à l'Evêché de Tulles, & qu'il fit son Bibliothécaire à la mort de Budé en 1540. L'Evêque de Tulles employa son crédit à encourager les bonnes études, & à protéger les Gens de Lettres. Il plaisoit à François I. surtout par sa facilité à parler, & par la richesse & la variété de sa conversation. Souvent il profita de cette sorte d'empire, que son éloquence lui donnoit sur le Roi, pour lui faire entendre des vérités

que rarement on a le courage de présenter aux Souverains.

Un jour le Chancelier Poyet dit au Roi, devant une foule de Courtisans, qu'il étoit le maître absolu des biens de ses Sujets. » Juste Ciel ! s'écria » l'Evêque de Tulles, comment » ose-t-on essayer d'inspirer de » tels sentimens, à un Prince » qui a des Loix à suivre & à » respecter ? Voilà, Sire, voilà » les détestables maximes sur » lesquelles se formérent les Caligula & les Néron, & c'est » en admettant ces principes » affreux qu'ils devinrent l'exécration du genre-humain. Fal- *Ibid.*

» lut-il même prévenir la ruine » entiére de l'Etat, vous ne » devez pas ignorer, qu'avant » que de vous servir de nos » biens, il vous faudroit obte- » nir notre consentement. »

Si l'on fut étonné de la noble audace de du Châtel, on n'eut pas moins à admirer la grandeur d'ame du Roi, qui voulut disputer avec lui de générosité, & lui marquer hautement, qu'il lui sçavoit gré de la fermeté qu'il montroit à défendre les véritables intérêts du Prince & ceux de l'Etat.

L'Hôpital trouva dans l'Evêque de Tulles, cette sagesse

mâle & fière, dont ſon Pere lui avoit donné les premieres leçons; & leur inclination commune pour les Lettres acheva de cimenter leur union.

Un ſeul homme pouvoit partager avec du Châtel, le cœur de Michel de l'Hôpital. C'étoit Olivier, que ſon mérite & la faveur de Marguerite, Reine de Navarre & ſœur du Roi, venoient d'élever à la dignité de Chancelier. Ce choix avoit été généralement approuvé. Depuis long-tems, on n'avoit vû dans cette place aucun Magiſtrat qui réunît tant de lumiéres & tant de probité; & l'on

se flattoit de voir corriger bientôt une partie des abus qui s'étoient introduits dans les Tribunaux de Justice. Pendant trois ans, qu'Olivier avoit été dans le Parlement, il avoit eû le tems de suivre & de connoître Michel de l'Hôpital, dont il s'étoit ouvertement déclaré protecteur. Dès qu'il fut Chancelier, il résolut de l'élever à des emplois qui le missent à portée de faire servir ses talens plus utilement au bien de sa patrie.

L'Hôpital désiroit aussi d'entrer dans une nouvelle carriére. Il commençoit à se sentir quel-

ques dégoûts pour ſon état, & ſe déplaiſoit dans ce travail opiniâtre d'un Juge, forcé de s'appliquer à la diſcuſſion d'objets rarement importans, ſouvent minutieux, & dont la connoiſſance, ordinairement, contribue peu à étendre & à aggrandir les idées. Cette pierre qu'il étoit obligé, diſoit-il, de rouler comme un autre Siſiphe, depuis le lever du Soleil jusqu'à ſon coucher, & que le lendemain il retrouvoit encore au bas de ſon rocher, l'accabloit de ſa peſanteur. Il déſiroit un genre de vie, qui lui eût permis, après avoir donné aux

Lib. 1. *Epiſt.* 2.

affaires publiques la plus grande partie de ſon tems, d'en conſacrer le reſte à l'étude & aux Muſes.

Quelquefois il s'arrachoit à ſes pénibles occupations, pour aller jouir de quelques repos dans une campagne de ſon Beau-pere. Là il ſe livroit entiérement à ſes goûts, reprenoit la lecture des bons Livres, qu'il étoit obligé d'interrompre lorſqu'il ſuivoit le fil des affaires. Les meilleurs Philoſophes, les plus grands Poëtes de l'Antiquité, l'étude de notre Hiſtoire, celle des ſaintes Ecritures ſur leſquelles il aimoit à

Li. 1. Ep. 3. Lib. 2. Ep. 20.

méditer, occupoient une partie de ſon tems. L'éducation d'une Fille, qui ſeule lui reſtoit de trois enfans qu'il avoit eû, achevoit de remplir des momens, qui lui paroiſſoient toujours s'être écoulés trop rapidement. C'étoit-là qu'il s'amuſoit à écrire les Vers qu'il adreſſoit à ſes Amis, & que l'on peut encore regarder comme un des plus beaux monumens que l'eſprit ait jamais élevé à ſa raiſon. *Lib. 7. pag. 361.*

VII. Il eſt envoyé au Concile de Trente, transféré à Bologne.

Tant que vécut François I. l'Hôpital ne put jamais ſe flatter de parvenir à cet état qu'il déſiroit, & dans lequel il eut pû ſe livrer à des occupations

conformes à ſes goûts. Le Roi prévenu par ces hommes dont ſa vertu lui avoit attiré la haine, & par l'attachement que ſon Pere avoit voué au Connêtable, ne put jamais regarder comme un Sujet zèlé, ce Fils d'un homme qu'il avoit cru complice de la révolte du Connêtable de Bourbon. Mais
An. 1547. François I. étant mort, il ſe préſenta un occaſion qu'Olivier jugea favorable pour commencer à remplir les projets qu'il avoit formés ſur l'Hôpital, & il la ſaiſit auſſi-tôt.

Le Concile de Trente occupoit alors l'attention de l'Europe

rope entière. Charles-Quint & le Pape Paul III. étoient les deux moteurs principaux des ressorts de cette grande scène ; où chacun d'eux vouloit faire triompher ses intérêts particuliers. Les erreurs de Luther & de Calvin s'étant répandues dans toute l'Europe, on n'avoit pû refuser à leurs sectateurs la convocation d'un Concile, auquel ils promettoient de se soumettre. Le Pape s'étoit vû pressé d'en indiquer la tenue par tous les Catholiques mêmes, qui sentoient la nécessité absolue d'apporter une réforme dans la discipline Ecclésiastique;

L'Empereur intéressé à voir appuyer par un Concile les projets qu'il avoit formés & déja exécutés en partie contre la liberté des Princes d'Allemagne, avoit encore les mêmes raisons que tous les Catholiques, pour demander cette réforme. Le Pape se crût enfin obligé de convoquer le Concile à Trente, où il fut ouvert le 15 Décembre 1545.

Mais Paul III. ne tarda pas à s'appercevoir qu'il avoit commis une imprudence, en souffrant qu'on discutât ses intérêts, & qu'on prononçât sur les droits & les prétentions de la

Cour de Rome, dans une Ville où l'Empereur étoit tout-puissant, & où les Protestans pouvoient encore se faire entendre. Il saisit donc le prétexte de la peste qu'on prétendit s'être montrée dans les environs de Trente, pour transférer le Concile à Bologne en Italie, où il jugea que son autorité pourroit mieux balancer celle de l'Empereur, & où les Protestans refuseroient même vraisemblablement de venir plaider leur cause.

Le Ministére de France jaloux de la grandeur de Charles-Quint, avoit autorisé cette

translation. Jérôme Capo del Ferro, Cardinal de S. George, étoit venu conclure un Traité avec le Roi Henri II. par lequel le Pape abandonnoit au Roi toutes ses prétentions au sujet des Bénéfices ; à condition que ce Prince donneroit Diane, sa Fille naturelle, à Horace Farnese, Petit-fils du Souverain Pontife, & que la Cour de France feroit partir au plutôt des Prélats & des Ambassadeurs pour Bologne. Olivier détermina le Roi à y envoyer Michel de l'Hôpital. Il se rendit en Italie au mois d'Août 1547. & arriva à Bologne vers le milieu d'Octobre.

Lib. 1. *Epist.* 4.

On étoit fort éloigné d'y travailler à la réconciliation des Catholiques & des Proteftans. Le Pape & l'Empereur employoient l'adreffe de leur politique à faire paffer dans ce grand Corps toutes les paffions dont ils étoient animés: ce n'étoit que proteftations faites au nom de Charles, qui refufoit de reconnoître pour un Concile légitime l'Affemblée des Peres à Bologne, que réponfes de Paul aux menaces de l'Empereur. L'intrigue & l'intérêt agitoient tous les efprits, que l'avantage de la Religion auroit dû feul occuper.

L'Hôpital ne pouvoit se dissimuler que l'ambition des Souverains Pontifes, le luxe, l'avarice, & les déréglemens de tous les Ordres du Clergé, n'eussent contribué à la naissance & au progrès des Héréfies; que les peuples, qui ne peuvent se déterminer que sur les objets qui frappent leurs sens, n'étoient pas aussi condamnables de s'être livrés aux Novateurs, que la Cour de Rome avoit intérêt de le persuader; que dès-lors on étoit obligé, pour faire rentrer les Hérétiques dans le sein de l'Eglise, d'employer des moyens d'autant plus doux,

qu'on sembloit leur avoir donné plus de raisons de s'en écarter.

Quoiqu'il ne doutât pas que la plûpart des Evêques n'aimassent mieux conserver leurs richesses, leur pouvoir & leur ignorance, que d'en faire un généreux sacrifice au bien de la Religion, il espéroit néanmoins trouver au Concile plusieurs Prélats vertueux, avec lesquels il auroit pû former un parti assez puissant, pour amener cette réconciliation qui eût târi la source des guerres civiles dont l'Europe étoit déchirée; mais il se vit avec dou-

leur forcé de renoncer à ce pieux dessein.

VIII. Il revient en France: son Ami le Chancel. Olivier est disgracié.

Bientôt sa commission lui déplut, & au bout de quatre mois il écrivit à Olivier, pour lui demander son rappel, & le prier de le nommer à un emploi dans lequel il pût acquérir plus de gloire, & servir plus utilement le Roi. Olivier approuva les raisons qui faisoient désirer à l'Hôpital de quitter l'Italie, & il lui fit à son retour reprendre ses anciennes fonctions de Conseiller au Parlement, en attendant l'occasion de l'élever à une place qui fût plus digne de ses talens.

Lib. 1. Ep. 2.

Lib. 3. Epist. 1.

Mais

Mais l'Hôpital fut encore trompé dans ses espérances, son ami & son protecteur ayant été mis dans l'impuissance de lui être utile. Olivier éprouva la destinée des hommes vertueux, il déplut ; & une retraite illustre lui parut alors préférable à un rang qu'il n'auroit pû conserver que par des injustices, & en flattant les passions de la Duchesse de Valentinois. Ce Chancelier parut plus grand dans sa chûte, que dans la faveur dont il avoit joui. L'Hôpital ne sçut, s'il devoit plus s'affliger pour l'Etat, que se féliciter de l'hon-

neur dont ſon ami s'étoit couvert. Il lui écrivit une Lettre, pour lui marquer combien il avoit été touché de la nobleſſe & de la force qu'il avoit fait éclater dans ſa retraite. « Il y a » des hommes qui vous plaignent, lui dit-il ; pour moi, » je vous félicite. Je ne ſuis » point inquiet de la tranquillité ni des douceurs que vous » devez trouver dans un exil, » qui vous permet de vous » livrer à tous les goûts du » Sage, de n'avoir devant les » yeux que des objets qui vous » ſont chers, & vous éloigne » d'une Cour dépravée, où vous

An 1550.

Lib. 2. Epiſt. 10.

» n'aurez plus à combattre les » vices qu'elle honore. Tels » étoient, poursuit-il, les pre- » miers Romains, qui passoient » des occupations rustiques, au » soin de gouverner le monde. » Nous vous avons toujours vû » libre comme eux, au milieu » de la Cour même, parce que » vous avez toujours vû ses » caresses du même œil, dont » vous voyez à présent ses mé- » pris. »

IX. Il ne sollicite point les Amis qu'il avoit en Cour.

La disgrace d'Olivier paroissoit devoir fixer l'Hôpital dans le Parlement. Il lui restoit cependant d'autres amis puissans & accrédités à la Cour; mais

il ne faisoit aucune des démarches qui eussent pû les forcer à lui rendre utile le crédit dont ils jouïssoient. Le Cardinal de Tournon s'étoit souvent plaint de ce qu'il paroissoit le négliger. L'Hôpital pouvoit bien se sentir quelqu'éloignement pour un homme dont le zèle trop ardent ne vouloit maintenir la vraie Religion, & la défendre contre les entreprises de l'Hérésie, que par le fer & par le feu. Mais le Cardinal de Tournon n'étoit pas le seul dont il négligea d'employer la faveur; il ne témoignoit pas plus d'empressément, pour se servir de celle

Lib. 1. Epist. 3.

Lib. 2. Epist. 9. Ib. p. 74.

dont ses autres amis étoient en possession.

Le Cardinal de Lorraine parut alors s'intéresser à lui, avec le ton passionné qu'il portoit dans ses affections. C'étoit un de ces hommes qui réunissent toutes les sortes d'ambition. Il n'étoit aucun genre de domination, aucune espece de gloire, à laquelle il n'eût voulu prétendre. Il eût désiré qu'on le crût en même-tems, Théologien, Philosophe, Prélat vertueux, fin Courtisan, grand homme d'Etat. Toujours attentif aux moyens d'en imposer au peuple, il saisissoit toutes les

occasions de surprendre l'approbation publique, lorsqu'il n'étoit point emporté par la fougue de ses passions. Il jugea donc qu'il pourroit lui être honorable, de travailler à l'élévation de l'Hôpital, & il en paroissoit fort occupé, lorsqu'une main encore plus puissante prévint les effets de sa bonne volonté.

X. Marg. de Valois l'ayant connu, parla de lui au Roi.

Marguerite de Valois avoit hérité de François I. son Pere, cette sorte de passion qu'il eut pour les Lettres. Sa Cour, qui pouvoit être regardée comme le temple des Sciences & des Vertus, étoit formée par ce

qu'il y avoit alors de plus estimable & de plus respecté dans les différens ordres de l'Etat. Elle voulut voir l'Hôpital, dont on lui avoit parlé comme d'un des personnages les plus distingués qui fussent dans la Robe. Elle lui fit des reproches du peu de soin qu'il donnoit à l'avancement de sa fortune, de cette tranquillité philosophique avec laquelle il regardoit sa situation présente, & négligeoit de se procurer un sort plus heureux. Elle lui promit d'employer pour lui tout le crédit qu'elle avoit auprès du Roi son frere. L'Hôpital fut aussi-

Lib. 2. *Epist.* 2.

Testament. tôt fait Maître des Requêtes.

Dès ce moment il fut connu du Roi, à qui sa Sœur en fit prendre les idées les plus avantageuses. Il suivoit souvent la Cour ; & ce fut dans un voyage qu'il fit avec elle en Berry, qu'arriva cette avanture assez connue, qui fut l'origine de la fortune d'Amyot. *Rouill. Hist. de Melun.* Le Roi logeoit dans le Château d'un Gentilhomme, chez lequel Amyot alors soupçonné de Calvinisme, s'étoit réfugié pour échapper aux poursuites qu'on faisoit alors contre les Hérétiques. Il avoit composé quelques Vers grecs, que les enfans

du Gentilhomme chez lequel étoit le Roi, lui présenterent. » C'est du grec : A d'autres, » s'écria-t-il, en jettant les Vers à Michel de l'Hôpital. Celui-ci, après les avoir lû, demanda à Amyot, où il les avoit trouvés. » Ils sont de moi, répondit le jeune homme. » L'étonnement & l'admiration que montra l'Hôpital, parurent au Roi un si grand témoignage du mérite du jeune Amyot, que ce Prince crut devoir l'attirer à sa Cour, où, dans la suite, il fut nommé Précepteur des Enfans de France.

XI. Il est fait

L'opinion que Marguerite fit

Sur-Intendant des Finances : sa conduite lui attire bien des ennemis.

avoir au Roi des lumieres & de la probité de Michel de l'Hôpital, détermina ce Prince à lui confier le soin de veiller à l'emploi de ses revenus, & à créer pour lui une nouvelle Charge de premier Président & de Sur-Intendant des Finances en la Chambre des Comptes.

Par Edit de Janvier 1554.

Il s'étoit introduit des abus intolérables dans l'administration des Finances. Le Trésor Royal se trouvoit épuisé, par les libéralités excessives du Roi, par l'avidité de ses Favoris, de ses Ministres, de sa Maîtresse; par une guerre qui obligeoit à des dépenses extraordinaires,

par les plaisirs d'une Cour où l'on vouloit que les fêtes les plus brillantes se succédassent continuellement, par les malversations de tous les gens établis pour la levée des impôts. A peine la quatriéme partie des revenus de l'Etat, étoit-elle employée aux objets auxquels la Nation les croyoit destinés. L'Hôpital, pour s'opposer à tant de désordres, fit des exemples de sévérité, qui effrayerent les coupables; refusa courageusement de fournir les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'elles ne devoient pas servir à l'avantage du Prince & de son

Ep. p. 264.

Font. du Rég. des Fin. 1296.

peuple. Prieres, menaces, offres de partager les dépouilles avec lui, espérances dont on le flatta de le porter à de plus hauts emplois, tout fut mis en usage; rien ne put le corrompre.

Lib. 3. Epist. 1.

Il s'attira une foule d'ennemis, dont la haine le peignit d'une maniere digne des motifs qui l'allumoient. « Je me » rends odieux à bien des gens, » écrivoit-il à Olivier, par l'e» xactitude avec laquelle je veil» le à ce qu'on n'envahisse pas les » deniers du Roi. On voit, avec » un dépit amer, que les vols » ne se font plus impunément;

Ibid.

» que j'établis de l'ordre dans
» la recette & dans la dépen-
» se ; que je refuse de payer
» des dons légèrement accor-
» dés, ou que j'en renvoye le
» payement à des tems plus
» heureux. Vous connoissez
» cette espéce d'hommes qui
» nous vient de la Cour, leur
» avidité, leur lâche effronte-
» rie. Que ferai-je ? Dois-je pré-
» férer leur amitié deshono-
» rante, à ce que me prescri-
» vent mes obligations envers
» le Roi, mon amour pour ma
» patrie ? Eh bien donc ! qu'ils
» engloutissent tout. Et le Sol-
» dat sans paye ravagera nos

» Provinces pour fubfifter, &
» l'on foulera le peuple par de
» nouveaux impôts ! Et tandis
» que j'emploie & mon tems
» & mes veilles à éloigner ces
» malheurs de deffus nos têtes,
» j'excite contre moi un foule-
» vement général. Mais je mé-
» prife également & leur blâme
» & leur eftime ; je veux la
» vôtre, & fuis heureux fi vous
» m'en jugez digne. »

Olivier tâchoit d'élever fon ami au-deffus des chagrins que lui attiroit fa fermeté. Il l'exhortoit à fe roidir contre les méchans, à punir les brigandages, à demeurer inacceffible à tou-

Ibid.

tes les séductions, & à ne jamais s'écarter de la ligne droite de l'honnête. C'est ainsi que ces deux hommes s'échauffoient mutuellement de l'amour de la sagesse, & croyoient n'avoir d'autre gloire à prétendre, que celle d'obtenir leur approbation réciproque.

La haine rigoureuse que l'Hôpital portoit à tous ceux qui, pour un intérêt sordide, pouvoient trahir leur devoir, l'entraîna dans une affaire étrangère aux obligations que lui imposoit sa charge, & qui lui fit de nouveaux ennemis.

Pendant le tems qu'il avoit

été dans le Parlement, il avoit été révolté des concussions qu'il voyoit chaque jour se commettre dans ce Tribunal; de l'indécence avec laquelle les Juges recherchoient les procès où ils pouvoient trouver des profits plus considérables; de l'injustice & de l'avidité qu'on portoit dans la taxation des fraix. « Il » est impossible, disoit-il, d'assouvir cette ardeur d'amasser, qui dévore nos Tribunaux; & que nul respect humain, nulle pudeur, nulle crainte des Loix ne peut refréner. » On ne pouvoit remédier aux désordres, qu'en établissant

Epist. pag. 15. 16. 91. 99. 159. 176. 179.

blissant une loi qui eût supprimé les Epices, & augmenté les honoraires des Juges. Aujourd'hui même encore, plusieurs grands Magistrats croient qu'il seroit de la dignité de leur état, d'établir cette suppression, & voyent avec chagrin le fruit d'un travail aussi sacré que le leur, apprécié par un vil intérêt, & entrer dans une balance où le produit de la vertu semble être compensé par l'or.

La Cour eût été obligée, en donnant ce Réglement, d'augmenter les honoraires des Juges, & ne s'y seroit jamais déterminée, si cet établissement ne lui eût parû pouvoir faciliter l'exé-

cution d'un projet, dont la réussite devoit la dédommager de la perte qu'elle croyoit faire par l'augmentation des gages.

Quelque bornée que fût l'autorité du Parlement dans les affaires où ce Corps a le droit de se mettre entre le Prince & la Nation, pour éclairer & soutenir leurs droits respectifs; le pouvoir des Magistrats gênoit encore les Ministres; que du moins on faisoit quelquefois rougir de leurs injustices. On proposa donc au Roi de partager le Parlement en deux Corps, dont chacun exerce-

roit ſes fonctions pendant ſix mois de l'année. On fit ſentir au Roi qu'en compoſant un de ces Sémeſtres de Magiſtrats dévoués & vendus aux volontés de la Cour, elle feroit déſormais enregiſtrer, ſans éprouver de contradictions, tous les Edits qu'elle voudroit envoyer. Mais pour ne pas préſenter au Public ce projet ſous une face qui pût l'effrayer, on publia que le Roi n'avoit deſſein de partager ainſi le Parlement, qu'afin que les Magiſtrats euſſent le tems de ſe délaſſer de leurs fatigues, & puſſent remplir avec plus d'exactitude les de- *De Thou, Tom. 1.*

voirs de leurs charges ; qu'au reste la Cour prenoit tant d'intérêt à ce qui pouvoit être de quelque avantage aux peuples, qu'elle étoit déterminée à supprimer les Epices & à augmenter les honoraires des Juges, pour ne plus leur laisser appercevoir d'autre prix de leurs travaux, que la gloire & la considération qu'ils sçauroient s'acquérir.

Cette fausse générosité coûtoit beaucoup, dans un tems où le Trésor Royal étoit épuisé ; & pour que cette augmentation des honoraires ne lui fût point trop pesante, on créa

de nouvelles Charges, on les vendit, & la finance en fut destinée à payer les gages des premieres années. On pénétra cependant les arrieres-vûes du Conseil; tous les bons Citoyens furent consternés, en se voyant priver d'une des ressources qui leur restoient encore, contre les abus qu'on pouvoit faire de la puissance du Prince. Le Parlement fit inutilement ses Remontrances.

XII. Il prend la défense de l'Ed. des Sémestres, & de la suppr. des Epices.

L'Hôpital auroit dû sentir que la suppression des Epices, n'étoit qu'un moyen adroit de faire passer, à la faveur d'une loi salutaire, un autre établis-

ſement qui détruiſoit néceſſairement tout le pouvoir d'une Compagnie aſſez reſpectable, pour contenir encore les excès des Courtiſans. Mais il avoit été ſi vivement frappé des déſordres qu'il avoit trouvés dans l'adminiſtration de la Juſtice, qu'il crut que tout devoit céder au beſoin preſſant où l'on étoit d'y apporter de prompts remédes. Peut-être auſſi jugea-t-il, que le Parlement n'étant pas aſſez puiſſant pour s'oppoſer jamais avec ſuccès aux caprices ou aux volontés du Miniſtère, il falloit abandonner aux Aſſemblées des États,

le ſoin de défendre les grands intérêts de la Nation, & qu'on devoit ſacrifier des prétentions qui lui paroiſſoient frivoles, à l'avantage de faire renaître dans les Tribunaux, les vertus qui devroient être inſéparables de la Magiſtrature. Il appuya l'Edit, & répondit aux Remontrances du Parlement.

Tous ſes ennemis, & les Magiſtrats qui ſe trouvérent ſenſibles à la ſuppreſſion des Epices, ſaiſirent l'avantage qu'il leur donnoit ſur lui, pour ſemer avec adreſſe les bruits qui pouvoient le plus obſcurcir ſa réputation; & ils lui imputérent

d'avoir ſacrifié ſa vertu à l'eſpérance d'une fortune plus éclatante. Cette calomnie le pénétra de la douleur la plus amère. « On a renouvellé, écrit-il

Lib. 3. Ep. 1. & 2.

» à Olivier, une ancienne Loi,
» qui ſupprime les Epices, dont
» on veut que je ſois l'Auteur;
» ce qui m'expoſe aux traits
» les plus cruels de la méchan-
» ceté. Je ne puis m'attribuer
» l'honneur d'avoir le premier
» propoſé d'établir un Régle-
» ment auſſi ſage. Je n'ai fait
» qu'approuver l'exécution d'un
» projet par lequel on vouloit
» rendre à la Juſtice le luſtre &
» l'éclat, qui doivent toujours

l'accom-

» l'accompagner. La perte d'un
» gain aussi odieux a irrité tous
» les esprits, & me rend l'objet
» de la calomnie la plus noire.
» Les honnêtes-gens mêmes
» se laissent entraîner, & leur
» voix, pour m'accabler, se
» joint aux cris de quelques
» hommes deshonorés, que dé-
» sespére l'impossibilité où ils
» sont actuellement de conti-
» nuer le trafic infâme qu'ils
» faisoient de la Justice. Mes
» mœurs, & toute ma condui-
» te, n'ont pû parler assez haut
» en ma faveur, pour repous-
» ser leurs lâches traits. Qu'une
» vile complaisance pour les

» Grands, ou que des haines » particuliéres aient pû détermi- » ner mes démarches, je vous » en prends à témoins, vous » tous, avec qui j'ai exercé les » emplois que vous remplissez » aujourd'hui. Jamais ces hon- » teux motifs ont-ils rien pû » sur moi ? Et cependant » l'on cherche à jetter le dé- » sespoir dans mon cœur, à » me donner de l'horreur pour » la vie. »

Olivier avoit une opinion trop haute de Michel de l'Hôpital, pour croire qu'on pût, avec rai- son, jetter sur les principes de sa conduite des soupçons qui

lui fuſſent injurieux ; mais il pouvoit ne pas approuver le parti qu'il avoit embraſſé ; & il ſemble même, dans ſa réponſe, éviter de s'expliquer ouvertement ſur l'Edit des Sémeſtres.

Cependant le partage du Parlement ne put long-tems ſubſiſter : la finance des nouveaux emplois ayant été bientôt diſſipée, la Cour ſe trouva embarraſſée de l'augmentation des honoraires. Le peuple, qu'on avoit éclairé ſur ſes véritables intérêts, ſe plaignit hautement de la violence dont on avoit uſé contre le Parlement, & le

De Thou, ibid.

Roi qui n'avoit consenti à l'établissement des Sémestres que par foiblesse, par foiblesse aussi consentit à l'abolir, & remit au bout de trois ans les choses dans leur premier état.

XIII. Sa pauvreté & son désintéressement engagent le Roi à doter sa Fille.

L'Hôpital en se faisant rédouter dans sa charge de Sur-Intendant des Finances, donnoit une exemple éclatant de ce mépris des richesses, qu'il regardoit comme la base de toutes les vertus. Quoiqu'il eût été près de douze ans dans le Parlement, cinq à six autres années dans la place qu'il occupoit alors, qu'il eût toujours vécu dans la plus austére frugalité,

Brantôme. Vie du Connétable de Montmor. Lib. 3. *Ep.* 4.

sa fortune étoit si bornée, que souvent il étoit obligé d'avoir recours à ses amis, pour se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Cette honorable pauvreté, qu'il conserva toujours, ne lui parut fâcheuse que dans le moment où il voulut marier sa fille. Le Roi lui avoit publiquement promis de la doter; mais ce bienfait tardoit à venir. Marguerite de Valois voulut encore que l'Hôpital le lui dût: elle le sollicita elle-même auprès du Roi, qu'elle détermina enfin à remplir sa promesse. Des incidens particuliers rendirent cette grace

difficile à obtenir : il y a lieu de croire qu'elle consista en une charge deMaître des Requêtes, qui fut assurée à celui qui épouseroit la fille de l'Hôpital. Il la donna à Robert Hurault, Seigneur de Belesbat, Conseiller au Grand-Conseil.

XIV. Il est fait Chancel. de la Duchesse de Savoye.

Le Roi Henri II. étant mort le 10 Juillet 1559. les Guises furent mis à la tête du Gouvernement, sous François II. son fils aîné. Le Cardinal de Lorraine, pour donner une haute idée de son administration, rappella Olivier de sa retraite, & fit entrer l'Hôpital dans le Conseil d'Etat. Mais à peine

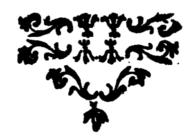
De Thou. Lib. 24.

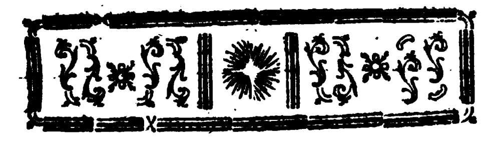
celui-ci fut-il réuni à son ami, qu'il s'en vit séparé pour toujours. Par le Traité de paix du Câteau-Cambresis, Henri II. avoit donné sa Sœur Marguerite de Valois en mariage à Philbert Duc de Savoye; & aussi-tôt que François II. fut sur le Trône, cette Princesse fut obligée de se rendre dans les Etats de son mari. Elle voulut emmener avec elle l'Hôpital, qu'elle nomma son Chancelier, & qu'elle fit charger par le Roi de la conduire au Duc de Savoye. Mais à peine eut-il passé six mois près de sa Bienfaictrice, qu'il se vit rappeller

en France, où les affaires étoient dans un bouleversement général ; & où l'on espéroit remédier au mal, en l'élévant à la place de Chancelier, vacante par la mort d'Olivier. *

Fin du Livre premier.

* François Olivier mourut à Amboise le 30 Mars 1560.





VIE
DE
MICHEL DE L'HÔPITAL,
CHANCELIER DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

PENDANT que l'Hôpital étoit à Nice, la France se voyoit enfin parvenue au terme fatal où devoient éclater les révolutions dont elle étoit menacée depuis long-tems. Le contraste formé par les mœurs des Mi- I. Etat de la France & de la Cour, en 1559. & 1560.

niſtres de la nouvelle Reli-
gion, & par celle de la plu-
part des Membres du Clergé,
avoit ouvert les yeux ſur les
abus qui s'étoient introduits
dans l'Egliſe. On voyoit d'un
côté des hommes dont la piété,
les lumiéres & la vertu rappel-
loient l'idée des premiers ſié-
cles de l'Evangile ; & de l'au-
tre, des Evêques uniquement
occupés du ſoin d'accumuler
des richeſſes, des Moines &
des Prêtres également igno-
rans, avares, débauchés. Une
partie du peuple trop peu inſ-
truite pour diſtinguer les choſes
ſur leſquelles la Religion dé-

fend de porter une main profane, de celles que l'intérêt même de cette Religion, & le respect qui lui est dû, demandoient qu'on reformât, crut devoir suivre le parti que lui offrit le spectacle de la sagesse & de la piété; & les Novateurs, sous ces belles apparences, firent partout des prosélites.

François I. & Henri II. par une fausse politique que condamne même la Religion, voulurent opposer des moyens violens aux progrès des erreurs. On brûla les Hérétiques, & la persécution produisit son effet ordinaire; ils se multipliérent.

leurs opinions se glissérent partout, pénétrérent jusques dans la Cour même, où des Grands & des Princes, après les avoir adoptées, s'en déclarérent les protecteurs. Les esprits alors s'échaufférent, le fanatisme s'alluma dans tous les cœurs : on ne se connut plus que sous les noms odieux de Papistes & de Huguenots. Bientôt les Prétendus-Réformés perdirent de leur premiere vertu, qui ne leur parut plus si nécessaire au succès de leur cause; & des hommes puissans songérent à jetter les fondemens de leur fortune sur l'aveugle fureur des peuples.

Henri II. mourut dans cet inſtant de criſe, & eut pour ſucceſſeur un jeune Prince * âgé de ſeize ans, ſans talens, ſans caractère; & les rênes du Gouvernement furent entre les mains de Catherine de Médicis ſa Mére, femme incapable de rendre ſon autorité reſpectable à deux partis qu'il falloit également contenir. Catherine avoit un amour effréné de la domination; mais cette ſoif de régner, qui ſemble devoir donner à l'ame de la force & du courage, s'allioit en elle à une lâche timidité, qui, en lui ôtant les grands côtés de l'ambition,

* FRANÇOIS II.

ne lui en laiſſoit que les ruſes & la noirceur. Ce ſentiment intérieur de ſa propre foibleſſe, qu'on peut vouloir ſe déguiſer, mais dont on ne triomphe jamais, produiſit en elle une inconſéquence & une incertitude perpétuelle, qui ne lui permirent jamais de prendre un parti ſage, & de ſuivre celui même qu'elle avoit une fois embraſſé. Défiante & crédule, foible & cruelle, elle parut à chaque occaſion, à chaque inſtant, changer de caractère, parce qu'elle ne pouvoit en avoir un.

Sans aimer les Catholiques,

elle se sentoit de l'éloignement pour les Protestans, qu'on lui avoit toujours représentés comme des esprits inquiets, amateurs des nouveautés en politique comme en Religion, & perturbateurs du repos public. Ils lui parurent d'autant plus à craindre, qu'ils avoient à leur tête Antoine de Bourbon Roi de Navarre, & le Prince de Condé, premiers Princes du Sang, dont les prétentions l'effrayoient. Ne se sentant pas assez forte pour contrebalancer seule les efforts qu'ils feroient pour s'emparer des affaires, elle résolut de leur opposer

deux autres Princes de la Maison de Lorraine, illuſtres par l'éclat de leur naiſſance & de la faveur dont ils avoient joui ſous le dernier Régne, ennemis déclarés de la nouvelle Religion. Elle crut pouvoir les élever aux premieres places avec d'autant moins de riſque, que ſon choix ſeul faiſant tout leur titre pour y monter ; & elle ne doutoit pas qu'elle ne pût toujours les en faire deſcendre, auſſi-tôt qu'ils ceſſeroient de reſpecter la main qui les y auroit portés.

Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine profitérent donc

donc de cette sécurité, flattérent avec adresse ses passions, sçurent s'attirer toute sa confiance en augmentant ses inquiétudes, & devinrent les dépositaires de son autorité. Alors ils donnent des dégoûts, & bientôt font essuyer des affronts au Roi de Navarre, homme foible & craintif. Ils éloignent de la Cour, sous le prétexte d'une Ambassade nécessaire au bien public, le Prince de Condé, désespéré de la mollesse de son frere. Ils en chassent même le Connêtable de Montmorenci, Catholique zèlé, mais que ses grandes Charges, & l'autorité

qui lui avoit été confiée pendant le dernier Régne, leur rendoient redoutable. Enfin ils ſubjuguent l'eſprit du jeune Monarque par leur Niéce, la belle Marie Stuart, Reine régnante; & pour ſe rendre néceſſaires à ce Prince, ainſi qu'à ſa Mere, ils embraſſent toutes les affaires, jettent le trouble dans tout le Royaume; & par le renouvellement des perſécutions, & les eſpérances qu'ils donnent aux Catholiques d'exterminer tous les Proteſtans, ils ſçavent intéreſſer la plus grande partie de la Nation au maintien de leur fortune &

à l'augmentation de leur pouvoir.

Les Prétendus-Réformés trop puiſſans alors pour ſe tenir tranquilles, crurent devoir oppoſer la force à la violence, & formérent le projet d'aller à la Cour enlever leurs Tyrans, ſous les yeux du Roi même qui étoit à Blois, & de faire donner aux Princes du Sang une autorité qui ſembloit plutôt leur devoir être confiée qu'à ceux qui en étoient revêtus. Le Prince de Condé, qui, ſans paroître entrer dans la conſpiration, en étoit un des moteurs ſecrets, attendit, pour ſe

déclarer, qu'il eût vû frapper les premiers coups; mais l'entreprise tarda trop, & fut découverte au moment de l'exécution. Le désespoir de ce mauvais succès accrut la haine des Protestans contre les Guises, dont l'autorité n'en devint que plus grande. Le Roi épouvanté de la hardiesse des Rébelles, donna au Duc de Guise une puissance énorme, en lui conférant le titre de Lieutenant-Général du Royaume. Les Princes Lorrains voulurent impliquer dans la conjuration le Prince de Condé, & l'Amiral de Coligni que l'on

Mém. de Condé, T. 1. p. 342.

citoit déja comme le héros du parti réformé ; mais s'ils ne purent alors y réussir, ils jouirent pleinement d'ailleurs de l'affreux plaisir de la vengeance, le sang ruissela de tous côtés.

Ce fut dans ces circonstances que mourut le Chancelier Olivier. Ce Magistrat avoit vécu trop long-tems pour sa gloire, & ses derniers jours sont un triste témoignage de la fragilité des vertus humaines. Depuis son rappel, on cherchoit vainement en lui cette générosité, cette vigueur de sentimens, dont il avoit donné des exem-

ples éclatans. Baſſement aſſervi aux volontés des Princes Lorrains, il devint un des plus honteux appuis de leur tyrannie; & il finit enfin par la mort la plus terrible, il expira déchiré de remords.

An 1560.

II. Il eſt fait Chanc. de France.

Les Guiſes voulurent élever à ſa place un homme qui put ſeconder leurs projets. Ils propoſerent au Roi d'y nommer Morvilliers, Evêque d'Orléans, une de leurs créatures; mais celui-ci fut aſſez ſage, pour trouver trop peſant le fardeau dont on vouloit le charger, & pour refuſer un honneur, dont il ne ſe jugeoit pas digne. La Reine

De Thou, l. 24.

Mere qui voyoit avec un déſeſpoir ſecret, que ces mêmes hommes dont elle n'avoit cru ſe ſervir que comme d'inſtrumens propres à établir ſon autorité, avoient eû l'art de l'uſurper, eût voulu trouver dans le nouveau Chancelier, un Magiſtrat aſſez habile pour ramener à elle le pouvoir dont elle s'étoit laiſſé dépouiller. Jacqueline de Longwic, Ducheſſe de Montpenſier, à qui elle confioit ſes projets & ſes inquiétudes, lui repréſenta, que ce qui pouvoit lui arriver de plus avantageux, étoit de voir dans cette place un homme aſſez iſolé, pour

ne paroître pas redoutable aux Guiſes, & aſſez vertueux pour ſe croire obligé de s'oppoſer à ces Princes par attachement à ſon devoir. Elle jugea que l'Hôpital, qu'elle avoit connu chez Marguerite de Valois, convenoit à toutes ces vües, & elle détermina Cathérine de Médicis à preſſer le Roi de le nommer ſon Chancelier. Les Princes Lorrains y donnérent leur aveu, perſuadés que la reconnoiſſance que devoit l'Hôpital au Cardinal qui l'avoit honoré de ſes bontés, que leur faveur qu'il voudroit rechercher, & leur inimitié qu'il redouteroit, feroient

Ibid. Davila; L. 3. Mém. du tems.

ſeroient des motifs aſſez puiſſans pour le faire plier ſous leurs volontés. La Reine Mere inſtruiſit auſſi-tôt la Ducheſſe de Savoye, du choix qu'elle avoit fait de ſon Chancelier, la pria de ne point apporter d'obſtacles à ce qu'elle déſiroit, & d'engager elle-même, s'il le falloit, l'Hôpital à quitter la Cour de Savoye, pour venir conſacrer au ſervice de ſa patrie ſes talens & ſa vertu.

Cependant Catherine, toujours timide & ſoupçonneuſe, craignit encore de s'être trompée dans le choix qu'elle avoit fait, & preſque toute la France

avec elle étoit inquiéte du parti que l'Hôpital embrasseroit, & de la conduite qu'il alloit tenir. Les Catholiques n'imaginoient pas que les Princes Lorrains eussent pû consentir à son élévation, s'ils n'eussent pris avec lui des engagemens qui leur répondissent des principes qu'il apporteroit dans sa place. Les Protestans en étoient allarmés. Les Parlemens se rappelloient avec chagrin les soupçons qu'on avoit jetté sur les motifs qui avoient pû l'obliger à soutenir l'Edit des Sémestres. Et les gens sages étoient curieux & impatiens de voir le rôle que

pourroit jouer un Philosophe placé au milieu d'une Cour où le fanatisme & l'ambition produisoient chaque jour de nouveaux crimes.

III. Il empêche adroitement qu'on établisse l'Inquisition en France.

A peine l'Hôpital fut-il arrivé, & revêtu de sa nouvelle dignité, qu'un événement de la plus grande importance pour toute la Nation, l'obligea de prendre un parti. Le Cardinal de Lorraine dans les dernieres années du régne de Henri II. s'étoit rencontré à Arras avec Granvelle, Ministre du Roi d'Espagne, qui voyoit avec inquiétude les Protestans se multiplier en France, & devenir assez

puissans, pour soutenir un jour en Flandre les Sectateurs des nouvelles opinions, dont la Cour de Madrid s'étoit déclarée l'ennemie implacable. Granvelle crut qu'il feroit une chose agréable à son Maître, s'il pouvoit introduire en France le Tribunal de l'Inquisition. Il en voulut inspirer le dessein au Cardinal de Lorraine; il le persuada d'autant plus aisément, qu'il flatta son ambition. Par le plan de Granvelle, le Cardinal revêtu du double pouvoir du nouveau Tribunal, s'attachoit invinciblement les Catholiques, s'enrichissoit à son gré des dé-

De Thou. l.15. Mém. de l'Et. Rel.&Rép. p. 361.

pouilles des Novateurs, & exerçoit ſur toute la Nation un empire auſſi abſolu qu'inébranlable. Le Pape ſe joignit au Miniſtre Eſpagnol, & ils travaillerent de concert à échauffer l'imagination du Cardinal, qui leur promit de profiter du premier événement qui pourroit faciliter l'exécution de ce deſſein.

Il crut le moment arrivé, lorſqu'après la mort de Henri II. il ſe vit, avec ſon Frere, maître abſolu des affaires, & que la conjuration d'Amboiſe paroiſſoit avoir aſſez irrité les Catholiques, pour les aveugler ſur leurs propres intérêts. Il fit don-

ner un Edit, où le Roi diſoit, que ne voulant pas enſanglanter les commencemens de ſon régne, il aimoit mieux, à l'exemple du Pere Céleſte, pardonner à ſes Sujets rébelles, & qu'il vouloit bien leur donner une amniſtie générale, s'ils conſentoient à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine. Il n'étoit pas difficile de faire reconnoître au Roi & à ſon Conſeil qu'on eſpéroit vainement tirer quelque avantage de cet Edit, ſi l'on négligeoit de prendre en même-tems d'autres meſures pour obliger les Proteſtans d'abjurer leurs er-

reurs. Le Cardinal effraya ce Prince par une peinture des guerres civiles que leur désobéissance occasionneroit, & il lui persuada qu'en établissant un Tribunal où l'on instruiroit le procès des Religionnaires, on détruiroit infailliblement le mal. Il voyoit bien, à la vérité, ajoutoit-il, que le mot d'Inquisition que les Sectaires ne manqueroient pas de donner à cette nouvelle Jurisdiction, pourroit faire quelque impression sur les esprits; mais le tems & le feu, poursuivoit-il, feront tout rentrer dans le devoir. *Ibid.*

Le Cardinal avoit fait approu-

Choses mém. p. 99. *La Pop. L.* 6.

ver ſon projet par le Conſeil : & ſes émiſſaires publioient déjà par ſon ordre, que les Proteſtans ſeroient punis comme le portoit l'Edit, s'ils s'opiniâtroient à ſoutenir leurs opinions; mais que le droit de prononcer ſur les crimes d'héréſie appartenant à l'Egliſe, ils ne pouvoient être jugés que par un Tribunal Eccléſiaſtique. Ce malheureux projet alloit réuſſir, & l'Inquiſition auroit été établie, ſi l'Hôpital n'eût donné l'Edit de Romorantin. Cette Loi attribuoit la connoiſſance du crime d'héréſie à l'Evêque; & par ce Réglement, qui paroiſſoit favoriſer

l'autorité du Clergé, il oppoſoit un obſtacle inſurmontable aux deſſeins des Guiſes. L'Hôpital cependant ſembloit leur accorder tout ce qu'ils demandoient pour la converſion des Hérétiques : ils vouloient qu'ils fuſſent punis, l'Edit créoit des Juges ; ils demandoient une puiſſance Eccléſiaſtique, on en établiſſoit une. Mais ce n'étoit plus pour le Cardinal de Lorraine, le trône du haut duquel il ſe promettoit de tout aſſervir : ce n'étoit plus l'Inquiſition.

L'Hôpital ſentoit bien que l'Edit qu'il avoit fait donner, attaquoit les anciennes maximes

du Gouvernement; mais il jugea que dans des tems difficiles il étoit prudent de céder aux circonstances ; que faire un petit mal, est quelquefois un très-grand bien ; & que la situation forcée dans laquelle étoit l'Etat, améneroit nécessairement quelque nouvel événement, qui le mettroit un jour à portée d'abolir l'Edit qu'il venoit de faire donner ; tandis que le Tribunal qu'on vouloit établir, eût peut-être duré autant que la Religion même.

IV. Il va au Parlement: son Discours.

Le Parlement, ignorant les motifs qui avoient fait agir le Chancelier, refusa d'enregistrer

un Edit qui détruisoit ses droits, & décida qu'on présenteroit au Roi des Remontrances. L'Hôpital crut devoir aller au Parlement, pour engager les Magistrats à se soumettre aux volontés du Souverain. Il fut accompagné de Charles de Marillac, Archevêque de Vienne, de Jean d'Avanson, & de la plûpart des Maîtres des Requêtes.

Il dit en commençant son Discours, qu'il éprouvoit une vive satisfaction en se retrouvant dans une Compagnie, dans laquelle il s'étoit vû autrefois, & qu'il se tiendroit heureux, s'il pouvoit faire

ſervir l'autorité qu'on lui avoit confiée, à augmenter l'éclát & la dignité d'un Corps ſi reſpectable. Interrompu d'abord par de longs applaudiſſemens, il reprit la parole, & s'attacha à démontrer l'impoſſibilité où étoit le Roi de diminuer les impôts dans le moment actuel, par l'épuiſement où ſe trouvoient les finances. Enſuite il parla de l'Edit de Romorantin, & ſans dévoiler les vûes ſecrettes & la politique qui l'avoit dicté, il eſſaya de faire entendre qu'il n'avoit pour but, que de rallentir le feu des perſécutions. Il ajouta, que le Roi

commençant à se lasser d'employer inutilement de violens remédes pour extirper l'Hérésie de ses Etats, vouloit attendre d'un Concile les moyens de travailler avec succès à ce grand ouvrage : que dans le moment présent tous ses soins alloient tendre à faire renaître en son Royaume les vertus & les moeurs anciennes.

» Tous les Ordres sont corrompus, poursuivit le Chancelier. Le peuple est mal instruit ; on ne lui parle que des dixmes & d'offrandes, rien des bonnes moeurs ; chacun veut voir sa Religion approu-

De Thou, ib. Mém. de Cond. T. 1, p. 543.

» vée, celle des autres persé-
» cutée : Voilà la piété. Les
» Rois François I. Henri II.
» & celui-ci, voyant les erreurs
» pulluler, ont fait comme à sar-
» cler des bleds ; mais à présent
» il se trouve autant de mau-
» vaises herbes que d'épis, par-
» tant faut les laisser croître.
» D'ailleurs les opinions se
» muent par priéres & par rai-
» sons. Seroit à désirer que les
» gens d'Eglise, qui crient tou-
» jours *haro*, bien qu'il y ait
» plus de *haro* à crier sur eux,
» suivissent le chemin ; ils pro-
» fiteroient davantage. Il y a
» d'énormes abus par-tout, prin-

» cipalement dans les Tribunaux
» de Justice, moins dans le Par-
» lement que dans les autres.
» Cependant les Magistrats ici
» ne sont pas à l'abri de tous
» reproches : ils sont hommes.
» Le Roi voudroit cependant
» qu'on punît sévérement les
» crimes d'avarice & d'ambition.
» Cent francs de gain au bout
» d'un an, font perdre pour cent
» mille écus de réputation....

L'Hôpital ensuite parla de l'attention avec laquelle le Prince vouloit qu'on veillât sur la Police de la Capitale, de l'ordre qu'il falloit apporter dans les Jugemens des procès: Il dit

plusieurs choses qui sembloient annoncer une réforme dans les Tribunaux de Justice ; & il finit par leur recommander l'esprit de paix & d'union.

Après que le premier Président le Maître eut répondu au Discours, on publia plusieurs Edits que le Chancelier avoit apportés. Par le premier il étoit ordonné aux Evêques de résider dans leurs Diocèses, sous peine de saisie de leurs revenus & de leurs meubles. Un second Edit enjoignoit aussi la résidence aux Gouverneurs des Provinces, Sénéchaux, Baillifs, & à tous les Officiers chargés

gés de veiller à la tranquillité publique ; & il leur défendoit, sous des peines sévéres, de commettre les plus légeres véxations sur le peuple.

Thou. L. 25. Mém. Cond. T. 1. Mém. de l'Et.&Rep. 517. La Pop. L. 6.

Cependant le Parlement ne voulut point encore recevoir l'Edit de Romorantin, & ce ne fut que sur des Lettres de Jussion qu'il l'enrégistra.

Mém. de Condé.

Comme le projet d'établir l'Inquisition avoit été tramé & conduit dans un profond secret, la conduite de l'Hôpital, dont les vües étoient ignorées du public, parut d'autant plus inexplicable, qu'elle sembloit choquer ouvertement ses principes;

& les Proteſtans crurent d'abord, qu'à l'exemple de ſon Prédéceſſeur, il avoit ſacrifié, à la faveur des Princes Lorrains, ſa réputation & ſes devoirs. Mais lorſqu'on eût pénétré ſes motifs, il fut approuvé de tous les bons Citoyens, qui admirérent la ſimplicité des moyens dont il s'étoit ſervi pour ruiner les deſſeins des Guiſes. La confiance que la Reine Mere prit en lui, & la conſidération qu'il ſçut s'attirer, lui donnerent dès ce moment une grande autorité.

VI. Il ſe déclare pour le

On vit alors ſe former dans l'Etat un troiſiéme parti, qui,

ſans renoncer aux Dogmes des Catholiques, paroiſſoit approuver la plûpart des changemens que les Proteſtans avoient apportés dans la diſcipline Eccléſiaſtique. Ce parti, qu'on auroit pû nommer celui des tolérans, établiſſoit pour principes, qu'il n'appartient qu'à Dieu de juger de ce qui eſt au fond des cœurs; que c'eſt lui qui doit punir les Hérétiques & récompenſer les Fidéles; que les Citoyens d'un Etat, lorſqu'ils obéiſſent aux Loix, & rempliſſent leurs devoirs envers la patrie & leurs ſemblables, ont tous un droit égal aux avantages que la

parti qui étoit opposé à la perſécution des Hérétiques.

ſentimens dans des cœurs agités par des paſſions violentes, ou corrompus par des vûes d'intérêt, ils furent aſſez heureux pour voir leurs opinions faire des progrès rapides. On s'en apperçut bien-tôt à la Cour. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne écrivoit à ſon Maître que le Miniſtère de France paroiſſoit vouloir changer de principes ſur la conduite qu'il avoit à tenir avec les Proteſtans ; & que la Reine Mere prêtoit l'oreille à des diſcours dangereux ; qu'il étoit déja même informé que dans les Provinces on traitoit avec moins de rigueur les

Add. de le Lab. l. 2.

Réformés. Effectivement, le Chancelier mandoit à tous les Magiſtrats qui lui répondoient directement de leur conduite, de s'oppoſer aux perſécutions, de faire obſerver la paix, de punir ſévérement ceux qui oſeroient la troubler, & de ne rien négliger de tout ce qui pourroit établir la ſûreté du Citoyen.

VI. Pour remédier aux maux de l'Etat, il fait tenir une aſſemblée des Grands du Royaume.

Mais de quelque ſuccès que ſes ſoins fuſſent ſuivis, l'Hôpital jugea qu'ils ne pouvoient procurer à l'Etat que des avantages paſſagers, & que le reméde étoit foible pour le mal dont le Royaume étoit affligé.

Il lui fallut attaquer ouvertement la tyrannie des Princes Lorrains ; faire prendre, s'il étoit possible, au Gouvernement une forme constante ; établir des Loix qui pussent refréner les passions, contenir les ambitieux, & porter le calme dans les esprits. Une assemblée des Etats du Royaume qui se fût conduite avec la sagesse & la fermeté, dignes des représentans d'une grande Nation, auroit pû seule produire ces événemens. Tous les bons Citoyens en désiroient la convocation : le Chancelier la sollicita auprès du Roi ; mais les Princes Lorrains

De Thoü. l. 25. Mém. de Condé, Tom. 1. p. 549.

Lorrains s'y opposérent & représentérent au jeune Monarque les Etats-Généraux, comme une assemblée de séditieux, qui oseroient se placer auprès du Trône, qu'ils ne regarderoient en ce jour que comme le Siége du premier Magistrat des François; & ils réussirent à effrayer François II. qui se déclara contre la tenue des Etats.

L'Hôpital alors engagea la Reine Mere à demander au Roi une Assemblée qui seroit composée des Grands & des premiers Magistrats du Royaume, & dans laquelle il se flatta de forcer les Guises à consen-

Mém. de Cast. p. 45. Chos. mém. 103. Mem. du rég. de Fran. II.

tir à la convocation des Etats. Soit qu'ils craigniſſent moins cette Aſſemblée, ſoit que le crédit de la Reine Mere l'eût emporté ſur les oppoſitions qu'ils purent y former, elle fut indiquée à Fontainebleau,
An 1560. pour le 21. d'Août. Le Chancelier prit toutes les meſures néceſſaires pour n'y attirer que des Magiſtrats qu'il ſçavoit attachés à ſon parti, & pour en éloigner ceux qui avoient la réputation d'être dévoués à la Maiſon de Lorraine, ou de porter dans les matières de Religion un zèle & une chaleur, qui ne leur euſſent pas

permis d'entrer dans les vües des tolérans.

Le jour annoncé pour l'Aſſemblée étant arrivé, le Roi ſe rendit dans l'appartement de la Reine Mere. Il fut ſuivi des Princes Lorrains, du Cardinal de Bourbon, du Connêtable de Montmorenci, du Chancelier, de l'Amiral de Coligni, & de tous ceux qui avoient été appellés à l'Aſſemblée. Le Roi expoſa en peu de mots les motifs qui l'avoient engagé à les réunir, & il demanda des avis déſintéreſſés ſur les affaires qui alloient être diſcutées. Le Chancelier fit un

Diſcours dans lequel il s'étendit ſur le mécontentement général de la Nation, qu'il préſenta comme une preuve de la néceſſité abſolue qu'il y avoit de changer l'adminiſtration. Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine rendirent un compte vague, l'un de l'état des Troupes, l'autre de celui des Finances. L'Amiral de Coligni préſenta enſuite une Requête au Roi, dans laquelle les Proteſtans demandoient qu'il leur fût permis de tenir leurs Aſſemblées, & d'avoir des Prêches. On ouvrit alors les avis ſur ces objets

De Thou, l. 25. *Davil.* l. 2.

dont le Roi avoit demandé la discussion.

Monluc Evêque de Valence parla le premier: il fit un Discours hardi, dans lequel il attaqua vivement les déréglemens du Clergé, les désordres des Papes, leur insensibilité sur les malheurs de la Chrétienté, l'ambition des Grands qui fomentoient les troubles pour les faire servir à leur intérêt particulier, la corruption générale de la Cour. Il parla des persécutions, fit voir qu'elles avoient toujours fortifié les Sectes, que l'humanité les condamnoit, & que l'Evan-

Mém. de Cond. T. 1. p. 563.

gile les profcrivoit. Il établit fortement fes maximes de tolérance civile, & finit par demander avec beaucoup de fermeté, l'affemblée des Etats, la tenue d'un Synode National, & une furféance des fupplices jufqu'aux décifions du Concile. L'Archevêque de Vienne ouvrit enfuite fon avis, & appuya courageufement celui de l'Evêque de Valence, que foutint encore l'Amiral de Coligni.

Le Duc de Guife & le Cardinal de Lorraine furent étonnés de l'audace de leurs adverfaires ; ils les combattirent

néanmoins avec chaleur, & déclamérent ſur-tout contre la tenue d'un Synode National. Le premier déclara qu'un Concile général même ne pourroit pas le déterminer à rien changer dans ſes principes de Religion, & que quant à la convocation des Etats, il approuveroit tout ce que le Roi décideroit ſur cet objet. Le Cardinal fit un Diſcours dans lequel il repréſenta les Calviniſtes comme des ſéditieux qui, ſous le vain prétexte d'établir la liberté de conſcience, ne vouloient qu'autoriſer la licence, & s'aſſurer l'impunité de leurs

crimes. Il s'étendit ſur les dangers de la tenue d'un Synode, & parut conſentir à celle des Etats, ſi l'on jugeoit qu'elle pût être utile au bien des affaires.

De Thou, l. 25. Mém. de Caſt. 48. M. de Con. T. 1. p. 378.

Tous les Courtiſans opinérent d'après les Princes Lorrains, & tous les Magiſtrats ſe joignirent à l'Evêque de Valence & à l'Archevêque de Vienne, qui eurent pour eux la pluralité des voix. L'Hôpital fit auſſi-tôt publier un Edit par lequel la tenue des Etats étoit indiquée à Meaux pour le 10 de Décembre, & il étoit enjoint aux Evêques de s'aſſem-

bler le 10 de Janvier dans une Ville que le Roi leur marqueroit, pour y délibérer ſur la convocation d'un Synode National, & commencer à travailler à la réforme de la diſcipline Eccléſiaſtique. Ce même Edit, en conſéquence de l'attente du Synode, ſuſpendoit la punition des Sectaires, & le droit de connoître du crime d'héréſie, que l'Hôpital s'étoit vû obligé d'accorder aux Evêques, par l'Edit de Romorantin.

VII. Il va en faire part au Parlement.

Le Chancelier, accompagné de Marillac, & de Monluc, ſe rendit au Parlement pour

l'instruire des résolutions qui avoient été prises dans l'Assemblée de Fontainebleau. Après avoir parlé des avantages qu'on pouvoit se flatter de tirer de la convocation des Etats, & de celle du Concile National, il ajouta que le Roi voyoit avec douleur, que malgré le désir qu'il témoignoit de rendre la paix à ses Etats, on trouvoit encore des gens sans mœurs, sans principes, qui, prétextant le bien de la Religion, dont ils étoient en effet les plus cruels ennemis, travailloient sans cesse à aigrir, à enflammer les esprits, à augmenter

Mém. de Cond. T. 1. p. 174.

les désordres ; que des Citoyens si pernicieux méritoient une punition exemplaire : que le Roi chargeoit les Magistrats de son Parlement d'en faire d'exactes recherches, & de s'occuper uniquement du soin de maintenir la tranquillité publique : que Sa Majesté les prioit encore de donner au Peuple les exemples de sagesse & de modération qu'on étoit en droit d'attendre d'eux : qu'Elle avoit été affligée d'apprendre que plusieurs Conseillers au Parlement laissoient quelquefois échaper des discours peu mesurés, capables

de porter à la violence des eſprits déja trop échauffés.

L'Hôpital finit par leur dire, que le Roi vouloit qu'un Juge de Robe-courte, nommé Deſ-jardins, rentrât dans l'exercice de ſon Office, dont il avoit été privé pour crime d'héréſie: que cette conduite de la Cour pouvoit les ſurprendre, mais qu'elle étoit appuyée ſur les bonnes raiſons auxquelles il falloit ſe ſoumettre.

Le premier Préſident répondit au Chancelier, que le Parlement reconnoiſſoit la prudence du Prince, & ſon amour pour ſes Sujets, dans la réſo-

lution où il étoit d'assembler ses Etats, & de convoquer un Concile National : qu'il ne croyoit pas qu'on pût justement reprocher aux Membres de sa Compagnie de fomenter les troubles ; qu'ils regarderoient toujours comme leur premier devoir l'obligation où ils étoient de se conformer aux intentions du Roi & de faire éxécuter sa volonté : que quant à la résolution qu'il paroissoit avoir prise sur Desjardins, le Parlement n'en pouvoit être que fort étonné ; que ce Magistrat étoit incapable, selon la teneur des Edits, de posséder sa Charge,

& qu'il étoit inutile de publier des Loix, si la Cour avoit dessein qu'elles ne fussent pas observées.

L'Hôpital vit avec une douleur amère cette résistance du Parlement, qui annonçoit les nouveaux obstacles que ce Corps devoit apporter à l'éxécution de ses projets. Il lui parut dangereux de se commettre avec des esprits qu'il jugea trop ardens ; & sans rien répondre au Discours du premier Président, il lui remit les Lettres-Patentes qui faisoient rentrer Desjardins dans l'exercice de son Office.

VIII. Dispositions de la Cour de Rome, des Guises, des Protestans.

La Cour de Rome fut très-mécontente du parti que l'on avoit pris en France, d'assembler un Synode National; & le Pape Pie IV. conçut un chagrin violent de la nécessité où il se vit de convoquer un Concile général, afin de prévenir les suites fâcheuses que pourroit avoir pour son autorité la tenue d'un Synode National en France.

Trois ans après que le Concile qui avoit d'abord été assemblé à Trente, eût été transféré à Bologne, Jules III. avoit reconnu l'impossibilité de le continuer en Italie, sans risquer

d'aliéner pour toujours du S. Siége la plus grande partie de la Chrétienté ; & sur les sollicitations de l'Empereur Charles-Quint, il avoit enfin consenti à le rétablir à Trente. Mais les Protestans avoient été révoltés de la Bulle d'indiction, dans laquelle le Pape prétendant avoir le droit de gouverner & de diriger les Conciles, annonçoit qu'il vouloit présider à Trente par ses Légats ; & exigeoit que sur le Dogme & la Discipline, on reçut les Décrets qui avoient été formés dans les premieres Sessions de l'Assemblée des Peres.

L'Empereur

L'Empereur, qui se crut alors intéressé à appaiser les Protestans, leur promit de faire usage de toute sa puissance, pour forcer le Pape à les entendre, & à répondre à tous les éclaircissemens qu'il seroit nécessaire de leur donner; & il étoit enfin parvenu à déterminer plusieurs de leurs Ministres à se rendre au Concile. Mais le Pape Jules, qui avoit senti renaître toutes ses frayeurs, lorsqu'il vit que ses Légats alloient avoir à combattre directement les Protestans, soutenus par Charles-Quint, avoit suspendu le Concile, sous le prétexte

que les Peres n'étoient pas en ſûreté dans la ville de Trente, dont le pays alloit devenir le théâtre de la guerre.

Marcel II. ſucceſſeur de Jules, Pontife aſſez vertueux, pour ſacrifier une partie des prétentions de la Cour de Rome au bien général de l'Europe & de la Religion, vécut malheureuſement trop peu, pour ſuivre les projets qu'il avoit formés ſur la réunion des Hérétiques à l'Egliſe Romaine.

L'ambition inſatiable de Paul IV. ne permit jamais d'en rien eſpérer de raiſonnable. « S'il y

» avoit une réforme à faire,
» ce droit n'appartenoit qu'à lui
» seul, disoit-il, & il sçauroit
» le faire connoître aux Prin-
» ces assez hardis pour porter
» la main à l'encensoir ; il for-
» ceroit les Rois de marcher
» à ses côtés, & leur appren-
» droit que, comme Vicaire de
» Jesus-Christ, il avoit en lui
» de quoi leur donner ou leur
» arracher des Empires. S'il
» faut, ajoutoit-il, mettre le
» feu aux quatre coins du
» monde, j'y suis déja résolu,
» plutôt que d'avilir le Pon-
» tificat. »

Cette violence avoit irrité

toute l'Europe, lorſque Pie IV. non moins jaloux des droits, ou plutôt des prétentions de ſon Siége, mais moins véhément que Paul, parvint à la Papauté. Il fit renaître l'eſpérance de voir aſſembler un Concile, bien réſolu cependant d'en éloigner toujours la convocation, s'il ne s'y voyoit forcé par les motifs les plus preſſans. Il n'apprit qu'avec indignation les réſolutions qui avoient été priſes dans l'Aſſemblée de Fontainebleau. « Eh! » quel eſt donc votre Roi, » (dit-il à l'Ambaſſadeur de » France,) qui ſe croit en droit

» de prononcer ſur les intérêts » du Ciel? Ce n'eſt pas mer- » veille s'il y a tant de troubles » en un Royaume où l'on oſe » attenter à mon autorité! » Il crut cependant néceſſaire, pour éviter de plus grands malheurs, de publier la Bulle d'indiction pour la continuation du Concile; & il donna ordre au Cardinal de Tournon de ſe rendre en France, afin qu'il pût oppoſer quelques difficultés à la tenue d'un Synode National. *Add. de le Lab. l. 2.*

Les Princes Lorrains n'étoient pas moins inquiets que la Cour de Rome, ſur les réſolutions que l'Hôpital & ſon parti

avoient fait prendre à Fontainebleau. Quoique les Etats ne se fussent jamais conduits en France de maniére à inspirer pour eux beaucoup d'estime ou de respect, l'Assemblée qu'on avoit convoquée pouvoit cependant, animée de l'esprit de parti, qui lui eut tenu lieu de vertu, attaquer l'administration des Guises & renverser leur fortune. Ceux-ci déterminérent le Roi à donner aux trois Ordres de l'Etat, Orléans pour Ville de réunion, au lieu de Meaux où ils prétendirent que les Calvinistes étoient en assez grand

Mém. de Cast. p. 51.

nombre pour faire craindre qu'il ne voulussent se rendre les maîtres de l'Assemblée. Ensuite on ramassa des Troupes, sous prétexte de donner au Roi une Garde convenable à sa Dignité, dans un aussi grand jour. On prit toutes les mesures possibles, pour n'admettre dans l'Assemblée que des Catholiques zèlés; tandis que le Chancelïer écrivoit dans les Provinces, pour qu'on ne députât aux Etats que des hommes dignes, par leur courage & par leur vertu, de prendre place dans le grand tribunal dépositaire des volontés de

tout le corps des Citoyens.

On attendoit impatiemment l'iſſue de ces grands événemens, lorſque les Proteſtans, qui venoient d'obtenir des avantages qu'ils n'euſſent pas dû eſpérer, & qui avoient tant d'intérêt à donner des preuves de modération juſqu'à la tenue des Etats, ne conſultant que le déſeſpoir où les avoit jetté le malheureux ſuccès de la conjuration d'Amboiſe, reprirent ouvertement les armes, & eſſayérent de s'emparer de pluſieurs Villes du Royaume. On découvrit que le Roi de Navarre, & le Prince de Condé,

dé, en qui l'on eût dû trouver plus de prudence, puisqu'ils avoient moins de fanatisme & plus d'ambition, avoient autorisé & approuvé les révoltés.

IX. Il s'intéresse fortement pour le Roi de Navarre & le Pr. de Condé que les Guises vouloient faire périr: leurs malheureux projets renversés par la mort de François II.

Les Guises saisirent cette occasion d'inspirer au Roi la plus grande frayeur de leurs ennemis, & d'aigrir & irriter son esprit en lui présentant les Prétendus-Réformés comme des ennemis implacables de la Monarchie, les Princes du Sang comme d'autant plus coupables, qu'ils devoient les premiers donner l'exemple du respect & de la soumission. On acheva de lui persuader que

le Prince de Condé avoit été l'auteur de la conjuration d'Amboise, & que la Couronne étoit le fruit qu'il croyoit en tirer, par le massacre de toute la Famille Royale. Le Roi lui fit aussi-tôt ordonner, ainsi qu'au Roi de Navarre, de se rendre à la Cour. Malgré les avis qui furent donnés à l'un & à l'autre, ils crurent devoir obéir à des ordres formels du Souverain, persuadés qu'on n'oseroit jamais rien attenter sur leurs personnes. Mais à peine furent-ils arrivés à Orléans, que le Roi de Navarre se vit donner des Gardes, &

De Thou, l. 26.

Mém. de Cast. p. 51.

qu'on arrêta le Prince de Condé, dont on commença à instruire le procès.

Mais la perte de ce Prince sembloit rendre nécessaire celle du Roi de Navarre, qu'il étoit cependant impossible d'impliquer dans la conjuration d'Amboise, & que les derniers troubles ne pouvoient rendre assez criminel aux yeux même d'un Catholique zèlé, pour qu'il méritât de périr sur un échafaut. Ne pouvant l'attaquer par les formes de Justice, les Guises osérent bien le vouloir faire assassiner; & ce coup ayant été plusieurs fois inutilement Ibid.

tenté, ils formérent le projet d'employer la main même du Roi pour commettre ce parricide. Assez méchant, ou assez foible, pour se laisser persuader que ses intérêts particuliers pouvoient lui rendre ce crime utile, il ne fut pas du moins assez féroce pour le consommer; prêt à frapper, il pâlit, chancella; & le Cardinal de Lorraine sortit furieux, en disant à son Frere: « Voilà le » plus grand poltron qui fut » jamais. »

De Thou, l. 26.

Mém. de l'Et. & Rép. 709.

La mort des deux premiers Princes du Sang ne devoit être qu'un préliminaire du spectacle

que les Guiſes préparoient à l'Europe. Ils craignoient leurs vengeurs, & pour écraſer d'un ſeul coup tous ceux qui auroient pû leur réſiſter, ils firent dreſſer une Confeſſion de foi, conforme aux Dogmes de l'Egliſe Romaine; & ils déterminérent le Roi à la faire recevoir, ſous peine du feu, dans toute l'étendue de ſes Etats.
» Par cette reſſource infaillible,
» lui dirent-ils, il ne ſubſiſtera
» plus de prétexte aux ſédi-
» tions, & l'épouvante termi-
» nera bien-tôt des diſputes
» qu'un Concile National ne
» feroit que nourrir. »

On remit la Confession de foi à tous les chefs de Corps, avec ordre de la faire signer par tout ce qui leur étoit subordonné. Quiconque refuseroit, devoit être brûlé sur le champ, sans autre forme de procès. La Reine Mere réduite à servir l'ambition & le faux zèle des Princes Lorrains, devoit faire signer ses femmes. L'Hôpital reçut un commandement pour toute la Magistrature. Le Roi élevant la machine faite peut-être pour l'écraser, avoit résolu de faire signer lui-même tous les Seigneurs de sa Cour. On avoit

Le Lab. 522. *Mém. du R. de Fr.* II. *D'Aub.* l. 2 *Mém. de la Rel. & Rép.* 745.

envoyé dans les Provinces une foule d'émiſſaires, Moines, Prêtres, dont les diſcours avoient échauffé les Catholiques ; qui devoient faire ſigner la Confeſſion de foi par tous les Proteſtans, ou ſur le champ les mener au ſupplice. On n'eût vû partout que meurtres, que ſéditions ; déja les Catholiques zélés dreſſoient de bûchers, & les Proteſtans ſe préparoient à la défenſe en déſeſpérés.

La condamnation du Prince de Condé parut ouvrir cette ſcène terrible. Les Princes Lorrains oſérent imaginer de faire ſigner l'Arrêt de ſa mort par

toute la Cour, qu'ils voulurent rendre complice de leur crime, & où il n'y eut que trois hommes, qui eurent le courage de leur résister. Ce furent l'Hôpital, le Conseiller du Mortier, & le Comte de Sancerre, qui répondit seulement aux menaces du Roi : *Je sçai mourir, mais non me deshonorer.*

Les Guises alloient enfin triompher, lorsqu'un événement imprévu changea tout-à-coup la face des affaires. Le Roi avoit depuis quelque tems un mal à l'oreille, & l'on craignoit qu'il ne se formât un abscès dans sa tête. Cet abscès

ſe déclara, & dès ce moment la mort de ce Prince fut aſſurée. Mais le Duc de Guiſe, toujours ſupérieur à ſa fortune, ne renonce point encore à ſes projets. Il va trouver la Reine Mere, & lui propoſe de faire périr ſur le champ le Roi de Navarre, & le Prince de Condé. Il lui repréſente tout ce qu'elle a à craindre de ces deux hommes, qui ne peuvent la regarder que comme la premiere cauſe des maux qu'ils ont ſoufferts, & des dangers auxquels ils ſe ſont vûs expoſés. Il ne demande à Catherine que ſon conſentement; il eſt

prêt à tout entreprendre pour elle, & à revenir mettre à ſes pieds le pouvoir qu'il lui aura acquis. La Reine Mere ébranlée, fut ſur le point d'accepter les offres du Duc. Cependant elle voulut voir l'Hôpital avant que de prendre un parti. Il la trouva fondante en larmes; elle lui fit part de ſes agitations, de ſes inquiétudes, de l'embarras cruel où la jettoient les propoſitions du Prince Lorrain.

L'Hôpital ne vit qu'avec indignation cette incertitude de Catherine. « Comment, lui dit-» il, on fera périr le premier

» Prince du Sang de nos Rois :
» & quel eſt ſon crime ? D'avoir Ibid.
» un Frere plus malheureux
» encore que coupable. Si l'on
» arrête le Roi de Navarre, il
» doit mourir, car il ſçauroit ſe
» venger, même aux dépens
» de ſes Maîtres, même aux
» dépens de l'Etat ; & ſa
» mort eſt un crime affreux
» dont la ſeule idée fait fré-
» mir. Il vous faut, Madame,
» ſuſpendre le jugement ren-
» du contre le Prince de Con-
» dé, & reprendre tout le
» pouvoir qui vous appartient,
» ſous un Roi trop jeune
» pour gouverner ſes Etats. »

Le Chancelier entra enſuite dans le détail de la conduite qu'elle devoit tenir avec le Roi de Navarre, dont il lui peignit la molleſſe du caractère, & la foïbleſſe de l'eſprit. Il lui fit ſentir qu'elle ne couroit aucun riſque à élever ce Prince, dont le nom, le rang & la naiſſance devoient lui ſervir à éloigner du Gouvernement des hommes beaucoup plus dangereux, & qui feroient tous leurs efforts pour conſerver ou reprendre leur place tant qu'ils ne la verroient pas remplie. Il lui montra le véritable ſoutien du parti Proteſtant dans

le Prince de Condé, qu'il lui conseilla de ménager, sans lui confier néanmoins son autorité, qu'elle devoit surtout se défendre de remettre entre les mains de tout Chef de parti.

Ensuite il lui parla des Princes Lorrains, lui représenta sur quels principes funestes à l'Etat, ils avoient voulu établir leur fortune; l'art avec lequel ils avoient pu l'élever si haut. Il releva tous les talens dont ils soutenoient leur ambition, & qui par cela même, devoient les faire regarder comme les ennemis déclarés du repos & du bonheur

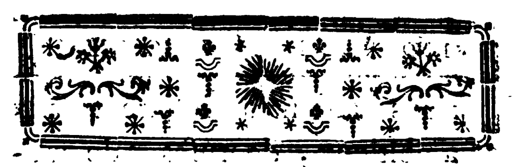
de l'Etat. Il finit par lui dire, que si elle vouloit retenir dans ses mains toute l'autorité, il lui promettoit d'établir une paix solide.

La Reine Mere fit aussitôt son traité avec le Roi de Navarre, que la Duchesse de Montpensier lui amena la nuit dans son appartement : tant la puissance des Guises, même dans ces derniers momens où l'on étoit assuré de leur chûte, & de la mort du Roi, se faisoit encore redouter. Enfin le Roi expire, & de nouveaux intérêts vont occuper les esprits.

Davila, Ibid.

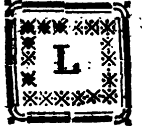
Le 5. Décembre 1560.

Fin du Livre second.



VIE
DE
MICHEL DE L'HÔPITAL,
CHANCELIER DE FRANCE.

LIVRE TROISIEME.

A Cour étoit agitée par la tourmente la plus vive; de nouvelles factions s'y formoient; on intriguoit, on cabaloit; on employoit pour relever son parti, ou pour en établir un nouveau, tout ce que les paf-

I. Sa conduite aux Etats d'Orléans.

ſions ardentes inſpirent aux ambitieux, de ruſes, de manéges, de noirceurs; & ſous les voiles impoſans de l'amour du bien public & du zèle de la Religion, l'intérêt & la ſuperſtition cachoient leur trame & leurs perfides démarches. Si les événemens paſſés faiſoient frémir ſur ceux qu'ils ſembloient encore annoncer, la tenue des Etats rendoit quelque confiance au Citoyen. Les Députés des Provinces ſe trouvoient raſſemblés à Orléans, dans un moment où les peuples pouvoient en attendre les plus grands avantages. La

minorité

minorité de Charles IX. autorisoit la Nation à établir la forme d'administration la plus favorable au bien de l'Etat. Toutes les volontés de la Nation étant réunies dans ce respectable Tribunal, le courage & la sagesse des Députés alloient décider de l'étendue de leurs priviléges.

Le 13 Décembre 1560, l'Hôpital fit l'ouverture de l'Assemblée, par un Discours où il parla avec beaucoup d'élévation, de l'origine des Etats, de leur dignité, de leur autorité, de la nécessité de les convoquer souvent, de l'impossibilité où étoit le Prince de

connoître les besoins de la Nation, s'il ne la consultoit elle-même; de la bassesse des Courtisans qui osoient faire craindre au Roi la réunion de ses sujets, de l'horreur qu'il devoit avoir pour des conseils aussi pernicieux, de l'obligation essentielle où il étoit d'écouter leurs plaintes & de leur rendre justice. A ce sujet il rapporta le trait de cette femme Macédonienne à qui le Roi Philippe refusoit une audience, & qui, pour lui faire sentir qu'il manquoit au premier de ses devoirs, eut la fermeté de lui dire, *Ne soyez donc pas Roi.*

» Davantage, poursuivit
» l'Hôpital, les Rois tenant les
» États, oyent ou entendent la
» voix de vérité, qui leur est
» souvent cachée par leurs ser-
» viteurs. Car la plûpart des
» Princes ne voyent que par
» les yeux d'autrui, ne ju-
» gent que par le jugement &
» arbitration d'autrui, & au lieu
» qu'ils dussent mener les au-
» tres, se laissent mener. Qui
» est la cause qu'aucuns bons
» Rois se défiant de ceux qui
» sont autour d'eux, se sont
» déguisés & mêlés avec le
» peuple inconnus, pour sça-
» voir & entendre ce que l'on

» disoit d'eux, non pour punir
» ceux qui en disoient mal,
» mais pour soi amander &
» corriger ? Le bon Roi Louis
» XII. prenoit plaisir à ouir
» jouer farces & comédies, mê-
» me celles qui étoient jouées
» en grande liberté ; disant que
» par là il apprenoit beaucoup
» de choses qui étoient faites
» en son Royaume, que au-
» trement il n'eût sçues. Cette
» sorte de familiarité n'a jamais
» nui à nos Rois. Les derniers
» de la race de Pharamond ne
» se laissoient voir qu'une fois
» l'an, comme les Assiriens ; &
» les uns & les autres vinrent à

» mépris vers leurs ſujets, & en
» perdirent leur Royaume. La
» façon de ne ſe laiſſer voir à ſon
» peuple, & ne communiquer
» avec lui, eſt barbare & monſ-
» trueuſe. Ceux qui tiennent
» pour une autre opinion, ſont
» gens qui veulent ſeuls gouver-
» ner & conduire tout à leur
» vouloir & plaiſir, qui craignent
» leurs faits être connus par au-
» tres, aſſiégent le Prince, & gar-
» dent que nul ne l'approche. »

Enſuite le Chancelier parla de l'utilité particulière dont pouvoit être l'Aſſemblée des Etats, dans les circonſtances actuelles. Il montra dans quels

précipices on iroit infailliblement se perdre, si la vertu & les mœurs des particuliers ne suppléoient à ce qui manquoit aux Loix pour assurer le repos public. De là il prit occasion d'exposer les principes sur lesquels le Roi, les Princes, le Clergé, la Noblesse & le Tiers-état devoient diriger leur conduite. Il insista sur la nécessité de convoquer un Concile National. Il exhorta l'Assemblée à établir les Loix les plus sévéres pour contenir & reprimer les séditieux de chaque parti. Ensuite il parla du mauvais état des Finances; & dit

que le Roi prioit l'Assemblée de vouloir bien les examiner, & d'établir dans cette partie de l'administration *un ordre qui fût un réglement perpétuel pour la Maison de France*; & il finit par engager les Députés à donner leurs avis avec hardiesse & liberté.

La premiere opération des Etats, fut de disposer de la Régence en faveur de Catherine de Médicis. Le Roi de Navarre, dans le traité secret qu'il avoit fait avec elle, avoit promis de la lui céder; mais bientôt se repentant de l'engagement qu'il avoit contracté, il fit tous ses efforts pour se la

Test. du Chancel. Mém. Condé. 2. p. 211. Mém de Cast. pp. 66. 71.

faire conférer à lui-même ; & il étoit parvenu à gagner un assez grand nombre de voix. L'Hôpital, à qui il importoit pour son crédit & pour ses projets de voir le Gouvernement remis entre les mains de la Reine Mere, s'opposa à toutes les démarches du Roi de Navarre, & fit connoître aux Députés le danger d'accorder un pouvoir trop étendu à un Chef de parti. Il leur montra la nécessité de confier la principale autorité à la personne la plus intéressée à ne maintenir que la paix & l'union entre tous les Citoyens ;

toyens; & leur fit entendre que Catherine étoit la ſeule dont l'intérêt particulier s'uniſſoit néceſſairement à l'intérêt général, puiſqu'il ne pouvoit s'élever de troubles ni de ſéditions dans l'Etat, ſans que la plus eſſentielle partie du pouvoir ne lui échappât, pour paſſer dans les mains de ceux qui commanderoient les Armées; qu'il ſeroit donc dangereux de ne lui pas déférer la Régence, ſur laquelle d'ailleurs elle avoit les droits les plus légitimes. L'Aſſemblée entra dans les vues du Chancelier; & malgré les prétentions du

Roi de Navarre, arrêta que Catherine, sans avoir le nom de Régente, auroit néanmoins la principale direction des affaires, & que le Prince exerceroit sous ses ordres la charge de Lieutenant-Général du Royaume.

II. Ordonnance célébre.

On vit ensuite l'Hôpital & les Députés travailler à cette Ordonnance célébre, qui devoit assurer à la Nation des jours plus sereins, & dans laquelle l'attention du Législateur sembloit s'être portée sur tous les objets dignes de la fixer. Elle établit des réglemens pour la réforme de tous les différens Ordres de l'Etat.

Elle parut devoir forcer les Evêques & tous les Eccléſiaſtiques à s'occuper déſormais des fonctions ſacrées de leur Miniſtère. Elle mit le Tiers-état à l'abri des véxations des grands Seigneurs & des Gentilshommes. Elle établit des régles dans la répartition des impôts, dans la manutention des deniers Royaux. Elle réprima une partie des déſordres qui régnoient dans l'adminiſtration de la Juſtice : il ne fut plus permis d'entrer dans un Tribunal, avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans ; il devint néceſſaire, pour obtenir les

provisions d'une Charge, de subir un examen, qu'on ne regardoit pas alors comme une simple formalité. Le Chancelier fit aussi faire des réglemens sur les Epices : on assigna au travail de l'Avocat & du Procureur ; un prix au-delà duquel ils ne pouvoient rien exiger sans se rendre coupables du crime de concussion. On établit enfin des Officiers chargés de parcourir toutes les Provinces, & de veiller sans cesse à l'exécution des Loix.

Cette Ordonnance, qui dans un tems plus calme eût pu contribuer d'une manière effi-

cace au bonheur de la Nation, n'étoit malheureusement pas un reméde assez puissant pour détruire le mal qui déchiroit l'Etat; & l'Hôpital ne fit pas en ce moment tout ce qu'il semble qu'on étoit en droit d'espérer d'un politique aussi profond que lui. Il venoit bien de faire publier les Loix les plus sages en elles-mêmes; mais les Loix ne pouvoient être exécutées qu'autant qu'il n'eût laissé en aucunes mains un pouvoir assez grand pour les violer impunément, qu'autant qu'il eût établi la paix, & qu'il l'eût établie de façon qu'il n'eût pas dépen-

du de l'ambition d'un particulier de la troubler. Il n'eût pas dû attendre, comme il fit, que les Députés se fussent séparés, pour travailler à la réconciliation civile des Catholiques & des Protestans : ouvrage pour lequel le concours de tous les Ordres de l'Etat, & l'autorité d'une Assemblée d'Etats, lui étoit absolument nécessaire. C'est uniquement à cette faute qu'on peut attribuer cette longue suite de malheurs qui depuis ont affligé le Royaume. Peut-être que les divers intérêts qui gouvernoient les esprits, le fanatisme qui emportoit les uns, l'ignorance &

la ſtupidité des autres, ne permirent pas à l'Hôpital de tenter d'auſſi grandes choſes, & d'éxécuter les projets qu'il paroiſſoit même avoir formés. Mais ſoit que le reproche lui doive être adreſſé, ſoit qu'il doive être fait aux Députés, le moment fut perdu, & tous les efforts que fit depuis le Chancelier pour réparer la faute, ne furent que des palliatifs qui calmérent pour quelques inſtans la violence du mal, ſans pouvoir jamais le guérir.

III. Il travaille à établir la paix dans le Royaume.

Auſſi-tôt que l'Aſſemblée des Etats fut rompue, il commença donc à s'occuper des

moyens d'établir la tranquillité intérieure du Royaume. Les traitemens indignes qu'avoit essuyés le Prince de Condé, faisoient craindre à tous les bons Citoyens qu'il ne cherchât à se venger d'une manière éclatante de la Reine Mere, qu'il pouvoit en quelque sorte accuser de la persécution qu'il avoit soufferte. L'attachement qu'avoient pour lui les Protestans, ne permettoit pas de douter qu'ils n'entrassent dans tous ses ressentimens, & que, pour les satisfaire, ils ne levassent, au moindre signal qu'il eût voulu leur donner,

l'étendart de la révolte. L'Hôpital fit ſentir à Catherine la néceſſité d'appaiſer & de ménager ce Prince, & il la détermina à faire rendre une Déclaration par laquelle le Roi annonçoit qu'il avoit des preuves de l'innocence du Prince de Condé, & lui permettoit de ſe pourvoir contre ſes délateurs pour en tirer une ſatisfaction proportionnée à la grandeur de l'offenſe, & de l'offenſé. Soit que le Prince de Condé fût aſſez généreux pour pardonner aux Guiſes, dont il ne penſoit pas que la fortune pût ſe relever, ou plutôt qu'il

consentir à ce qu'il publiât une Déclaration par laquelle le Roi ordonnoit aux Magistrats de la
Janv. 1561 Capitale & des Provinces de rendre la liberté & les biens à ceux qui en avoient été privés, comme convaincus ou soupçonnés de Calvinisme. Le Prince exhortoit tous ses Sujets à
Ibid. se conformer aux rits & aux usages jusqu'alors reçus dans l'Eglise, & condamnoit à la mort tous ceux qui, sous prétexte de soutenir les intérêts de la Religion, troubleroient la tranquillité publique. Le Parlement n'avoit consenti qu'après beaucoup de difficultés à l'en-

regiſtrement de cette Déclaration, qui choquoit les principes qu'il avoit adoptés.

IV. Diſpoſitions du Parlement.

Les plus grands Corps tiennent toujours par quelques côtés aux erreurs de leur ſiécle. Le Parlement avoit cru d'abord pouvoir arrêter les progrès de l'Héréſie, en faiſant des perquiſitions exactes, & des punitions exemplaires de ceux qui ſe laiſſoient infecter de ce venin. Mais bientôt le mal gagna toutes les Provinces, & ſe gliſſa juſques dans la Compagnie même, où l'on vit tout à la fois des Tolérans, des Calviniſtes, & des Catholiques zèlés.

Dès ce moment, le principe de la tolérance eût paru sans doute devoir réunir tous les partis, & déterminer en sa faveur des Magistrats uniquement chargés d'assurer la tranquillité publique, & à qui leur état, fermant tous les chemins qui ménent à la fortune, n'offre aucun prix du sacrifice qu'ils pourroient faire de leur honneur & de leur raison. Cependant les choses tournérent différemment : le supplice du Conseiller Anne Dubourg, l'emprisonnement de quelques-uns des Membres du Parlement, la

fuite de plusieurs autres, en imposérent à ceux qui préféroient leur salut particulier au dangereux avantage de faire valloir ses opinions Le régne de François II. venoit d'achever ce qu'avoit commencé celui de Henri II. Les Guises se voulant appuyer du Parlement, corrompirent tout ce qui pouvoit être corrompu, & effrayérent tout ce qui étoit susceptible de crainte; & bientôt la voix des fanatiques fut la seule entendue, parce qu'ils n'auroient pu se voir contredits que par un petit nombre d'hommes, trop sages pour hazarder

leur tête ſans utilité pour le bien public. Ce mal avoit déja jetté de profondes racines ; lorſque Charles IX. monta ſur le Trône ; & les Corps ne changeant point de principes & de conduite, comme les particuliers, on ne pouvoit guères eſpérer que le Parlement abandonneroit les ſiens.

L'Hôpital le ſentoit, & ne voyoit ſans doute qu'avec chagrin les obſtacles que le Parlement paroiſſoit devoir toujours oppoſer à l'exécution de ſes deſſeins. D'ailleurs les déſagrémens que ce Corps lui avoit fait éprouver anciennement, devoient

voient avoir laissé dans son cœur des principes d'irritation, si j'ose ainsi parler, qui sans doute se réveillérent, & entrérent peut-être, sans qu'il s'en doutât, dans les motifs de sa conduite.

V. Ordonnance d'Avril 1561. contre laquelle les Magistrats s'indisposent.

Mém. de Condé. T. 2 334.

Avril 1561.

De nouveaux troubles arrivés dans les Provinces, lui ayant persuadé que la derniere Déclaration n'étoit pas suffisante pour établir la sûreté des Calvinistes, qui se virent encore persécutés dans plusieurs Villes, il fit rendre une nouvelle Ordonnance qui défendoit aux sujets du Roi de s'injurier réciproquement par ces mots odieux de Papistes & de Huguenots, de troubler la

tranquillité publique, de s'attrouper, & d'aller en force faire des visites dans les maisons, sous le prétexte de faire observer les anciens Edits qui défendoient les assemblées. Le Roi ordonnoit aussi de rendre incessamment la liberté à ceux qui avoient été arrêtés pour cause de Religion, permettoit de rentrer dans le Royaume à tous ceux qui en étoient sortis pour la même raison, depuis le régne de François I. & les assuroit de sa protection, pourvû qu'ils vécussent en Catholiques & sans scandale. Enfin il consentoit à ce que ceux qui ne

De Thou, l. 28.

voudroient pas rester dans le Royaume à ces conditions, pûssent vendre leurs biens, & se retirer ailleurs.

Le Chancelier jugea que le Parlement refuseroit d'enrégistrer un Édit si directement opposé à toutes ses maximes, & dans un moment où il rendoit tous les jours de nouveaux Arrêts pour empêcher les Protestans de tenir leurs assemblées. C'est ce qui détermina l'Hôpital à n'observer aucune des formes ordinaires, & à faire adresser la Déclaration directement aux Gouverneurs des Provinces & aux Magistrats des différens Tri-

Ibid. bunaux, avec un ordre précis de la faire exécuter dans tous ses articles. C'étoit sans doute violer la plus respectable de nos Loix; & le Chancelier ne pouvoit pas ignorer, que dans tout Gouvernement où un pouvoir illimité se trouve entre les mains d'un seul homme, loin de renverser les obstacles qui s'opposent aux abus de l'autorité, tout citoyen doit les affermir, &, s'il le peut, en élever de nouveaux. Il sçavoit aussi sans doute de quelles funestes conséquences pouvoit être l'exemple qu'il osoit donner à ses Successeurs; mais il voyoit tout le Royau-

me en feu : il falloit sauver l'État, & le sauver dans le moment. On n'ose l'approuver, & l'on craint de le blâmer.

Sa conduite aigrit & révolta tout le Parlement, qui voulut rendre contre lui un Décret d'ajournement personnel, pour qu'il eût à se présenter devant la Compagnie, & à l'instruire des motifs qui avoient pû le forcer à n'observer aucune des formalités essentielles à la promulgation des Loix. Mais des Magistrats plus modérés ramenérent les esprits à prendre un parti moins violent; & l'on rendit un Arrêt, par lequel on dé- *Mém. de Cond.* T. I. p. 27.

fendit de publier la Déclaration, comme étant contraire aux Loix fondamentales du Royaume. On présenta en même-tems des Remontrances, dans lesquelles la Compagnie établit qu'il étoit contre l'usage de tous les tems, d'adresser aux Gouverneurs des Provinces, & non aux Parlemens, une Ordonnance qui ne peut avoir force de Loi, qu'elle n'ait d'abord été publiée & enregistrée dans les Cours Souveraines : que défendre aux Sujets de parler avec chaleur des matieres de Religion, & leur ordonner de se respecter réciproquement,

quelques Dogmes que chacun ſuivît, c'étoit défendre à tous les vrais Fidéles de travailler à la conversion des Hérétiques, & vouloir, ce ſemble, leur interdire les moyens de les faire rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Comme le Roi dans ſa Déclaration recommandoit à tous les Magiſtrats de punir ſévérement tous les citoyens turbulens, qui en attaqueroient d'autres par les mots odieux de Huguenots & de Papiſtes; le Parlement remarquoit qu'il paroiſſoit fort étrange, qu'on employât ce mot de Papiſtes dans des Lettres-Patentes; qu'en défendant

ensuite à tous citoyens d'aller examiner ce qui se pouvoit passer dans les maisons des particuliers, on autorisoit les assemblées des Hérétiques. Qu'en accordant la liberté de rentrer dans le Royaume à des Sujets qui en avoient été bannis depuis long-tems, pour avoir embrassé une fausse Religion, on donnoit lieu à une infinité de disputes, de procès & de troubles. Que la clause insérée dans l'Ordonnance, *pourvû qu'ils vécussent en Catholiques & sans scandale*; n'étoit pas une barriere suffisante pour maintenir les Protestans dans leur devoir; & qu'enfin

qu'enfin la permiſſion qu'on donnoit à ceux qui ne voudroient pas reſter dans le Royaume & y vivre en Catholiques ; de vendre leurs biens, & d'aller s'établir dans d'autres pays, étoit une diſpoſition contraire à toutes les anciennes Loix.

Le zèle de Religion & l'attachement aux anciennes Conſtitutions de l'État, pouvoient bien n'être pas les ſeuls motifs qui portaſſent une partie des Membres du Parlement, à s'oppoſer avec tant de chaleur aux démarches du Chancelier. Longtems avant que d'être en place, l'Hôpital s'étoit ouvertement

expliqué ſur la néceſſité d'apporter une réforme ſévère dans la plûpart des Tribunaux de Juſtice ; & dès qu'il fut aſſez puiſſant pour travailler à y introduire des changemens, tous les Magiſtrats que leur ignorance ou leur cupidité mettoient dans le cas de les craindre, ne purent guères le regarder que comme un ennemi dangereux. Il avoit déjà même déterminé la Reine Mere à publier pluſieurs Réglemens ſur l'adminiſtration de la Juſtice, & à porter entre autres un Édit, qui défendoit aux Préſidens, Conſeillers, & Officiers des Cours Souve-

raines, de recevoir des Evêques, des Princes, ou des Communautés, des pensions qui paroissoient avilir la Magistrature, & qui ne pourroient être que le fruit de la corruption. Si les Personnages les plus intégres du Parlement avoient approuvé ce Réglement, plusieurs autres Membres n'avoient pû le regarder du même oeil, & ils étoient enfin parvenus à le faire envisager comme une injure pour toute la Compagnie, qui crut sa gloire offensée par ce Réglement, dont le Chancelier seul pouvoit être l'auteur.

Mém. de Cond. T. 2 p. 365.

Mais quels que fussent les

obſtacles que cherchaſſent à oppoſer à l'Hôpital quelques Magiſtrats fanatiques, & ceux dont la conduite ne pouvoit ſoutenir les regards d'un Cenſeur ſi ſévère, ſa fermeté parut d'abord les avoir ſurmontés; & l'on vit par ſes ſoins les priſonniers élargis, les bannis rentrer dans leur patrie ſans qu'on les inquiétât, & les Prétendus-Réformés tenir tranquillement leurs aſſemblées.

De Thou, l. 28.

Mais les Princes Lorrains, quoiqu'abbatus, eurent encore l'art, par leurs manœuvres ſourdes, d'irriter preſque tous les Catholiques: ils vinrent en fou-

le environner la Reine Mere ; se plaignirent de ce qu'on paroissoit vouloir sacrifier à une nouvelle secte la Religion de leurs Peres, & osérent annoncer qu'ils employeroient le secours des armes pour la défendre. La foible Catherine, quoique convaincue par l'Hôpital de la nécessité de publier le dernier Édit, fut assez mal-habile pour accroître l'audace des séditieux, en consentant à ce qu'on tînt au Parlement une nouvelle Assemblée où se trouveroient le Roi, les grands Seigneurs & les Conseillers d'Etat ; & dans laquelle on délibéreroit sur les moyens

de prévenir la guerre civile.

VI. Son discours&son avis dans l'Assemblée qui se tint au Parlement; ses sentimens sur la réunion qu'il avoit projettée. *Ibid.*

Le Chancelier ouvrit cette Assemblée par un Discours dans lequel il demanda que l'on opinât en peu de mots. « Il ne s'a- » git point ici, dit-il, de discu- » ter les matieres de Doctrine » qu'on doit traiter au plûtot » dans un Concile National. » Notre seul but doit être au- » jourd'hui de rechercher les » moyens par lesquels on pourra » prévenir les dissensions, que » produit dans l'Etat la diver- » sité des sentimens de Reli- » gion, & de réprimer la licence » & la rébellion, dont ces divi- » sions ont p aru jusqu'à présent

» être une ſource inépuiſable. »

Les voix ayant été recueillies, après pluſieurs délibérations, elles ſe trouvérent former trois différens avis. Le premier, qui avoit été ouvert par l'Hôpital, fut de ſuſpendre l'exécution des Edits donnés contre les Proteſtans, juſqu'à ce que le Concile eût prononcé ſur les articles de leur croyance qui les ſéparoient de la Communion Romaine. Le ſecond, fut de les punir de mort. Le troiſiéme, de renvoyer la connoiſſance du crime d'héréſie aux Tribunaux Eccléſiaſtiques, en défendant aux Religionnaires,

Mém. de Cond. T. 2. *Paſqu. Lett.*

ſous les peines les plus ſévères de continuer à s'aſſembler, & de s'écarter, en prêchant & en adminiſtrant les Sacremens, des cérémonies & des uſages reçus & obſervés dans l'Egliſe Catholique. Ce dernier avis, ſur lequel
1561. on dreſſa l'Edit de Juillet, ne l'emporta que de trois voix ſur celui du Chancelier : ce qui fut regardé comme un effet des ſentimens de tolérance qu'il avoit déjà porté à la Cour ; & l'on ne douta pas que ſi tous les ſuffrages avoient été libres, on n'eût ſuivi le parti qu'il eût voulu voir embraſſer.

Dans cette même Aſſemblée

on propoſa de tenir un Colloque, dans lequel les Prélats diſputeroient contre les Miniſtres Proteſtans ſur les points de Controverſe qui ſéparoient les deux Religions, & travailleroient à la réunion des deux Egliſes. L'Hôpital ſe flatta que dans des Conférences où il eſpéroit raſſembler les hommes les plus ſages des différens partis, les eſprits pourroient ſe rapprocher, & ſe préparer à cette réunion qui eût tari la ſource de nos malheurs.

Des hommes fort célébres ont été long-tems perſuadés qu'il n'étoit pas impoſſible de

réunir les Eglises Calviniste & Luthérienne avec l'Eglise Catholique ; Luther & Calvin ayant laissé de l'obscurité dans les expressions dont il se sont servis, pour exposer leurs opinions sur quelques articles fondamentaux, & principalement sur le Sacrement de l'Eucharistie. On imaginoit pouvoir satisfaire tous les partis, en expliquant ces articles d'une maniere équivoque, qui laisseroit à chacun la liberté de les interpréter selon sa conscience ; & qu'après avoir ainsi terminé sur ce qui concernoit le Dogme ; l'Eglise Romaine pourroit se

relâcher ſur quelques points de ſa Diſcipline, dont on croyoit qu'elle devoit faire le ſacrifice à l'accroiſſement de la Religion. Tel a été le ſentiment de Grotius, qui a travaillé long-tems au projet de réunir les Proteſtans & les Catholiques. « Mais » comment, dit un de nos ſçavans Auteurs modernes, « convenir des articles fondamentaux? Cette queſtion eſt une » ſource de diſputes infinies; » car il faudroit pouvoir répondre aux Théologiens Catholiques, qui, fondés ſur la doctrine enſeignée de tous tems, » prétendent, avec raiſon, que

» tout ce qui a été décidé com-
» me étant de foi, doit être
» fondamental, & ne peut souf-
» frir une explication, qui, en
» laissant les choses incertai-
» nes, sembleroit autoriser des
» croyances opposées. D'ail-
» leurs, quand l'Eglise, par un
» principe digne de sa charité, &
» du désir qu'elle a que tous les
» hommes parviennent à la con-
» noissance de la vérité, se relâ-
» cheroit sur quelques points de
» sa Discipline, elle ne peut
» avoir d'indulgence sur aucuns
» des Dogmes condamnés par
» les Conciles, sans trahir ses
» principes. » C'est ainsi que

s'expliqua M. Boſſuet, Evêque de Meaux, avant que de vouloir entrer dans la Négociation qui fut entamée en 1691. par les Cours de Vienne & de Hanovre, pour réunir à l'Egliſe Catholique les Luthériens de la Confeſſion d'Augsbourg.

L'Hôpital pouvoit penſer comme Grotius, & auroit alors ſuivi des ſentimens condamnés par les plus célébres Théologiens. Peut-être auſſi croyoit-il que la Cour de Rome accordant à la néceſſité une partie des changemens qu'on demandoit qu'elle apportât dans la Diſcipline Eccléſiaſtique, les

peuples ſatisfaits ſur les objets qui avoient principalement occaſionnés leur ſciſſion d'avec l'Egliſe Catholique, rentreroient naturellement dans ſon ſein. Le Chancelier pouvoit même encore ſe perſuader qu'à force de careſſes, de menaces, d'adreſſe, il ne feroit pas impoſſible de gagner la plûpart des Miniſtres, qui pourroient céder à l'appas qu'on leur préſenteroit, de leur faire partager avec le Clergé les biens immenſes dont il étoit en poſſeſſion.

Quelques Catholiques des plus zèlés parurent entrer dans les vûes des Tolérans, & ſollici-

térent la tenue du Colloque. Les uns, n'écoutant qu'un vrai zèle de Religion, se flattoient que les Protestans y seroient convaincus de la fausseté de leurs opinions, & se verroient forcés de demander à rentrer humblement dans le sein de leur Mere, dont ils chercheroient à obtenir leur grace par l'abjuration de leurs erreurs. Les autres, qui vouloient établir leur fortune sur les divisions de l'Etat, jugérent que ce Colloque, loin de rapprocher les deux partis, pourroit apporter de nouveaux obstacles à leur réunion, & que dans les Con-

férences où l'on ne chercheroit qu'à faire parade de ses forces, & à montrer une bonne cause, l'obstination, la vanité & le fanatisme enflammeroient les esprits, & leur feroient aisément perdre de vûe les objets sur lesquels on vouloit les fixer.

VII. Il engage la Reine Mere à écrire au Pape. *De Thou*, l. 28.

Catherine pressée par quelques Catholiques, par les Protestans, & par les Tolérans, de permettre la tenue des Conférences, y donna son consentement. Cette femme toujours inconséquente, se laissa en même-tems entraîner par l'Hôpital & par Monluc, dans une démarche contradictoire

dictoire au dernier Edit qu'elle venoit de faire publier, & qui dût fort effrayer la Cour de Rome. Le Chancelier jugeoit qu'il étoit absolument nécessaire, pour le succès de ses projets de réunion, que l'Eglise Catholique se relâchât sur plusieurs points de Discipline auxquels les Protestans étoient trop fortement contraires, pour espérer qu'ils se reconciliassent jamais avec elle, si elle ne leur en faisoit le sacrifice. Mais il sentoit en même-tems combien difficilement, le Pape pourroit se déterminer à rien accorder qui pût affoiblir ses droits & son

Le Lab. T. 1. p. 786

autorité. Il crut donc qu'il étoit néceſſaire de lui perſuader que la Cour de France étoit moins attachée aux opinions Romaines, qu'elle ne déſiroit la réunion des deux partis qui déchiroient l'Etat; & que les oppoſitions que le Pape formeroit à ſes deſſeins, pourroient faire prendre un parti dangereux pour le S. Siége.

Aidé de l'Evêque de Valence, il engagea donc Catherine à écrire à Pie IV. une Lettre, dans laquelle elle lui repréſentoit, que le nombre des Proteſtans s'étoit ſi fort accru en France, qu'il n'étoit plus poſ-

ſible de s'oppoſer au progrès de leurs opinions par la rigueur des Loix ; qu'il ſeroit infiniment plus ſage de les réunir avec l'Egliſe Catholique, leurs erreurs d'ailleurs n'étant pas monſtrueuſes, puiſque tous admettoient les douze articles du Symbole des Apôtres, tels qu'ils ſont expliqués par les ſept premiers Conciles généraux ; que pluſieurs Catholiques, même des plus zèlés, croyoient qu'on ne devoit pas les retrancher de la Communion de l'Egliſe, qu'on pouvoit les tolérer ſans danger, & que ce ſeroit même un acheminement à la

réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine.

La Reine Mere représentoit ensuite au Saint Pere, que l'Eglise, par charité pour ceux qui avoient eû le malheur de se séparer d'elle, devroit bien se relâcher sur quelques points de sa Discipline; que ce seroit un moyen de retenir dans sa Communion Romaine beaucoup de Catholiques, qui paroissoient incertains sur celle qu'ils se détermineroient à suivre. Elle demandoit qu'on enlevât les Images des Eglises; que l'on omît dans l'administration du Baptême les exorcismes & les for-

mules de prieres qui n'entrent point dans l'institution du Sacrement; qu'on rétablît pour tous les Chrêtiens sans distinction la Communion sous les deux espéces; qu'on abolît la Fête du Corps du Seigneur, qui occasionnoit de grands scandales, & qui n'étoit point essentielle à la Religion. La Reine enfin demandoit qu'on rétablît l'ancien usage de la Psalmodie en langue vulgaire, dans toutes les parties du Service divin; & que dans les prieres qui se font en particulier, on ne pût employer que la langue qui est entendue de ceux qui prient.

» Tels ſont les abus, conti-
» nuoit-elle, qu'il ſemble né-
» ceſſaire de corriger. Au reſte,
» tous les gens de bien veulent
» que le ſaint Pontife ne perde
» rien de ſon autorité, que l'on
» conſerve le reſpect & l'obéiſ-
» ſance qui lui ſont dûs, qu'on
» n'admette aucun changement,
» aucune innovation dans la
» Doctrine, & que ſi les Mi-
» niſtres ſont coupables de quel-
» ques fautes, on n'aboliſſe pas
» pour cela le Miniſtère, dont
» l'autorité toujours reſpectable
» doit toujours ſubſiſter. Mais
» après avoir pourvu à la con-
» ſervation & à la ſûreté de

» ces objets si importans, il est
» juste & raisonnable de s'appli-
» quer avec autant de soin que
» de charité, à corriger dans
» tout le reste ce qui mérite
» d'être réformé, pour ne plus
» laisser aux ames d'occasion de
» chûte & de scandale. » Août 1561.

Cette Lettre persuada au Pape que l'on étoit au moment de prendre un parti très-violent en France. Il en fut accablé de douleur, & il reconnut l'impossibilité où il étoit de différer plus long-tems la convocation du Concile général, qu'il avoit toujours éloigné. Il fit aussi-tôt partir un Légat pour venir veiller

Fra Paolo, l. 5.

en France sur les intérêts du S. Siége.

VIII. Assemblée des Etats: Il force le Clergé de contribuer aux besoins du Royaume.

Mais dans ce même instant le Chancelier lui donnoit, ainsi qu'à tout le Clergé de France, de nouveaux motifs de mécontentement & d'inquiétude. Il venoit de faire convoquer une Assemblée des Etats à Saint-Germain-en-Laye, dans laquelle il proposa aux Députés d'examiner sur quels objets il pouvoit être plus avantageux à l'Etat, d'asseoir les contributions publiques; on convint d'abord aisément d'établir un impôt léger sur le Vin & sur le Sel. Mais le produit de cet impôt ne pouvoit

voit ſuffire aux beſoins du Royaume ; & l'Hôpital, toujours occupé des moyens de ménager le peuple, qu'il eût voulu ſoulager d'une partie de ſes charges, ne crut avoir d'autre parti à prendre, que de s'adreſſer au Clergé pour lui demander les ſecours néceſſaires à l'Etat.

Perſuadé que les Eccléſiaſtiques ne contribuoient pas aux beſoins du Royaume en proportion des biens immenſes qu'ils poſſédoient, il avoit déterminé la Reine Mere à adreſſer à toutes les Cours Souveraines, des Lettres-Patentes ;

en vertu desquelles on pût contraindre les Bénéficiers à donner une déclaration précise des biens dont ils jouissoient. Mais le Clergé avoit aussi-tôt représenté que les biens de l'Eglise étoient sacrés, que les hommes ne pouvoient porter une main profane sur des richesses destinées au culte & au service de la Religion ; que les Ecclésiastiques les possédoient de droit divin, & qu'on n'étoit en droit d'exiger d'eux que ce dont ils voudroient bien faire le sacrifice au bien public. Le Cardinal de Lorraine avoit appuyé ces représentations du crédit qui

pouvoit encore lui reſter.

Mais la Cour n'y avoit répondu, qu'en accordant à l'exécution des Lettres-Patentes, une ſurſéance de trois mois, pendant leſquels le Clergé avoit eû ordre de travailler & de fournir la déclaration qui lui étoit demandée. Le terme étant expiré ſans que les Eccléſiaſtiques euſſent obéi, le Chancelier avoit expedié de nouvelles Lettres-Patentes, qui enjoignoient l'exécution des premieres, ſous peine de ſaiſie du temporel des Bénéficiers; ce qui avoit été exécuté à la rigueur.

Le Chancelier, en conſé-

Mém. de Cond. T. 1. p. 28. 53. *Choſ. mém. arrivées en France Et. de la Rel. & Rep.*

quence de cette opération ; voulut forcer dans l'Aſſemblée des Etats, les Eccléſiaſtiques à conſentir à ce que l'on fit une levée de ſeize millions ſur leurs revenus. On juge aiſément des oppoſitions qu'il rencontra. Mais il n'en fut point ébranlé ; il menaça le Clergé de faire publier une Déclaration par laquelle le Roi permettroit à tous ſes Sujets de s'emparer des biens Eccléſiaſtiques, s'il s'obſtinoit plus long-tems à combattre ſa volonté. L'Ordre Eccléſiaſtique ſe crut enfin obligé de s'y ſoumettre, pour éviter de plus grands malheurs, dont ſem-

bloient le menacer la fermeté de l'Hôpital & les diſpoſitions de la Cour.

XI. Colloque de Poiſſy: Diſcours du Chancelier, &c.

A peine les Députés des Etats furent-ils ſéparés, qu'arriva le tems indiqué pour la tenue du Colloque de Poiſſy. Quelques partiſans de la Cour de Rome ſe plaignoient hautement, qu'on uſurpoit les droits de l'Egliſe & du Siége Apoſtolique ; qu'on paroiſſoit vouloir les ſacrifier à une réunion qui ne pouvoit ſe faire ſans détruire la Religion. Mais le Chancelier n'en fut que plus attentif à préparer les eſprits à la paix, qu'il vouloit établir.

L'Evêque de Valence, & Pierre Duval Evêque de Séez, pour accoutumer les Catholiques à avoir moins en horreur le nom Proteſtant, ſemoient publiquement les opinions qu'ils euſſent voulu voir adopter par l'Egliſe Romaine, & venoient prêcher la tolérance juſques dans le Palais, où la Reine de Navarre avoit déja fait célébrer un mariage ſelon l'uſage de Geneve.

Tous les Citoyens étoient dans l'attente des événemens que pourroit produire le Colloque. Il commença le 9 Septem-
1561. bre. Le Roi lui-même ouvrit l'Aſſemblée par un Diſcours

plein de ſageſſe & de raiſon. Il s'adreſſa aux Evêques, aux Docteurs & aux Miniſtres Proteſtans, en leur diſant qu'ils n'ignoroient pas les cauſes pour leſquelles on les avoit appellés; qu'il les prioit de vouloir bien concourir avec lui à corriger les abus, & à employer toute leur ſageſſe & leurs talens à rétablir parmi ſes Sujets la paix, la concorde & l'amitié; que s'ils travailloient à ce grand ouvrage avec tout le zèle qu'il croyoit pouvoir attendre d'eux, ils devoient ſe tenir aſſurés de trouver en ſa perſonne, & dans celles de ſes Magiſtrats, tous

De Thou, l. 28. *Le Lab.* T. 1. p. 744.

les secours dont ils pourroient aider une si sainte entreprise. Après ce peu de mots, le Roi chargea le Chancelier d'exposer plus au long ses intentions.

L'Hôpital, après avoir fait un court éloge du dessein qu'avoit eû la Cour de rassembler tant d'hommes respectables par leur doctrine &c. par leurs mœurs, pour travailler avec eux à rétablir la paix dans le Royaume; ajouta, que le moment étoit venu où l'on pouvoit se flatter de détruire la cause de tous les troubles; qu'il falloit renoncer à l'attente des décisions d'un

Disc. des Act. de Poissy.

Concile général, qui d'ailleurs n'étant composé que d'étrangers peu instruits de la maladie de l'Etat, pourroient difficilement y appliquer les remédes qu'elle exigeoit. Qu'un Synode National paroissoit seul capable de terminer les différends, d'une maniere avantageuse pour les deux partis ; & que quand même le Pape tiendroit un Concile général, rien n'obligeroit la Cour & les Evêques à interrompre la tenue du Synode. Que souvent même on avoit vû des erreurs produites par des Conciles généraux, avoir été détruites par

des Conciles Nationaux, témoin celui qu'assembla S. Hilaire, qui chassa des Gaules l'Arianisme, qu'y avoit introduit le Concile de Rimini.

» Mais pour tirer de cette » Assemblée de si précieux avan» tages, poursuivit le Chance» lier, il faut que les Evêques » & les Docteurs soient tous unis » par un même esprit, qui les » porte également vers le bien » commun de tous les Fidéles, » & qu'ils soient humbles ; que » celui qui a plus de science, » ne méprise pas celui qui en » a moins ; que celui qui en a » moins, ne porte point envie

» à celui qui en a plus. Evitons
» d'entrer dans des questions
» trop subtiles ; rejettons celles
» qui ne sont que curieuses.
» Imitons cet homme simple &
» pieux, qui, ne connoissant que
» Dieu & son Fils attaché à la
» Croix, confondit des Docteurs
» dans le Concile de Nicée.
» N'employons pas beaucoup
» de livres ou d'autorités : il ne
» nous faut que la Parole de
» Dieu ; c'est la source de tou-
» te doctrine. Regardons les
» Protestans comme nos fre-
» res ; ils adorent le même
» Christ, ils ont été régénérés
» dans les mêmes eaux. Gar-

» dons-nous de les condam-
» ner ſans les entendre ; il faut
» les recevoir, les embraſſer,
» les ramener dans la bonne
» voie par la douceur, ſans ai-
» greur, ſans opiniâtreté. Une
» trop grande ſévérité pourroit
» nous faire commettre de
» grandes fautes. La rigueur
» déplacée d'Aléxandre, Pa-
» triarche d'Aléxandrie, porta
» Arius à ſoutenir ſes erreurs.
» Ce fut par une conduite
» également indiſcrette, qu'on
» força Neſtorius à perſiſter
» dans les ſiennes. Les Evê-
» ques vont être juges dans
» leur propre cauſe : qu'ils ſoient

» doux, irrépréhenſibles dans » les jugemens qu'ils vont pro- » noncer. Ils ſeront reſponſa- » bles devant Dieu des maux » qui affligeront encore les » peuples ; & que n'auront-ils » pas à craindre de ſa juſtice, s'ils » ne rempliſſent pas les devoirs » ſacrés que la Religion & l'hu- » manité leur preſcrivent ! »

Ce Diſcours étonna toute l'Aſſemblée. Les Prélats ne furent retenus que par la préſence du Roi. Le Cardinal de Tournon ſe leva pour répondre au Chancelier. Il commença par remercier le Roi & la Reine Mere, de ce que Leurs

Majeſtés vouloient bien aſſiſter aux Conférences, & du déſir qu'elles marquoient de voir la paix s'établir dans l'Etat. Enſuite il accabla le Chancelier d'éloges outrés, qui déceloient la mauvaiſe foi. Il releva la ſageſſe, l'érudition, l'éloquence avec laquelle il avoit parlé; & le pria de vouloir bien donner par écrit un morceau qu'il étoit important que tous les Prélats & les Docteurs qui devoient être des Conférences, euſſent ſans ceſſe ſous les yeux pour diriger leur conduite. Le Chancelier vit que le deſſein du Cardinal de Tournon étoit de

De Thou, l. 28.
Mém. Cond
La Pop. l. 7.

publier ſon Diſcours, de lui donner des couleurs d'impiété, & d'en préſenter l'Auteur comme un ennemi de Rome & de la Religion Catholique; auſſi le refuſa-t-il conſtamment. Cependant il s'en répandit des copies, on en porta juſqu'à Rome; elles y produiſirent un cri général d'indignation. Le S. Pere, au milieu du Sacré Collége, taxa l'Hôpital d'héréſie & d'impiété, & le menaça hautement de le citer à l'Inquiſition. Si nous conſultons les Hiſtoriens dévoués au Vatican, nous les verrons ſe déchaîner contre ce Diſcours du *Reynald.* 1561.

Chancelier, prétendre y trouver de quoi le convaincre d'Athéisme ; & dans leur zèle amer & peu conséquent, donner cette imputation, comme une preuve des mauvaises intentions qu'il avoit pour la Cour de Rome.

Cependant tout étoit en rumeur à Poissy, où, dès la premiere Conférence, Théodore de Beze, Ministre Protestant, en exposant la doctrine de son Eglise, s'étoit expliqué avec si peu de respect sur le mystère de l'Eucharistie, que les Prélats ne purent retenir l'indignation qu'il leur causa. Le Cardinal de Tournon voulut

lut faire rompre le Colloque. Mais Beze ayant écrit à la Reine Mere, qu'il voyoit avec douleur, que, faute d'avoir eû le tems de s'expliquer entiérement sur le mystère de la Céne, il avoit donné lieu à des interprétations très-opposées à ses opinions ; on résolut de renouer les Conférences, dont le Cardinal de Lorraine désiroit ardemment la continuation. On convint qu'on traiteroit seulement deux points capitaux, l'Eglise & l'Eucharistie. Mais les Assemblées furent encore orageuses : on se dit de part & d'autre beaucoup

De Thou, l. 28. Et. de la Rel. & Rep.

de duretés, d'injures, de personnalités. Beze, en traitant la matière de la Vocation, avança plusieurs propositions offensantes pour tous les Evêques; il révoqua en doute leur ordination, & parla comme un Ministre qui avoit secoué le joug de la Jurisdiction Ecclésiastique. D'un autre côté le Jésuite Laynez, pour achever d'aigrir les esprits, établit, avant que d'entrer dans aucune discussion, que les Protestans n'étoient que des singes, des renards, & des monstres qu'il falloit renvoyer au Concile général; à quoi il ajouta, que la Reine Mere

étoit bien hardie de tenir un Colloque de son autorité privée, & d'entrer dans une affaire dont la connoissance n'appartenoit qu'au Pape, aux Cardinaux & aux Evêques.

L'Hôpital & Monluc sentirent la nécessité de faire changer la forme du Colloque, & déterminérent la Reine Mere à faire nommer de part & d'autre cinq Députés, pour conférer pacifiquement sur les différens sujets de controverse. Les Catholiques choisirent pour eux, les Evêques de Valence & de Séez, Jean Salignac, Louis Boutilliers, & Claude d'Espen-

ce. Les Proteſtans nommérent de leur côté, Pierre Martir ou Vermili, Beze, Marlorat, Deſgallard, & de l'Eſpine. La premiere de ces Conférences donna quelques eſpérances de voir enfin les deux partis s'accommoder: les Proteſtans s'y rapprochérent plus qu'ils n'avoient encore fait des Catholiques; & les gens qui déſiroient ſincérement la paix; ſe flattoient que la ſeconde auroit encore un plus heureux ſuccès. Mais les Evêques déclarérent ſubitement que, n'entrant point dans les Conférences, ils ne pourroient avouer ce

qui feroit arrêté par les députés Catholiques, & que d'ailleurs le Concile étant convoqué à Trente, ils étoient obligés de tout abandonner pour s'y rendre, fur les invitations du S. Pere. Telle fut l'iffue du Colloque de Poiffy; & telle fera toujours celle de toutes les tentatives qui fe feront pour rapprocher deux Religions différentes, lorfque les Prêtres de l'un & de l'autre parti auront à faire valloir des intérêts perfonnels & oppofés, dont ils feroient obligés de faire le facrifice à la réunion des efprits.

X. Affaires du Légat, C. de Ferrare

De Thou. l. 25.

Le Pape apprit la rupture des Conférences avec une joie proportionnée aux allarmes qu'elles lui avoient causé. Hippolite d'Est, Cardinal de Ferrare, qu'il avoit envoyé en France, lui fut inutile par rapport à cét objet. Ce Prélat à son arrivée eut à essuyer une foule de libelles & de plaisanteries que firent les Protestans sur les amours de Lucréce sa Mere, & les désordres du Pape Aléxandre VI. son Grand-pere. La Cour lui fit une réception froide ; il eut même avec le Chancelier des démêlés dont il sçut néanmoins se

tirer habilement. Le Légat demandoit des Lettres-Patentes, qui confirmassent ses pouvoirs: l'Hôpital s'y opposoit, parce qu'il les trouvoit contraires aux Libertés de l'Eglise Gallicane. Le Cardinal employa toute son adresse pour gagner le Chancelier, qu'il trouva infléxible. Il y eut entre eux des contestations, dans lesquelles tous les deux s'échaufférent & se dirent réciproquement des choses assez vives. Cependant à force d'intrigues & de souplesse, le Légat obtint du Roi les Lettres qu'il demandoit, sous cette condition qu'il ne feroit point

usage de ses pouvoirs ; mais le Chancelier refusa de les sceller. Le Cardinal eut encore assez de crédit pour lui en faire donner un ordre exprès du Roi. L'Hôpital alors obéit ; mais il mit sous le Sceau cette protestation, *sans mon consentement*. Le Parlement ne voulut enregistrer ces Lettres qu'avec les conditions sous lesquelles elles avoient été accordées.

Et. de la Rep. & Rel. p. 200. Chos. mém.

Un des principaux objets de la Légation du Cardinal de Ferrare, étoit d'attirer dans le parti Catholique le Roi de Navarre, qui jusqu'alors s'étoit

eu

cru Proteſtant, mais qui portoit dans les matiéres de foi cette foibleſſe & cette irréſolution qui faiſoient le fond de ſon caractère. Le Légat avoit ordre de n'épargner aucune promeſſe pour le gagner. On lui offrit la Sardaigne, que le Roi d'Eſpagne devoit lui donner en échange de la Navarre; & les Miniſtres de Madrid entrérent baſſement dans cette intrigue, en lui jurant que leur Maître ſe croiroit trop heureux, s'il pouvoit, pour ce ſacrifice, rendre un Prince qu'il aimoit, à l'Egliſe Catholique. On lui propoſa même la Cou-

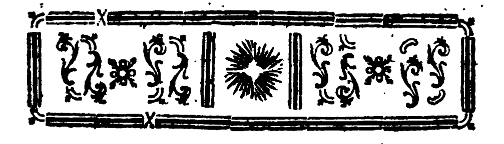
Patentes par lesquelles le Président de Thou fut chargé d'informer contre Tanquerel, qui avoit aussi-tôt disparu. Son procès n'en fut pas moins instruit, & le Bedeau de la Faculté fit en sa place amande honorable, & déclara qu'il se retractoit & se repentoit d'avoir avancé une proposition si téméraire & si condamnable.

Le Pape à ce coup d'éclat ne put dissimuler plus long-tems tout le chagrin que lui donnoit la conduite de l'Hôpital. Il écrivit à son Légat d'offrir au Roi une Bulle qui permettroit d'aliéner pour cent mille

écus de biens-fonds Eccléſiaſtiques, ſi l'on vouloit faire enfermer en une Priſon le Chancelier de l'Hôpital, & ſon ami Monluc, Evêque de Valence. Mais le Cardinal lui repréſenta, que dans les circonſtances où l'on étoit, cette propoſition loin de produire l'effet qu'il en attendoit, ne ſerviroit qu'à donner un prétexte au Roi pour s'emparer de cent mille écus, ſans recourir à ſa Bulle; & que pour venger les Miniſtres du Seigneur, il falloit attendre des tems où ſa Loi fût plus reſpectée.

Raynald. 1562.

Fin du Livre troiſième.



VIE
DE
MICHEL DE L'HÔPITAL, CHANCELIER DE FRANCE.

LIVRE QUATRIEME.

I. Nouveaux efforts du Chancel. pour établir la paix dans le Royaume.

LE malheureux succès du Colloque de Poissy, fit connoître au Chancelier les obstacles insurmontables qui s'opposeroient toujours à la réunion des deux partis, dont les divisions menaçoient d'entraîner à la fin la

ruine de l'Etat. Mais en renonçant au projet de réconcilier les Eglises Protestantes avec l'Eglise Catholique, il se persuada de plus en plus de la nécessité d'accorder aux Calvinistes le libre exercice de leur Religion; l'humanité, la piété, & l'amour du bien public, ne permettant d'envisager qu'avec horreur l'effroyable moyen d'établir la paix du Royaume par leur destruction & leur massacre. Quelques oppositions que pûssent former à ses desseins les fanatiques, les ambitieux, & même le Pape, & le Roi d'Espagne, qui mena-

çoit d'entrer en France à main armée, pour y exterminer les Prétendus-Réformés ; il n'en crut pas moins que dans les conjonctures où il se trouvoit, ce parti étoit le seul qui lui restoit à prendre pour établir la paix du Royaume ; & il se promit de le soutenir au péril même de sa tête, s'il la falloit exposer.

Le levain qui fermentoit toujours dans les cœurs, produisit plusieurs émeutes considérables dans le Royaume. Nombre de Moines & de Prêtres, accusant les Ministres Protestans de l'issue déplora-

ble du Colloque de Poiſſy, encourageoient les Catholiques à recourir au fer & au feu, pour forcer les Hérétiques à ſe convertir. Un de ces Prédicateurs turbulens fut enlevé à Paris, par ordre de la Cour. Chaque jour on craignoit de nouvelles ſéditions.

Mém. de Cond. T. 2. p. 553.

L'Hôpital voulut fixer le ſort des Proteſtans & celui de toute la Nation, par un nouveau Réglement qui devînt une Loi fondamentale du Royaume, & qu'on ſe fît un devoir indiſpenſable de faire rigoureuſement obſerver. Il penſa que, pour établir & faire éxécuter

cette Loi, il devoit s'appuyer de l'autorité des Tribunaux de Justice du Royaume.

Il détermina Catherine à convoquer une Assemblée, en *Davil.* l. 2. laquelle tous les Parlemens eurent ordre d'envoyer des Députés, & où il attira tous les Magistrats qu'il sçavoit assez sages pour défendre les intérêts de la Religion sans trahir ceux de la patrie. Cette Assemblée fut indiquée à Saint-Germain-en-Laye, pour le 17. 1562. Janvier.

Ce jour arrivé, les Députés s'étant rendus à Saint-Germain, le Roi ouvrit lui-même l'As-

semblée par l'exposition générale des motifs qui l'avoient engagé à réunir les Magistrats de son Royaume, qu'il croyoit les plus dignes de sa confiance. Il leur ordonna de parler avec une entiere liberté, de ne consulter que les lumiéres de leur conscience, d'écarter de leurs avis toute considération particuliere, & de tout sacrifier à la gloire de Dieu & au bien de l'Etat.

De Thou, l. 29.

Mém. de Condé. T. 2, p. 612.

II. Son Discours à l'Assembl. de Saint-Germain.

Ensuite le Chancelier fit un Discours d'une éloquence familiére, mais forte & solide. Il rendit compte d'abord, des moyens par lesquels on s'étoit

opposé depuis le Régne de Henri II. aux progrès de la Religion Proteſtante; il examina quelles étoient les cauſes de l'accroiſſement prodigieux qu'elle avoit pris au milieu des perſécutions. Il préſenta la ſituation actuelle des Calviniſtes, & démontra la néceſſité d'établir une Loi qui, fixant leur ſort, ôtât aux ſéditieux tout prétexte de troubler la tranquillité publique. Il fit voir l'injuſtice & l'inhumanité du conſeil que l'on donnoit quelquefois au Roi, de ſe mettre à la tête d'un parti, pour établir la paix ſur les ruines de l'autre.

» Eh! s'écria-t-il, où le Roi
» prendra-t-il des soldats? par-
» mi ses Sujets. Contre qui les
» menera-t-il? contre ses Sujets.
» Quel fruit d'une victoire,
» qui, de quelque côté qu'elle
» se tourne, sera également fu-
» neste pour les vainqueurs &
» pour les vaincus? Par quel
» reméde donc attaquer le mal
» qui nous déchire? D'abord, par
» la pureté des mœurs, & par
» la régularité de la vie. Telles
» étoient les armes de ces saints
» Evêques qui ont défendu
» l'Eglise contre Arius, & con-
» tre les autres Hérétiques. Je
» parle des Ambroises, des

» comme je l'ai déja dit, mais
» de régler l'Etat. On peut
» être Citoyen ſans être Catho-
» lique. Mon opinion eſt qu'il
» eſt facile de vivre en paix
» avec des gens qui n'obſer-
» vent pas les mêmes cérémo-
» nies & les mêmes uſages
» que nous ; & que d'ailleurs
» nous devons ici nous appli-
» quer cet ancien mot qui dit,
» qu'il faut ou pouvoir guérir
» les défauts de ſa femme, ou
» ſçavoir les ſupporter.

Les voix ſe partagérent, mais la pluralité fut pour modérer & adoucir l'Edit de Juillet, & pour accorder aux Proteſtans

la liberté de s'assembler & de prêcher publiquement. En conséquence on dressa l'Edit, qui, prenant son nom du mois dans lequel il fut publié, fut appellé l'Edit du mois de Janvier.

III. Edit de Janvier 1562. pour fixer le sort des Protestans.

Le Roi y ordonne que les Protestans rendront incessamment aux Ecclésiastiques, les Temples, les Maisons, les Terres, & généralement tous les biens dont ils se sont emparés; qu'ils respecteront la Religion reçue, & ne feront rien qui puisse scandaliser les Catholiques, ou troubler la tranquillité publique; & que les contrevenans à cet article

ſeront punis de mort ſans nulle eſpérance de pardon ; que les Prétendus-Réformés ne pourront faire d'Aſſemblées, ſoit publiques, ſoit particuliéres, dans l'enceinte d'aucune Ville, mais qu'ils pourront en tenir hors des Villes, ſans ſe voir inquiétés par les Magiſtrats ou les Juges des Lieux, qui ſeront au contraire obligés de les protéger, & de les mettre à l'abri des inſultes qu'on pourroit leur faire. Que ſi ces Magiſtrats veulent entrer dans leurs Aſſemblées, ſoit pour y examiner la Doctrine qu'on y enſeigne, ſoit pour y arrêter quel-

ques Citoyens accusés de crimes, ils les recevront avec respect, leur rendront les honneurs dûs à leur charge, & leur obéiront sans délai. Que les Protestans ne pourront célébrer aucun Synode qu'en présence du Juge, qu'ils seront obligés d'y appeller; que s'ils ont envie de dresser quelque nouveau réglement de Discipline, ils en conféreront avec lui, afin que, s'il est nécessaire, il le confirme & l'appuye de son autorité. Qu'ils ne pourront créer parmi eux de Magistrats particuliers, établir de nouvelles Loix, lever des trou-

pes & des contributions, faire des associations, ou des traités. Qu'ils observeront enfin toutes les Loix civiles & les Réglemens de Police, particuliérement ceux qui concernent les jours de Fête, & les degrés de parenté qui permettent ou défendent les mariages. Que les Ministres s'engageront à n'enseigner que la Parole de Dieu purement & simplement, & à ne rien avancer de contraire au Concile de Nicée, au Symbole, & aux Livres de l'ancien & du nouveau Testament. Le Roi y défend de plus aux Catholiques, comme aux Pro-

testans, d'oser dans leurs Sermons hazarder des invectives contre ceux qui professent l'une ou l'autre Religion; & il enjoint enfin aux Magistrats de résider dans leurs Départemens; & s'il y arrive la moindre sédition, d'en rechercher les auteurs, d'instruire leur procès, de les condamner à mort, & de faire exécuter la Sentence sans appel.

Aussi-tôt que parut cet Edit, l'Hôpital fit renouveller l'Ordonnance qui obligeoit les Evêques & les Curés à la résidence, sous peine de voir leurs meubles vendus, & leurs

De Thou, l. 29.

Bénéfices déclarés impétrables. En même tems plusieurs Ministres des Protestans, & les Députés des Provinces, adressérent, par son ordre, aux Eglises réformées, des Lettres dans lesquelles ils leur mandoient de se soumettre aux volontés de la Cour, avec le respect & la reconnoissance qu'ils devoient aux bontés que le Roi daignoit avoir pour eux; d'obéir sans délai à l'ordre de restituer les Eglises & les biens enlevés aux Ecclésiastiques; de jouir en paix des avantages qui leur étoient accordés, & de se montrer dignes

Mém. de Cond. T. 3. p. 41.

de la protection dont le Souverain les honoroit.

IV. Oppositions de la part des Parlemens & mécontentemens des Catholiques zélés.

Il s'éleva un murmure général dans toute la France, & plusieurs Parlemens refusérent d'enregistrer cet Edit, auquel cependant il sembloit que tous avoient eû part. Celui de Paris députa le Président de Thou & le Président de la Faye, pour faire des Remontrances, dans lesquelles ils représentérent tous les inconvéniens qu'entraîne à sa suite la tolérance civile, & les dangers auxquels on exposoit les Sujets d'un Etat où l'on autorisoit une Secte qui, devant faire sans cesse de nou-

veaux efforts pour s'étendre & ſubjuguer les eſprits, pourroit inſenſiblement miner & détruire la véritable Religion, la ſeule que l'avantage commun des Sujets du Royaume demandoit qu'on ſoutînt & qu'on protégeât.

Le Chancelier leur répondit, qu'ils devoient bien ſentir que, dans la triſte ſituation où étoit l'Etat, le Roi ne pouvoit employer, pour établir la paix, que trois moyens différens; qu'il falloit exterminer tous les Proteſtans, ou les bannir à perpétuité hors du Royaume, en leur permettant de vendre

Paſq. l. 4. & 13. *De Thou*, l. 29. *Mém. Cond* T. 3.

vendre & d'emporter leurs biens, ou enfin leur accorder le libre exercice de leur Religion: que le premier de ces partis faisoit horreur, & étoit impraticable, que le second portoit un coup mortel à l'Etat, sans être utile à la Religion, & que le troisiéme étoit le seul auquel l'humanité, la raison, la Religion même permettoient de s'arrêter.

Le Parlement refusa longtems d'obéir, & ne consentit à l'enregistrement qu'au moyen de cette modification, qu'il fit mettre à l'Edit, *par provision, jusqu'à la détermination d'un*

Concile général, ou qu'autrement par nous ait été ordonné.

Cet Edit acheva de perdre l'Hôpital dans l'esprit du Pape, & le lui fit regarder comme l'ennemi le plus dangereux de l'Eglise Catholique. On ne parloit plus à Rome du Chancelier que comme d'un Hérétique, qui sacrifioit les intérêts de la Religion à une vile populace, & qui trahissoit à la fois ses Maîtres & la Religion.

Raynald. 1762.

» La plus maligne politique, » disoit-on, servoit dans cet » Edit infernal à couvrir les im» piétés les plus noires; & il » ne sembloit vouloir d'abord

» assurer l'autorité des Catho-
» liques, que pour lui porter
» des coups d'autant plus sûrs
» qu'on les appercevoit moins.

Une partie de la France entra dans le ressentiment dont Rome étoit animée, & l'Hôpital ne fut plus aux yeux de la plûpart des Catholiques, qu'un protecteur de l'Héréfie, qui avoit pour objet de l'établir sur les ruines de l'Etat & de la Religion. Le Recteur de l'Université osa même adresser une Requête au Parlement, dans laquelle il outrageoit avec indignité le Chancelier. Mais ce Théologien fanatique n'ayant

pas été admis à l'Audience le jour même qu'il s'y étoit annoncé, & devant y être reçu le lendemain, le Roi donna ordre au Maréchal de Montmorenci de l'envoyer chercher; & de le menacer d'une punition sévère, s'il avoit l'audace de présenter sa Requête; & en même tems il fut fait défense au Parlement de lui accorder audience.

Mém. de Cond. T. 3. p. 41.

Presque tous les Moines & les Prêtres se laissérent emporter par cet esprit de vertige, & soufflérent de tous côtés le feu de la division & de la révolte. Peut-être néanmoins les

Cast. p. 78. *Dav.* l. 2. *De Thou*, l. 29.

esprits se fussent-ils calmés, si les Protestans, profitant des sages conseils que leur avoient donnés les plus éclairés d'entre leurs Ministres, eussent voulu jouir paisiblement des bienfaits de la Cour. Mais ceux qui croyent défendre les intérêts du Ciel, n'entendent point la voix de la raison. Les Protestans au lieu de restituer les Eglises dont ils s'étoient emparés, en pillérent encore d'autres, attaquérent les Catholiques dans plusieurs Villes, & leur firent trop appercevoir que des persécutés sont toujours prêts à devenir des persécuteurs. Ceux-

ci ne vîrent qu'avec transport les mêmes hommes, que la veille on traînoit sous leurs yeux ignominieusement au supplice, prétendre marcher leurs égaux; le désir de se venger anima tous les cœurs, & tout étoit préparé pour une révolution, dont on ne paroissoit plus attendre que le signal.

V. Mouvemens du D. de Guise; commencement de la guerre civile: conduite du Chancel.

Le Duc de Guise voyoit avec joie se former tous ces orages, jugeant bien qu'il ne pourroit qu'à l'aide de la tempête, remonter à la place d'où il avoit été renversé. Il crut devoir quitter ses Terres où il étoit alors, & se rendre à Pa-

ris. Il voulut passer à Vassy, où les Assemblées des Protestans étoient fréquentes & nombreuses. Ses Gens maltraitérent de paroles les premiers qu'ils rencontrérent ; & les Calvinistes leur ayant répondu avec hauteur, ils fondirent sur eux ; & massacrérent tout ce qui se trouva sous leurs mains. Le Duc parut faire ce qu'il put pour les arrêter, & il fut même blessé d'un coup de pierre, en se mêlant parmi eux pour faire cesser le combat. Mais ses Gens ne craignirent point de lui déplaire en lui désobéissant, & il ne dût point

Mars 1562

être fâché d'un incident qui avançoit les troubles par lesquels il comptoit se relever. Le Prince Lorrain arrive à Paris, & y est reçu aux acclamations des Catholiques, & béni comme l'homme que Dieu envoie pour sauver son Peuple des mains de l'impie. Toute la foule des mauvais Citoyens qui trouvoient dans la guerre civile des ressources pour s'établir une fortune sur les ruines de la France, vint augmenter son cortége.

De Thou, l. 29.

En un instant on vit son parti se grossir des têtes les plus illustres. Mais parmi ceux qui

pouvoient lui donner le plus d'éclat, on diſtinguoit le Connêtable de Montmorenci & le Maréchal de Saint-André. Le premier étoit un vieux Seigneur, fier des emplois qu'il avoit occupés, des ſervices réels qu'il avoit rendus à l'Etat, des Charges éminentes qu'il poſſédoit, & inviolablement dévoué au maintien de la Religion Catholique. Il s'étoit vû ſous le dernier Régne, outragé & perſécuté par les Guiſes qui craignoient ſa probité, & qui l'avoient fait dépouiller de la Charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi, pour la faire

entrer dans leur Famille ; mais ſon fanatiſme ou ſon devoir plus fort que ſes reſſentimens, & le dépit que lui cauſoit la faveur d'un homme né dans l'obſcurité, le portérent à ſe ranger ſous les étendarts du Duc de Guiſe, auprès duquel il ſe contenta de la ſeconde place.

Pour Saint-André, c'étoit un vrai favori. Il avoit toujours vécu dans la molleſſe, dans la recherche des plaiſirs, dans un luxe auquel tous les revenus de l'Etat euſſent à peine ſuffi. Les agrémens qu'il avoit répandus ſur ſa frivolité, lui en

avoient fait un mérite aux yeux d'une partie de la Nation légère & inconséquente, près de laquelle les graces même sans vertu ont presque toujours obtenu le succès le plus brillant. Sa fortune & des dons immenses qu'il avoit reçu de la libéralité de Henri II. avoient été bientôt dissipés, & la guerre civile alloit faire entrer dans ses coffres les dépouilles de tous les Religionnaires, dont les opinions d'ailleurs lui étoient assez indifférentes.

Catherine voyoit à chaque instant grossir l'orage, qui menaçoit d'entraîner la ruine to-

tale de l'Etat. Inquiette, incertaine, en proie à toutes ses frayeurs, craignant également de se livrer à l'un ou à l'autre parti, elle ne voyoit que précipices ouverts sous ses pas.

Le Chancelier jugea dès ce moment la guerre civile inévitable. Dans la nécessité où il vit le Roi de se déclarer pour l'une ou l'autre cause; il crut qu'il ne devoit pas embrasser le parti Catholique; dont le Chef, plein de vûes profondes d'une ambition démesurée, étoit intéressé à faire éternellement durer les troubles. Il détermina donc Cathe-

Dav. l. 2. *De Thou*, l. 29.

rine à écrire au Prince de Condé, pour lui recommander ses Etats & son Fils, avec qui elle vouloit se mettre entre ses mains.

La Lettre de la Reine Mere fut portée à Paris, où tout étoit alors dans la plus violente agitation. Le Prince de Condé, qui eut avec peine laissé le Duc de Guise maître de la Capitale dans un moment qui paroissoit décisif, lui proposa de s'en éloigner tous les deux; & le Prince Lorrain y ayant consenti, ils en sortirent en même tems. Cependant le Prince de Condé va ramasser quel-

ques troupes pour les amener à la Reine Mere ; mais le Duc de Guiſe qui pénétre ſon deſſein, & qui juge combien il importe aux Catholiques que le Roi paroiſſe autoriſer leur conduite & ſoit vû à leur tête, en quittant la Capitale, ſe rend, avec une ſuite d'environ douze cens chevaux, droit à Fontainebleau où étoient le Roi & la Reine Mere, les emméne priſonniers, & rentre avec eux dans Paris, où il fait ſervir ſes Maîtres à ſon triomphe. Le Roi de Navarre fut aſſez imprudent pour appuyer de ſon nom, & de l'autorité que lui

donnoit ſa charge de Lieutenant-Général du Royaume, cette violence qui aſſuroit la fortune & la grandeur de ſon plus redoutable ennemi. Mém. Caſt. 85.

Ce coup fut affreux pour l'Hôpital. Il ne garda plus aucunes meſures, il parla contre les auteurs des troubles, avec une chaleur qui expoſoit à chaque inſtant ſa tête : il s'oppoſoit à tout. Sa préſence au Conſeil, ſi l'on peut appeller de ce nom des Aſſemblées de Conjurés, y ſuſpendoit toutes les délibérations. Le Connêtable lui dit un jour, qu'un homme de Robe ne devoit pas entrer dans

un Conseil qui avoit la guerre pour objet. *Si je ne sçai la faire*, lui répondit-il, *au moins sçai-je quand elle est nécessaire*. Il fut cependant exclus du Conseil. Mais telle étoit la réputation dont il jouissoit, que le Prince de Condé en publiant son Manifeste contre le Triumvirat, y donna cette exclusion comme une preuve sans replique des projets formés contre l'Etat. Le Chancelier fit donner alors un Edit qui confirmoit celui de Janvier, pour engager les Protestans à ne prendre les armes qu'à la derniere extrémité. Catherine fit des propositions

De Thou, l. 29.
Pasq. l. 4. *Lett.* 15.
Davila.
Cast 92.
Mém. Cond T. 3. & T. 1. p. 187.

ſitions de paix à l'un & à l'autre parti ; mais les Proteſtans ne voulurent rien entendre, que le Duc de Guiſe n'eût d'abord congédié ſes troupes ; & celui-ci étoit bien éloigné de conſentir à un tel accommodement.

Enfin les hoſtilités commencérent. Mais je ne m'arrêterai point ici à tracer un tableau des crimes affreux qui furent commis pendant cette Guerre : il feroit frémir tous les hommes, & ne les corrigeroit pas. Il me ſuffit de dire qu'on ne connut plus en France de Loix, d'honneur, de Religion. Une

rage s'empara de tous les cœurs ; on croyoit gagner le Ciel en égorgeant ses freres ; le Pape écrivoit au Capitaine Monlus, *que c'étoit un moyen assuré de l'obtenir* ; des Magistrats abandonnoient leurs Tribunaux, pour aller tremper leurs mains dans le sang de l'Hérétique. On rendit des Arrêts qui ordonnoient d'assassiner tout Protestant. Tous ceux qui furent traduits devant les Tribunaux de Justice, furent condamnés à la mort. Le Parlement de Paris déclara criminels de Léze-Majesté tous les partisans du Prince de Condé.

L'Hôpital, accablé ſous le poids des maux de l'Etat, faiſoit d'inutiles efforts pour ſoulager ſa patrie. Il donnoit des Edits, & l'on donnoit des Batailles. Il écrivoit à tous les Magiſtrats, de ſe ſervir de leur autorité pour faire rentrer les Citoyens dans leur devoir. Il employoit les menaces, la raiſon, la priére; mais on n'entendoit plus que le cri du fanatiſme. *De Thou, l. 32. 33. Mém. Cond. T. 2.*

Cependant ſix mois de guerre produiſirent en France des événemens qui changérent l'état des affaires. Chaque parti eut d'abord des ſuccès heureux

& malheureux ; mais bientôt la fortune se déclara en faveur des Catholiques ; les Protestans perdirent plusieurs Villes. Rouen fut pris & saccagé par les troupes du Triumvirat, & le Roi de Navarre fut blessé sous ses remparts, & mourut peu après. Les Réformés par-tout battus, par-tout humiliés, attendoient leur salut du sort d'une Bataille, qui paroissoit inévitable. Mais leur armée fut entiérement défaite auprès de Dreux ; & le Prince de Condé fait prisonnier, voyoit en quelque sorte dresser l'échafaut sur lequel il devoit laisser sa tête.

L'armée Catholique pouſſant ſes ſuccès, mit le ſiége devant Orléans. Elle venoit de ſe ſaiſir d'une tour qui en aſſuroit la priſe ; les Proteſtans n'avoient plus de reſſources que dans leur déſeſpoir, & dans quelques troupes qu'avoit ramaſſé en Normandie l'Amiral de Coligni. Mais le Duc de Guiſe n'étoit plus, & la paix étoit rétablie. Fevrier. 1563.

VI. Mort du Duc de Guiſe ; ſon caractère. La paix ſe fait par les ſoins du Chancel.

Telles étoient les révolutions attachées à la mort de cet homme extraordinaire, qui périt par le fanatiſme qu'il encourageoit, & ſe vit aſſaſſiner par un Proteſtant, qui crut de-

voir le ſacrifier au bien de ſa cauſe. Ce Prince poſſédoit d'éminentes qualités, & toute ſa conduite eſt, pour des ambitieux, un modéle de ſageſſe & de profondeur. Les paſſions de ſon Siécle furent la baſe ſur laquelle il éleva tous ſes projets, & elles lui fournirent tous les moyens de les faire réuſſir. Il les méditoit avec la patience du Politique, & les exécutoit avec la chaleur du Héros. Toujours maître de lui-même, il poſſéda dans un dégré ſupérieur le grand art de voiler l'amour de ſon intérêt particulier, de l'amour de l'intérêt

public, & il sçut entretenir même après sa mort le charme dont tous les yeux étoient fascinés. Pour que rien enfin ne lui manquât de tout ce qui pouvoit contribuer à sa grandeur, la Nature l'avoit doué de ces dehors qui séduisent le vulgaire, & qui produisent une espéce d'enchantement lorsqu'ils sont soutenus par un mérite réel.

Aussi-tôt après la mort du Duc de Guise, la Reine Mere avoit proposé la paix au Prince de Condé, qui l'avoit acceptée; & le Chancelier étoit occupé à en régler les articles.

On accorda aux Seigneurs Justiciers l'exercice libre & public de leur Religion dans l'étendue de leur Seigneurie. On permit à tous les Nobles de la professer dans leur maison seulement, pourvû qu'ils ne demeurassent pas dans des Villes ou Bourgs sujets à de hautes Justices, excepté celles
Mars 1563 du Roi. Il fut arrêté que dans tous les Bailliages ressortissans immédiatement aux Cours de Parlement, il seroit assigné aux Protestans une Ville pour y faire l'exercice public de leur Religion; & on leur confirmoit la liberté de tenir leurs Assemblées

Assemblées dans toutes celles dont ils étoient maîtres avant le 7. de Mars. L'Edit portoit encore le pardon & l'oubli de tout le passé, & déclaroit le Prince de Condé bon parent, fidèle Sujet, & serviteur du Roi.

VII. Mécontentement des différens partis : le Chancel. notifie les ordres du Roi au Parlement.

Raynald. 1563.

Mém. Cast. p. 152.

Cette paix déplut aux Catholiques & aux Protestans. Les premiers, quelques jours auparavant se flattoient de voir les Hérétiques entiérement détruits en France, & ne s'attendoient pas qu'ils pûssent si heureusement sortir d'une Guerre dans laquelle ils avoient été vaincus. Les autres eurent la présomp-

tion d'imaginer que n'ayant plus de Duc de Guiſe à combattre, ils auroient pu forcer les Catholiques à ſouſcrire aux conditions qu'ils euſſent voulu leur impoſer. Les Parlemens firent d'abord quelques difficultés de recevoir l'Edit ; mais à la fin ils l'enregiſtrérent ; quoique naturellement on n'oſât trop ſe flatter de leur voir approuver cette pacification, après la conduite qu'ils avoient tenue pendant la guerre civile.

On juge aiſément de l'effet de cette conduite ſur l'eſprit de l'Hôpital, & des ſen-

timens qu'avoient produits en lui les Arrêts de sang qu'il avoit vu sortir en foule de nos Tribunaux de Justice. Etant informé que plusieurs Membres du Parlement désapprouvoient hautement la paix qu'il venoit de faire, il engagea le Roi à mander à la Compagnie de lui envoyer une Députation à Saint-Germain-en-Laye où étoit alors la Cour. Le Chancelier leur dit, que le Roi avoit été instruit de quelques discours qui s'étoient tenus dans son Parlement sur l'Edit de pacification; qu'il ne pouvoit s'empêcher de leur marquer combien il en

étoit mécontent ; qu'il vouloit qu'il fût éxécuté, sans qu'on éxaminât s'il pouvoit l'être : que Sa Majesté leur défendoit d'éxiger une Profession de Foi de ceux qui se présenteroient pour remplir des Charges, & qu'Elle ordonnoit qu'on fît sortir des prisons tous ceux qui y étoient retenus pour cause de Religion.

Mém. de Cond. T.4. p. 349.

VIII. Pour faire une diversion, il engage la Guerre avec les Anglois.

Enfin l'Hôpital, pour calmer les fermentations qui aigrissoient toujours les esprits, jugea qu'une Guerre étrangére, en réunissant tous les différens partis contre un ennemi commun, pourroit être avantageuse à la Nation. Il subsistoit des

puis long-tems une raiſon de rupture avec l'Angleterre. Henri II. s'étoit emparé de Calais ; & s'étoit engagé de le rendre aux Anglois, s'ils étoient ſix ans ſans faire la guerre à la France. Mais ceux-ci n'ayant point éxécuté cette convention, ils avoient perdu tous leurs droits ſur cette Place. La Reine Eliſabeth, pour forcer la Cour de France à la lui remettre, s'étoit depuis emparée du Havre-de-Grace, ſous le prétexte de l'enlever aux Proteſtans avec qui le Roi étoit en guerre, & elle paroiſſoit déterminée à ne s'en déſaiſir

que lorſqu'on lui céderoit Calais. L'Hôpital engagea Catherine de Médicis à faire les diſpoſitions néceſſaires pour le ſiége du Havre, ſi la Reine d'Angleterre refuſoit de le reſtituer.

Quoique cette Guerre ne parût pas devoir être de longue durée, elle obligeoit cependant à des dépenſes conſidérables. La guerre civile avoit totalement épuiſé le Tréſor Royal, & ravagé les campagnes; les Villes avoient été pillées ou foulées par des exécutions militaires. L'Hôpital, qui avoit pour maxime conſtante de ſoulager le peuple

qu'il trouvoit déja trop chargé, ſentoit l'impoſſibilité de lui rien demander. Il eut donc encore recours au Clergé; & le Maréchal de Montmorenci reçut ordre de porter au Parlement des Lettres-Patentes, *Mém. Cond* T. 1. p. 128 qui ordonnoient l'aliénation de cent mille écus d'or de rente en fonds de terre, des domaines Eccléſiaſtiques. Le Parlement en refuſa la vérification, ſur le principe que les biens de l'Egliſe ſont inaliénables. Le Roi & la Reine Mere s'y tranſportérent, ſuivis du Chancelier. La cauſe du Clergé fut longuement plaidée; le tems ſe paſſa en conteſ-

tations, & rien ne fut décidé.

IX. Il force le Clergé de contribuer aux besoins de l'Etat.

L'Hôpital voulant terminer cette affaire, qu'il craignoit de voir traîner en longueur, fit publier l'Edit d'aliénation. Le Clergé réclama en faveur de ses priviléges & de ses immunités: son Syndic fit des Remontrances. L'Edit fut néanmoins éxécuté à la rigueur; & quelque tems après le Clergé se détermina à racheter les biens aliénés pour une somme de trois millions trois cens trente mille livres.

Ibid. T. 1. p. 141.

X. Mécontentement du Pape, à qui le

Le Pape se tint très-offensé de ce qu'au mépris de son autorité, on disposoit des biens de l'Eglise sans son consente-

ment ; & il s'en exprima en termes d'autant plus injurieux pour l'Hôpital, que celui-ci lui avoit écrit depuis peu une Lettre trop pleine de vérités, pour ne pas irriter un Pontife accoutumé à la flatterie. Le Chancelier fatigué des plaintes que formoit sans cesse contre lui le Saint Pere, lui mandoit, qu'il sçavoit qu'on cherchoit à le noircir dans son esprit, & à le lui présenter comme un ennemi de la Cour de Rome & de la Religion Catholique ; qu'il s'appercevoit avec douleur qu'on vouloit lui inspirer des sentimens qu'il ne méritoit

Chancel. avoit écrit.

Raynald. 1563.

pas ; que le vrai motif de la haine qu'avoient conçue contre lui pluſieurs Catholiques, étoit l'ardeur qu'il avoit toujours témoigné pour réformer la licence & le déréglement des Moines & des Eccléſiaſtiques ; que véritablement il voyoit avec beaucoup de peine, que des richeſſes qui devoient être conſacrées au bien de l'Egliſe & à l'avantage des Fidéles, fûſſent employées à des uſages criminels par des hypocrites & des ambitieux ; qu'il avoit toujours cru, que la Religion, l'honneur & la probité, l'obligeoient égale-

ment de remédier aux désordres. » Sans doute j'ai eû tort, » ajoutoit-il, de vouloir m'opposer à ce torrent; & j'eusse » peut-être mieux fait de m'accommoder au tems présent. » Mais, Très-Saint Pere, telle » est ma façon d'être, que » l'âge m'a encore rendu plus » fâcheux & plus difficile. »

XI. Le Havre est repris sur les Anglois : le Chancel. s'applaudit de la concorde qui régne entre les Sujets du Roi. *De Thou*, l. 35.

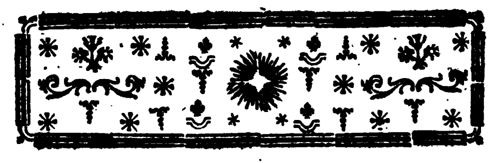
La Guerre cependant avoit été déclarée aux Anglois, & la Ville du Havre assiégée par le Connêtable de Montmorenci. Les ouvrages furent poussés avec une ardeur incroyable, les Catholiques & les Protestans se disputant l'hon-

neur de montrer le plus de valeur & de zèle pour le service du Roi. Les Princes de Condé & de Montpensier, les Montmorenci, ne sortoient point de la tranchée. Les Anglois étoient confondus de voir régner tant d'intelligence entre des hommes qui quelques jours auparavant se combattoient avec fureur ; & le Comte de Warwick, Gouverneur de la Place, après avoir soutenu huit jours de siége, se vit forcé de capituler.

Le Roi & la Reine Mere se rendirent au Camp, & furent reçus au milieu des acclama-

tions d'une armée victorieuse. Le Chancelier triomphoit ; » Où » sont, disoit-il en montrant les » Catholiques & les Protestans ; » où sont parmi eux les meilleurs » Citoyens ? les plus braves Sol- » dats ? les plus ardens serviteurs » du Roi ? Voilà pourtant les ef- » fets de cette paix dont on ose » se plaindre ! Elle réunit la Fa- » mille Royale ; nous rend à » tous des freres, des amis, des » parens ; établit notre sûreté » commune, & fait reconnoître » à tous les peuples, une Na- » tion respectable par ses vertus » & par sa puissance. »

Fin du Livre quatrième.



VIE
DE
MICHEL DE L'HÔPITAL,
CHANCELIER DE FRANCE.

LIVRE CINQUIEME.

I. Caractère du jeune Roi Charles IX. Il est déclaré majeur à Rouen.

CHARLES IX. étoit alors dans l'âge où le cœur ouvert à toutes les impressions, se porte vers le bien, & s'éloigne du mal selon qu'on lui présente les objets qui peuvent lui rendre la vertu aimable & le vice odieux. Le Chance-

lier profitoit de la facilité qu'il avoit d'aborder le Roi, pour l'inſtruire dans les principes ſur leſquels il eût voulu le voir gouverner. Charles lui faiſoit alors concevoir des eſpérances, que malheureuſement il ne remplit point; & il montroit une ame ſenſible, que la ſuperſtition & l'orgueil n'avoient pas encore rendue féroce.

Quoiqu'il ne fit qu'entrer dans ſa quatorziéme année, l'Hôpital crut qu'il ſeroit avantageux au bien public de le faire déclarer Majeur, conformément à une Loi de Charles V. par laquelle ce Prince établit que nos Rois

ſeroient capables de gouverner leur Royaume auſſi-tôt qu'ils auroient atteint cet âge. Le Chancelier perſuada Catherine, que ce ſeroit un moyen aſſuré d'éloigner du Gouvernement tous les Chefs de parti; & que, ſous le nom du Roi ſon fils, elle jouiroit d'un pouvoir qu'il lui ſeroit alors plus facile de faire reſpecter.

La Cour, auſſi-tôt après la priſe du Havre-de-Grace, s'étant rendue à Rouen, le Roi y alla au Parlement pour ſe faire reconnoître Majeur. Il dit qu'ayant atteint l'âge de Majorité, il vouloit employer au bonheur

de

de ses Sujets, le nouveau dégré d'autorité qu'il venoit d'acquérir; qu'il ne vouloit plus souffrir la résistance que plusieurs de ses Sujets avoient osé dans les derniers tems opposer à l'exécution de ses volontés; qu'il prétendoit que le dernier Edit de pacification fût rigoureusement observé dans toute l'étendue de ses Etats; qu'il exhortoit les Magistrats de son Parlement à veiller à ce qu'il fût exactement suivi dans leur ressort, & à répondre par leur sagesse & par leur zèle à la confiance dont il les honoroit.

Ensuite le Chancelier parla: II. Discours

du Chancelier à ce sujet, &c.

il commença par présenter un tableau des avantages que recueilloit déjà la Nation du dernier Édit, qui avoit rétabli la paix. Il s'expliqua en peu de mots, mais d'une maniere vive & frappante sur les troubles intérieurs de l'Etat. Puis il en vint à la Majorité, & voulut faire voir que la Loï publiée par Charles V. étoit une Loi sage, qu'il étoit nécessaire de faire revivre, & qui pouvoit sauver le Royaume des malheurs auxquels il seroit exposé pendant de trop longues minorités. « Quoique le Roi ne fasse » qu'entrer actuellement dans sa

Fontanon, rec. des Ordonn.

» quatorziéme année, elle doit
» être censée accomplie, ajou-
» ta-t-il; les Loix, à la vérité,
» exigent que l'on compte du
» moment au moment lorsqu'il
» s'agit de la restitution & de
» l'administration des biens d'un
» pupile, mais elles permettent
» aussi de regarder l'année com-
» mencée comme année com-
» plette, lorsqu'il s'agit d'ac-
» quérir des honneurs. * Ensuite

* Je n'ai garde, dit M. le Président de Montesquieu, de censurer une disposition qui jusqu'ici ne paroît pas avoir eû d'inconvéniens. Je dirai seulement que la raison qu'alléguoit le Chancelier de l'Hôpital, n'étoit pas la vraie; il s'en

l'Hôpital adreſſant la parole aux Magiſtrats du Parlement, leur dit : » Je viens à vous qui » tenez la Juſtice du Roi, dont » moi indigne ſuis le Chef : il » me déplaît beaucoup du dé- » ſordre qui eſt en cette Juſti- » ce, Meſſieurs. Je ne vous par- » lerai point des préceptes qui » enſeignent la maniere de bien » juger; car vous en avez vos Li- » vres pleins. Vous admoneſte- » rai ſeulement comment vous » devez vous comporter en vos » jugemens : devriez bien n'y

faut bien que le gouvernement des Peuples ne ſoit qu'un honneur. *Eſpr. des Loix*, l. 2. p. 255.

» apporter d'inimitié, de fa-
» veur, ni de préjudice. Vous
» pensez bien faire d'adjuger la
» cause à celui que vous esti-
» mez plus homme de bien, un
» meilleur Chrétien ; comme
» s'il étoit question d'arrêter en-
» tre les parties, lequel d'entre
» eux est meilleur poëte, ora-
» teur, peintre, artisan, & non
» de la chose qui est amenée en
» jugement. Si vous ne vous
» sentez assez forts pour com-
» mander vos passions, abste-
» nez-vous de l'office de Juges.
» Vous faites ici trop de cas de
» l'opinion publique, & imitez
» le Sage de qui dit le Poéte :

Non ponebat enim rumores ante salutem.

» Ne ſongez qu'à mériter la
» bonne réputation, & elle vous
» viendra. Gardez-vous ſur-tout
» de la convoitiſe, d'un vil gain:
» la marchandiſe eſt chére lorſ-
» qu'on l'achete avec perte de
» los & de gloire. J'aime mieux
» la pauvreté du Préſident de la
» Vacquerie, que la richeſſe du
» Chancelier à qui ſon Maître
» fut contraint de dire: C'eſt
» trop, Rolin. Enfin les bonnes
» gens ſe plaignent ici de la lon-
» gueur & de la multiplication
» des procès: c'eſt que chacun
» veut vivre de ſon métier. Vous
» ferez cependant bien d'y met-
» tre ordre.

Le Roi fut reconnu Majeur dans les formes ordinaires, & l'Edit de Majorité fut publié au Parlement de Rouen, & ensuite porté au Parlement de Paris, qui refusa de le reconnoître, & qui envoya des Députés à la Cour, pour exposer au Roi les raisons sur lesquelles ils appuyoient leur refus d'enregistrement. Ils remontrerent, qu'il étoit contre l'usage ordinaire de vérifier aucun Edit au Parlement de Rouen, ou dans tout autre Parlement du Royaume, avant qu'il eût été vérifié au Parlement de Paris. Ils se plaignirent ensuite des senti-

III. Le Parlem. de Paris fait difficulté sur l'Edit de Majorité enregistré à Rouen.

mens de tolérance répandus dans l'Edit, & parurent mécontens d'un article par lequel le Roi ordonnoit qu'on désarmât les Parisiens, qu'il falloit, disoient-ils, laisser en état de défendre la Capitale, qu'on devoit regarder comme la forteresse de la France.

De Thou, l. 25. Le Roi leur répondit lui-même, que l'Edit qu'il avoit publié, ne l'avoit été que sur l'avis de la Reine Mere & de toute la Cour; qu'il l'avoit publié dans le lieu où la situation & la nature de ses affaires l'obligeoient de résider; qu'il avoit au surplus à leur dire, qu'ils

n'imaginassent pas en agir désormais avec lui comme ils avoient fait jusqu'alors, en entrant indiscrétement dans plusieurs affaires, dont la connoissance ne leur appartenoit point; & qu'ils se désissent de cette vieille erreur dans laquelle on les avoit élevés, & qui leur persuadoit, qu'ils étoient les Tuteurs des Rois, les Défenseurs du Royaume, & les Gardiens de la Ville de Paris.

Les Députés étant de retour à Paris, le Parlement ordonna de nouvelles Remontrances, auxquelles la Cour ne répondit que par un Arrêt du Con-

ſeil, qui caſſoit celui du Parlement, lui enjoignoit d'enregiſtrer le dernier Édit publié dans le Parlement de Rouen, ſans y ajouter aucunes reſtrictions ou modifications; & qui ordonnoit que la minute du dernier Arrêté du Parlement de Paris fût biffée.

IV. Affaire de la réception du Concile de Trente : raiſons pour leſquelles le Chanc. s'y oppoſe.

La Nation commençoit à peine à jouir d'un repos qu'elle devoit au Chancelier de l'Hôpital, que de nouveaux orages parurent prêts à fondre ſur elle. Le Concile de Trente venoit d'être terminé, & les partiſans de la Cour de Rome ſe propoſoient de le faire recevoir

par la Cour de France, qui se montroit fort éloignée d'avoir cette condescendance pour le Pape, dont elle avoit lieu d'être très-mécontente.

Quelque tems après que Pie IV. eût rassemblé à Trente les Peres du Concile, la Reine Mere y avoit envoyé à ses Ambassadeurs un Mémoire dans lequel on avoit renfermé avec précision toutes les demandes que le Roi avoit à faire sur la réformation de la Discipline Ecclésiastique dans ses États. Ces Instructions portoient sur les mêmes objets, sur lesquels nous avons déjà vu Catherine

presser le Pape de se rendre plus facile en faveur du besoin que l'on avoit de la paix. Ce Mémoire, auquel le Chancelier avoit eû grande part, avoit été approuvé dans un Conseil & signé du Roi, de la Reine Mere, & des Grands. On avoit en même-tems instruit le Cardinal de Lorraine de ce qu'il contenoit, afin qu'il pût, de concert avec les Evêques de France qui étoient à Trente, déterminer les Peres du Concile à satisfaire la Cour de France sur ce qu'elle se croyoit en droit d'exiger d'eux. Mais le Pape eut l'adresse de gagner le

Fra Paolo.

Cardinal de Lorraine, & de lui faire ſacrifier les intérêts de ſon Maître, & ceux de l'Etat, à l'eſpérance chimérique, qu'il ſçut lui faire concevoir, de parvenir un jour au Souverain Pontificat. Arnaud du Ferrier, Ambaſſadeur du Roi au Concile, ſe voyant trahi par les Prélats François qui devoient appuyer ſes ſollicitations, proteſta, au nom de ſon Maître, contre le Concile, dont pluſieurs Décrets attaquoient ouvertement non-ſeulement les priviléges de l'Egliſe Gallicane, mais encore l'autorité du Roi.

La chaleur avec laquelle du

Ferrier avoit suivi les Instructions qui lui avoient été envoyées par sa Cour, & les liaisons qu'il y avoit toujours eû entre lui & l'Hôpital, firent croire à quelques Catholiques zèlés, que l'Ambassadeur avoit moins consulté dans sa conduite les intentions de ses Maîtres, qu'il ne s'étoit laissé diriger par les conseils que lui avoit donné le Chancelier. C'est sur ce fondement que quelques Historiens ont témérairement avancé, que ces deux hommes avoient formé entre eux le projet de détacher la France de la Communion Romaine, & de

Raynald. Beaus.

faire déclarer, à l'exemple de l'Angleterre, le Roi Chef de l'Eglise, afin de s'emparer de tous les biens du Clergé, de qui ils avoient, dit-on, juré la ruine.

Le Concile étant terminé, il fut question d'en faire recevoir tous les Décrets en France: il n'étoit pas possible que dans les principes où étoit l'Hôpital, il ne crût devoir s'y opposer. Le Concile, premiérement, séparoit pour toujours les Protestans de la Communion Romaine; mais quoique le Chancelier sentît alors l'impossibilité de pouvoir jamais concilier & réu-

nir les deux partis, il ne vouloit pas qu'on la leur fît appercevoir. D'ailleurs le Concile, comme je l'ai déjà dit, renversoit l'autorité des Souverains, & détruisoit tous les priviléges de l'Eglise Gallicane, en élevant la puissance des Papes au-dessus de celle des Rois, en établissant la validité de toutes les Décrétales, en voulant faire admettre les regles de la Chancellerie Romaine, en ne laissant aux Souverains aucune jurisdiction sur les Evêques qu'il ne soumettoit qu'à celle de Rome, en affranchissant tout le Clergé du second ordre de l'o-

béiſſance dûe au Roi, & ne le ſoumettant qu'aux Evêques, à qui il attribuoit un pouvoir ſur le temporel de tous les Citoyens, au mépris de l'autorité Royale & de celle des Tribunaux de Juſtice du Royaume. Enfin, le Concile paroiſſoit n'avoir pas établi des loix aſſez ſévères pour la Réformation des mœurs des Eccléſiaſtiques; & avoir négligé de prendre les meſures néceſſaires pour faire obſerver celles qu'il avoit établi.

Le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye envoyerent des Ambaſſadeurs à Charles IX. dont les Inſtructions portoient de ſol- Février 1561.

liciter, que les Décrets du Concile célébré à Trente fûssent observés en France, que Sa Majesté s'opposât à l'aliénation des biens Ecclésiastiques, qu'Elle révoquât le dernier Edit de pacification, qu'Elle punît par l'exil ou par la mort tous les Hérétiques, qu'Elle fit instruire contre les auteurs & les complices de l'assassinat commis en la personne du Duc de Guise, qu'Elle voulût bien enfin se rendre le 25. Mars à Nanci en Lorraine, où tous les Princes Catholiques devoient se trouver pour y jurer l'observation des Décrets du saint Concile, &

y délibérer ensemble sur les moyens les plus prompts de détruire les Sectaires, & d'arrêter les progrès de leurs opinions. Le Roi, après avoir consulté l'Hôpital sur sa réponse, dit aux Ambassadeurs, qu'il étoit très-sensible au soin que prenoient leurs Maîtres de lui donner des conseils aussi sages & aussi salutaires que ceux qu'il venoit de recevoir; qu'il étoit très-déterminé à vivre dans l'ancienne Religion, & à faire tous ses efforts pour que tout son Peuple suive la même Loi : que s'il ne leur répondoit pas à toutes les demandes qu'ils étoient char-

De Thou, l. 36.

gés de lui faire, il prioit leurs Maîtres de vouloir bien l'excuser pour des raisons qu'il leur expliqueroit par écrit.

Le Cardinal de Lorraine, de retour en France, y suivit les engagemens qu'il avoit pris avec le Pape. Il représenta sans cesse au Roi la nécessité d'accepter le Concile, & prétendit un jour démontrer, dans un Conseil, que la Cour y étoit obligée par une égale considération pour les intérêts de l'Etat & pour ceux de la Religion. L'Hôpital s'éleva contre lui avec sa fermeté ordinaire, & fit un grand Discours, dans lequel il prouva

invinciblement l'impoſſibilité de recevoir les Décrets d'un Concile qui attaquoit directement, & l'autorité du Souverain, & les priviléges de la Nation. » Pour conſerver, ajouta-t-il, » ces titres précieux de notre » liberté, nous ne devons pas » balancer à répandre, s'il le faut, » juſqu'à la derniere goutte de no- » tre ſang. Nos Rois n'ont déjà » que trop à ſe repentir de s'être » laiſſé enlever le droit qu'ils » avoient d'élire & de créer les » Papes, droit qu'ils avoient ac- » quis en les rétabliſſant autre- » fois dans leurs Siéges. L'ac- » ceptation du Concile, pour-

» ſuivit-il, nous entraîneroit in» failliblement dans une nou» velle guerre civile. Le ſang » de nos compatriotes fume en» core; mais ce ſpectacle ne » peut nous émouvoir. Nous » voulons nous détruire par nos » propres mains; nous voulons » la guerre. Peut-être cependant » que ſi ceux qui oſent la con» ſeiller, ſe trouvoient expoſés » aux coups comme les autres, » on leur verroit alors donner « des conſeils plus modérés. »

Brantôme. Le Cardinal de Lorraine repliqua avec vivacité, qu'il défioit qui que ce fût de prouver qu'il eût jamais fomenté

les troubles, ni de pouvoir lui reprocher d'avoir signé la guerre, comme avoit fait le Chancelier en scellant & publiant l'Edit de Janvier, seule & unique cause des séditions qui s'étoient élevées dans l'Etat. L'Hôpital voulant se justifier, répondit avec roideur, le Cardinal avec emportement; & la Reine Mere ne put faire cesser cette dispute, qu'en leur imposant silence à tous deux.

V. Ses craintes sont justifiées : il travaille à affermir la paix.

La crainte où étoit le Chancelier que l'acceptation du Concile de Trente ne réchauffât les haines des deux partis & ne rallumât la guerre civile, fut

bientôt justifiée. La condamnation absolue des Protestans prononcée par le Concile, parut ranimer le zèle des Catholiques, & bientôt on compta plus de cent trente Citoyens assassinés dans différentes Provinces pour cause de Religion. Les Protestans se plaignirent avec hauteur de ces atteintes données au dernier Edit de pacification; ils s'assemblérent, & prirent des mesures pour lever des troupes & des contributions, afin d'être toujours préparés à se maintenir, s'il le falloit, par la force, dans la jouissance de leurs priviléges.....

L'Hôpital

L'Hôpital également blessé, & de la conduite des Catholiques & de celle des Protestans, fit toutes les démarches nécessaires pour obliger les premiers à mieux observer dorénavant l'Edit de pacification, & détermina le Roi à écrire à tous les Gouverneurs des Provinces, & aux Chefs des Tribunaux de Justice, pour qu'ils veillassent avec plus de soin à l'exécution de ses volontés. Il fit publier en même-tems un Edit qui défendoit aux Protestans, sur peine de punition corporelle, de tenir de ces nombreuses Assemblées où ils se rendoient de plusieurs Pro-

Davil. l. 3. *De Thou* l. 36. *Cast.* p. 177 *Mém. Cond.*

Avril 1564

vinces, sous prétexte de tenir des Synodes, de s'assembler jamais dans d'autres lieux que ceux qui leur avoient été désignés par l'Edit de la paix, & de lever des impôts & des contributions, dont l'usage ne pouvoit qu'être préjudiciable à la tranquillité publique.

VI. Ses soins au sujet du commerce

Au milieu des troubles dont l'Etat étoit divisé, des intrigues qui se formoient à la Cour, des mouvemens que l'Hôpital étoit forcé de se donner pour se conserver la faveur d'une Femme vaine, jalouse de son autorité, légère & inconséquente, il n'avoit pas un seul instant

perdu de vûe les grands objets qui devoient fixer l'attention du Législateur. Il venoit d'établir le Tribunal des Juges-Consuls dans la plûpart des Villes commerçantes. Il avoit senti qu'il falloit affranchir le Commerce des fers dont il étoit embarrassé, & faciliter les progrès de sa marche qui ne peut jamais être trop rapide. Un des principaux obstacles qu'il rencontroit à s'étendre, avoit son principe dans les difficultés que trouvoient les Négocians à faire juger promptement & sans frais dans les Tribunaux de Justice, les procès qui naissoient entre

eux sur leurs affaires. L'Hôpital crut qu'il étoit nécessaire d'ériger un nouveau Tribunal, où le Commerçant fût établi Juge du Commerçant, où l'encre de la chicane & sa barbare voix n'eussent aucun accès, où l'on ne suivît de formes que celles que peut prescrire le sens droit & honnête, qui cherche à connoître la verité ; & il détermina la Reine Mere à créer les Juges-Consuls. Il publioit en même-tems des Reglemens dont l'objet étoit d'augmenter & d'accroître notre Commerce. Il retira des priviléges exclusifs qui avoient été accordés à quelques

Particuliers, pour faire des Etoffes de soye ; & il fit défendre le transport des matieres premieres, non fabriquées, hors du Royaume.

Rec. des Ordonn. de Fontan.

VII. Ses sentimens & ses loix sur le luxe.

Mais l'Hôpital ne croyoit pas que pour protéger le Commerce, il fût nécessaire d'encourager le luxe, qu'il regardoit comme un principe certain de la ruine des Etats, & comme l'ennemi le plus dangereux qu'un Législateur eût à combattre. Persuadé qu'une Nation ne pouvoit jamais être heureuse, qu'autant que le Citoyen y seroit vertueux, il n'est rien qu'il n'eût sacrifié à l'espérance de faire

renaître dans le Royaume les bonnes mœurs que le luxe en avoit bannis. « La République » se détruit, écrivoit-il au Pré-
Lib. 4. Epist. 8.
» sident de Thou, dans le tems » que nous nous livrons aux » douces voluptés, dans le tems » que l'amour des plaisirs nous » plonge en une yvresse, qui » nous est également funeste & » déshonorante. Le luxe est en-» tré comme un torrent dans les » Palais des Grands, & dans la » demeure du plus humble Ci-» toyen. Il a tout inondé : il » m'annonce déjà des guerres » injustes & cruelles, & il jette » dès-à-présent les fondemens

» d'un dur esclavage pour la
» triste postérité qui nous doit
» suivre. Une fureur s'est em-
» parée des esprits : on ne se con-
» noît plus ; on oublie qui l'on
» est, ce que l'on se doit, à qui
» l'on se doit. La vertu consis-
» toit autrefois à réprimer ses
» passions, mais nous avons
» aujourd'hui la bassesse d'ad-
» mirer celui qui se livre le plus
» aveuglément à leurs mouve-
» mens les plus impétueux.
» Nous caressons nos penchans,
» quelques criminels qu'ils
» soient ; nous leur donnons
» des noms qui nous en impo-
» sent à nous-mêmes, & nous

» les présentons effrontément
» sous les dehors de la sagesse.
» A qui donc désormais confier
» des emplois publics ? En est-
» il un seul qui n'exige de la
» délicatesse, de l'honneur, de
» la modération ? Tous les
» cœurs sont gâtés. Le lâche
» Citoyen craint aujourd'hui la
» fatigue & le danger; & lors-
» qu'il faut vanger ou défendre
» sa patrie, il préfére, au laurier
» qui l'immortaliseroit, un repos
» déshonorant; & il abandonne
» un Camp, pour chercher des
» plaisirs. Les femmes se lais-
» sent entraîner dans cette cor-
» ruption, qui devient géné-
rale

» ſale. On les voit aujourd'hui ſe
» préſenter hardiment à la table
» ſans y avoir été appellées ; &
» ſi elles paroiſſent aux yeux du
» public , c'eſt pour ſe prome-
» ner ſur un char de triomphe,
» inſolemment parées des dé-
» pouilles d'un mari vaincu. O
» puiſſance ſacrée des Loix Ro-
» maines , quand le Ciel, ſenſi-
» ble à nos miſéres, vous fera-
» t-il reparoître parmi nous ,
» dans toute votre majeſté ! O
» Caton , que diriez-vous, en
» voyant parmi nous des hom-
» mes diſputer de magnificence
» avec les Rois, vous qui, gou-
» vernant les Eſpagnes au nom

Ff

„ de cette République maîtresse
„ de l'Univers, n'aviez que trois
„ Esclaves qui formoient toute
„ votre suite ? Mais aussi vous
„ fûtes le Dieu tutélaire de ces
„ Provinces, & les Romains
„ vous respectérent. „

Le luxe de la table & celui des habits, paroissoient être au Chancelier ceux contre lesquels il devoit principalement sévir, parce qu'ils embrassent tous les états, parce qu'ils font naître en nous ce désir de nous distinguer par des choses frivoles, parce qu'ils entraînent avec eux le déréglement des femmes, l'oisiveté des hommes ;

& qu'ils enfantent toutes les autres espéces de luxe. L'Hôpital fit défendre aux Tailleurs, sous peine corporelle, de mettre pour plus de soixante sols d'ornemens à un habit. Il ne fut permis qu'aux Princes, aux Princesses, aux Ducs, aux Duchesses, de porter des étoffes travaillées en or ou en argent. Plusieurs étoffes de soie furent interdites aux Ecclésiastiques, aux simples Gentilshommes, aux Dames & aux Demoiselles. Les femmes de Marchands ne purent porter de perles, ni de diamans, ni aucune étoffe de soie. Il fut ordonné à tous

Ordonn. de Pol. de Fontan. p. 559. & 683

les Juges ordinaires de chaque Lieu d'arrêter dans les rues & dans les chemins tous les contrevenans à la Loi, de confisquer les habits, & de tenir les coupables en prison, jusqu'à ce qu'ils eussent payés soixante livres d'amande.

Par d'autres Réglemens on fixa le nombre des convives d'un repas, & jusqu'à la dépense qui pouvoit s'y faire. Il y eut des peines sévères établies contre tous les Cuisiniers ou Traiteurs publics qui ne suivroient pas rigoureusement l'Ordonnance; & une invitation à tous les Peres de famille de s'y con-

former. L'Hôpital lui-même donnoit l'exemple de cette frugalité qu'il recommandoit ; & je ne croirai pas manquer à la dignité du ſtyle de l'Hiſtoire, en répétant ici ce que nous dit Brantôme, que tant que l'Hôpital fut en place, lui qui étoit la ſeconde perſonne de l'Etat, n'eut jamais à ſon dîner qu'un plat de viandes bouillies, & pour ſon ſouper un autre plat de viandes rôties. Il renouvella cette ancienne Loi des Républiques Grecques & Romaine, qui fixoient la dote qu'une femme pouvoit apporter à ſon mari, & il ne voulut pas qu'elle

Ibid. 522.

pût excéder une ſomme de dix mille francs.

VIII. Autres Loix dont on lui eſt redevable.

En même-tems que le Chancelier s'oppoſoit par ces Réglemens à la diſſipation nuiſible des richeſſes du Citoyen, il en publioit d'autres pour prévenir des diſpoſitions injuſtes & dangereuſes qui pouvoient ſe faire de ces mêmes richeſſes; & c'eſt à lui que l'on doit les Loix ſi judicieuſes qui ordonnent la publication des Donations, qui limitent les Subſtitutions, qui adjugent aux héritiers en collatéral les biens procédans de leur ligne, qui défendent de prouver par témoins le paie-

Ordonn. de Moulins. Recueil des Ordonn. de Nér. 429. 528.

ment d'aucune ſomme au deſſus de cent francs. Il marqua des bornes par l'Edit des ſecondes Nôces, à la cruelle générosité des Merês qui donnoient tous leurs biens à de ſeconds Maris. Il voulut qu'on pût répéter les biens perdus au jeu par des Mineurs ; & il prévint leur ruine, par des Réglemens qui obligérent les Tuteurs à rendre des comptes plus exacts de leur adminiſtration.

Fontan. 571.

Ord. d'Orléans.

L'Hôpital travailloit encore à de nouveaux Réglemens ſur l'adminiſtration de la Juſtice, & faiſoit cette Ordonnance célébre qui fut quelque tems

après publiée dans une Assemblée d'Etats convoqués dans la ville de Moulins. Elle acheva de porter la régle dans tous les Tribunaux ; elle simplifia les formes judiciaires, & elle astreignit tous les Ministres de la Justice à suivre des loix & des principes, dont, pour le bonheur public, ils ne devroient jamais s'écarter.

IX.
Il fait voyager le Roi dans le Royaume, pour en connoitre toutes les parties. Son Discours au Parlement de Bord.

Mais pour tenir la main à l'exécution de tant de Loix, pour établir dans le Royaume entier un nouvel ordre de choses, l'Hôpital sentit qu'il étoit nécessaire de parcourir toutes les Provinces, de voir tout par

ses yeux, de connoître tous les Gens en place, de récompenser, de punir, enfin de réchauffer dans les cœurs l'amour de la patrie. Il détermina donc le Roi à faire un Voyage dans toute la France, persuadé d'ailleurs que le spectacle de la ruine de ses Etats, du ravage des campagnes, de la désolation des familles, pourroit lui inspirer pour les guerres civiles l'horreur avec laquelle tout bon Citoyen doit les regarder.

Le Roi partit de Fontainebleau, avec la Reine sa Mere & une suite assez nombreuse; entra d'abord en Champagne, traversa

le Barrois, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, la Guienne. Par-tout où passoit le Chancelier, il se faisoit instruire des désordres qu'avoit produit la Guerre dans chaque Province, de ceux auxquels on étoit exposé par l'insuffisance des Loix, ou par la négligence & la corruption des Magistrats, il établissoit des Réglemens rélatifs aux besoins de chaque Ville, de chaque Pays. Il examinoit tous les Tribunaux de Justice, punissoit les prévarications, encourageoit par des récompenses & des éloges tous les Magistrats dont il reconnoissoit

les lumiéres & l'intégrité.

La Cour étant à Bordeaux, le Chancelier y reçut quelques informations contre la conduite de plusieurs Conseillers au Parlement de cette Ville, & il détermina le Roi à y tenir un Lit de Justice. Sa Majesté l'ouvrit en disant, qu'Elle venoit voir elle-même si ses Ordonnances étoient mieux suivies actuellement qu'elles ne l'avoient encore été : il chargea ensuite l'Hôpital d'exposer plus au long ses intentions & sa volonté. Avril 1565.

Le Chancelier prit la parole, & dit que, sans aller rechercher dans l'antiquité des faits im-

portans ſur l'inſtitution & l'autorité des Parlemens, il avoit à dire à la Compagnie des choſes qui pourroient lui être beaucoup plus profitables.

Mém & Harang. imp. ch. P. Chevailler.

» Le Roi, pourſuivit-il, » Meſſieurs, eſt venu en ce » Pays, non pour voir le mon- » de, comme aucuns diſent; » mais faire comme un bon » Pere de famille, pour ſça- » voir comme l'on vit chez » ſoi, & s'informer avec ſes » ſerviteurs comme tout ſe » porte. Il s'eſt enquis de » ſon Peuple & de ſa Juſtice, » & a trouvé beaucoup de fau- » tes en ce Parlement, lequel

» comme étant plus dernière-
» ment institué, car il y a cent
» & deux ans, vous avez moin-
» dre excuse de vous départir
» des anciennes Ordonnances,
» & toutefois vous êtes aussi
» débauchés que les vieux, par
» avanture pis. Il y a ici beau-
» coup de Gens de bien des-
» quels les opinions ne sont sui-
» vies; elles ne se poisent point,
» mais se comptent. Enfin voi-
» ci une Maison mal réglée. La
» premiere faute que je vous
» vois commettre, c'est de ne
» garder les Ordonnances, en
» quoi vous désobéissez au Roi.
» Si vous avez des Remontran-

» ces à lui faire, faites-les, & » connoîtrez après sa derniere » volonté. C'est votre faute aus- » si à vous, Présidens & Gens » du Roi, qui devez requérir » l'observation des Loix; mais » vous cuidez être plus sages » que le Roi, & estimez tant » vos Arrêts, que les mettez » par-dessus les Ordonnances; » que vous interprétez comme » il vous plaît. J'ai cet honneur » de lui être Chef de sa Justice, » mais je serois bien marri de » lui faire une interprétation de » ses Ordonnances de moi- » même, & sans lui commu- » niquer.

» On vous accuſe de beau-
» coup de violences ; vous me-
» nacez les gens de vos Juge-
» mens, & pluſieurs ſont ſcan-
» daliſés de la maniere dont
» faites vos affaires, & ſur-tout
» vos mariages. Quand on ſçait
» quelque riche héritiére, quant
» & quant, c'eſt pour Monſieur
» le Conſeiller ; & l'on paſſe
» outre, malgré les inhibitions.
» Je ne nomme perſonne ; mais
» ſi vous en voulez venir com-
» muniquer avec moi, je vous
» ferai connoître ceux dont je
» parle.

» Il y en a entre vous, leſ-
» quels pendant ces troubles ſe

» sont faits Capitaines, les au-
» tres Commissaires des vivres.
» Ce sont gens qui ne sçavent
» faire leur état, & feroient
» bien d'y renoncer; & puis ils
» s'en vont excusant les meur-
» tres qui se sont faits, en di-
» sant: c'étoit un méchant hom-
» me. Mais il n'appartient à au-
» cun de tuer, encore qu'il fût
» un méchant homme: il en
» faut laisser faire la Justice.
» Prenez exemple à votre Roi;
» lui a-t-on jamais oüi dire, Je
» ferai pendre celui-ci, Je ferai
» mourir celui-là?

» Messieurs, je crains qu'il y
» ait céans de l'avarice; car on
m'a

» m'a dit qu'il y en avoit qui
» prenoient pour faire bailler
» des audiances; & quand on
» leur reprochoit, ils répon-
» doient: *C'est bien pis à la Cour,*
» *& c'est là que sont les gros lar-*
» *rons.* Mais il n'est pas bien
» fait, ne là ne ici. Il n'y a pas
» un Seigneur du Ressort qui
» n'ait son Chancelier en cette
» Cour, contre les Ordonnan-
» ces. Vous faites des procès
» de Commissaires tels que vous
» voulez; & si au bout de l'an
» vous n'en êtes guères plus ri-
» ches. Vous baillez même vo-
» tre argent à intérêt aux Mar-
» chands; & ceux-là devroient

» laisser leur Robe, & se faire
» Marchands. D'ambition, vous
» en êtes tous garnis; eh! soyez
» ambitieux de la grace du Roi,
» & non d'autre : avec cela
» vous êtes timides & crain-
» tifs. J'ai demandé pourquoi
» telles & telles choses ne se
» faisoient; on m'a répondu :
» nous n'oserions. Eh! qui est-
» ce qui vous puisse faire faire,
» dont le Roi ne vous puisse
» garder. Il y a aussi parmi vous
» des joueurs & des paresseux,
» qui ne servent d'un demi-an,
» aucune fois d'un an, &
» toutefois certifient avoir servi.
» Un Conseiller de Paris ayant

» assuré avoir servi trois jours
» qu'il n'avoit servi, a été ci-
» devant suspendu de son état.

» Enfin, Messieurs, voici la
» Maison du Roi & de sa Jus-
» tice : gardez-la à la décharge
» de sa conscience, & ne crai-
» gnez rien. Car si vous ne fai-
» tes votre devoir, elle tom-
» bera bientôt en ruines ; & je
» serois marri que cela advînt,
» car je suis de votre Corps. »

X. Comment il traite le Marquis de Trans.

La Magistrature n'étoit pas le seul état sur lequel l'Hôpital porta des regards si sévères : il veilloit avec la même attention sur la conduite de tous les ordres de Citoyens. Etant en

Guienne, il fut informé que le Marquis de Trans, gendre de Fizes, Sécretaire des Commandemens, avoit commis dans la Province plusieurs violences, & que la faveur dont jouissoit son Beau-pere auprès de Catherine, avoit empêché qu'on osât former des poursuites contre lui. Le Chancelier lui fit ordonner de comparoître au Conseil-Privé; & le Marquis de Trans s'y présenta, sur l'assurance qu'avoit donné la Reine Mere à Fizes, que son gendre n'auroit à essuyer que quelques reprimandes. « Etant donc devant M. de

» l'Hôpital, nous dit Brantôme,
» ainsi qu'il lui voulut remontrer
» ses jeunesses, ses folies, ses
» passe-tems & jeux cuisans
» desquels il étoit coutumier
» d'user, & en lui déduisant
» particuliérement aucuns, il
» se mit à rire : Comment
» vous riez, lui dit-il, au lieu
» de vous attrister, & de
» montrer un visage répentant
» de vos folies ; vous pourriez
» bien vous donner de garde
» qu'avec vos risées & vos bouf-
» fonneries, je vous ferois tran-
» cher la tête, aussi-tôt que
» j'en aurois baillé l'ordre ; &
» remerciez hardiment la Reine

» & M. de Fizes, car vous l'au-
» riez tout à cette heure; encore
» ne sçais-je à quoi m'en tenir.
» Qui fut étonné? ce fut M. le
» Marquis. Assurez-vous que le
» rire lui passa bien vîte, à ce
» que nous sçûmes après, &
» crois que son cas alloit très-
» mal sans M. de Fizes. Ne
» falloit pas trop se jouer à ce
» rude Magistrat, & Censeur
» Caton. »

XI. La Cour étant à Bayonne, le D. d'Albe indispose la Reine contre le Chanc.

La Cour arriva à Bayonne, où Elizabeth Reine d'Espagne, sœur de Charles IX. se rendit de son côté pour voir le Roi son frere. Elle lui fut amenée par le Duc d'Albe, cet hom-

me célébre, qui réunissoit & les talens & la férocité de Marius & de Sylla. Il avoit ordre du Roi son Maître d'employer toutes les ressources de son esprit, pour séduire celui de Catherine, pour perdre auprès d'elle les hommes qui s'étoient emparés de sa confiance, & pour la déterminer à entrer dans le dessein qu'il avoit formé d'exterminer les Protestestans. Le Duc travailla à remplir les intentions de Philippe, avec l'art & la pénétration d'un homme qui avoit vieilli dans les Cours. Il s'appliqua d'abord à étudier le ca-

& l'anime contre les Protestans

Juin 1565.

De Thou, l. 37.

Davila.

Brantôme.

ractère de la Reine Mere, & bientôt son coeur lui fut connu; il la vit ce qu'elle étoit, ambitieuse, lâche, fausse, crédule & capable de commettre tous les crimes qu'elle croiroit pouvoir lui être utiles. Il jugea aisément que son penchant l'entraînoit vers les Catholiques, & l'éloignoit des Protestans; que la conduite qu'elle avoit tenue depuis la mort de François II. loin d'être une suite des sentimens d'humanité qu'on croyoit lui avoir été inspirés par l'Hôpital, n'avoit son principe que dans les défiances qu'il avoit sçu lui donner des Guises, & qu'on

qu'on pouvoit détruire l'aſcendant qu'il avoit acquis ſur elle, en le lui préſentant comme un joug déshonorant, qui la rendoit également l'objet du mépris des Catholiques & des Proteſtans.

Le Duc d'Albe parut d'abord s'attriſter auprès de Catherine ſur le peu d'autorité dont il la voyoit jouir en France: il lui fit entrevoir que ce feroit une tache éternelle à ſa gloire, que quelques Hérétiques répandus dans le Royaume, pûſſent faire la loi à une grande Reine qui gouvernoit un Etat puiſſant, dont preſque tous les Su-

jets étoient Catholiques. Il lui représenta que, sous le prétexte spécieux de maintenir la paix, on lui faisoit sacrifier son pouvoir à des rébelles, qui ne méritoient que le plus honteux supplice; qu'en lui persuadant qu'on ne travailloit que pour elle, & qu'on ne s'occupoit que des moyens de lui conserver son autorité, on ne lui en laissoit faire aucun usage; que si elle examinoit bien la conduite de ceux à qui elle la confioit, elle verroit que leur attachement pour elle ne prévaloit pas toujours sur leur ambition.

Catherine crut voir une lu-

mière toute nouvelle, & le Duc d'Albe, en continuant à irriter son orgueil, à réveiller sa jalousie, parvint à s'en faire avidement écouter ; & bientôt après il lui donna des conseils, auxquels elle se crut forcée de se livrer. Il lui montra le Chancelier comme un Protestant ambitieux & déguisé, qui jusqu'alors avoit eû l'habileté de colorer de quelques sentimens patriotiques, des démarches qui tendoient à le rendre seul arbître de l'Etat, & à faire triompher son parti. Il lui persuada que jamais elle ne régneroit, tant que deux

Religions ennemies l'une de l'autre, fourniroient aux Grands des prétextes de troubler l'Etat, & de se faire craindre ; qu'il falloit détruire les Protestans ; que l'exécution de ce projet ne renfermoit pas de grandes difficultés ; que lui-même espéroit réussir en Flandre dans une pareille entreprise, quoiqu'il lui fût moins facile qu'à elle d'en sortir glorieusement : que si cependant elle ne croyoit pas que ses forces seules pussent lui suffire, & qu'elle jugeât qu'il lui fût nécessaire d'employer des secours étrangers ; le Roi d'Espagne lui

ouvroit ses trésors, & lui offroit des Troupes, dont elle pourroit toujours disposer. Il parla alors de quelques opérations par lesquelles il croyoit qu'elle devoit commencer, lui fit naître l'idée de faire périr d'un seul coup tous les Chefs des Protestans, & lui montra ensuite leur parti abbatu, consterné, soumis, & bien-tôt dissipé.

Ces projets ne purent se former assez secrètement pour que rien ne transpirât. Catherine ne fut pas assez maîtresse d'elle-même, pour renfermer dans son cœur les nouveaux sentimens qu'elle éprouvoit, &

elle se laissa pénétrer. On juge aisément de tout l'effet que dût produire sur l'Hôpital, ce changement subit de la Reine Mere. Peut-être espéra-t-il qu'elle pourroit avec le tems se laisser aller à d'autres impressions. Mais la plûpart des Catholiques, d'intelligence avec le Duc d'Albe, s'unirent pour perdre entiérement le Chancelier dans son esprit; & ils profitérent de tous les instans, pour aigrir & enflammer cette jalousie que le Duc d'Albe avoit sçu réveiller. Quelques fussent cependant leurs efforts, ce ne put être l'ouvrage d'un jour; & ce ne fut qu'après

de longs combats, que Catherine parvint à secouer le joug sous lequel elle fléchissoit. Les résolutions prises contre les Protestans se ressentirent & de sa foiblesse & de la vieillesse du Connêtable, que la mort du Duc de Guise avoit laissé pour Chef aux Catholiques : elles s'exécutérent mollement, avec lenteur; & l'on fut un an à se préparer à la Guerre. Le Prince de Condé & l'Amiral de Coligni, eurent tout le tems de faire des préparatifs pour leur défense. An. 1566.

L'Hôpital fit, pour prévenir une rupture, tout ce que les

circonftances où l'on étoit pouvoient faire attendre de lui. Il employa tous les moyens qu'il avoit mis en uſage, pour s'oppoſer à la déclaration des premiers troubles. Souvent il ſuſpendoit les réſolutions du Conſeil, & rejettoit Catherine dans ſes incertitudes; mais ce n'étoit pas pour long-tems, & les Catholiques la faiſoient toujours rentrer dans leurs vûes.

Mém. Caſt. p. 188.

XII. Nouvelle guerre civile. Le Chanc. écrit ſur la néceſſité de la paix

Les Proteſtans voulurent ſe conduire comme avoit fait le Duc de Guiſe, & ſe rendre maître de la perſonne du Roi & de celle de la Reine Mere,

Ils marchérent droit à Meaux où étoit la Cour, dans le dessein, disoient-ils, d'enlever le Cardinal de Lorraine, sur qui ils rejettoient l'infraction du dernier Edit de paix. Michel de Castelnau, revenant des Pays-Bas, fut instruit de leur projet, & en rendit compte au Conseil. Le Chancelier, qui sentit combien cet avis pouvoit irriter & animer les Catholiques, ne put s'empêcher de dire à Castelnau, qu'il ne sçavoit peut-être pas qu'il exposoit sa tête en donnant cet avis, s'il se trouvoit faux. On apprit à l'instant par des cour-

& de la tolérance.

riers que le Prince de Condé étoit en marche. Il ne se pressa pas assez, & il donna le tems aux Catholiques de faire venir à Meaux six milles Suisses, qui y arrivérent avant qu'il pût exécuter son entreprise.

Le Cardinal de Lorraine voulut alors faire partir le Roi pour Paris, dont il espéroit échauffer le peuple, en lui montrant les enfans de son Frere, dont le souvenir étoit encore gravé dans tous les
Septemb. 1567. coeurs Catholiques. L'Hôpital s'opposa à cette résolution, & représenta qu'en sortant de Meaux, le Roi s'exposoit à

donner une bataille, dont le ſuccès, quel qu'il fût, engageroit néceſſairement la Guerre civile, & rendroit tout accommodement impoſſible. Catherine céda d'abord à ces raiſons; mais un inſtant après, le Cardinal de Lorraine ſçut, dans un Comité ſecret, la ramener à ſon ſentiment, & tous les ordres furent donnés pour le départ du Roi. Le Chancelier alla trouver alors la Reine Mere, la ſomma de tenir la parole qu'elle lui avoit donnée; lui dit qu'en y manquant, elle expoſoit le Roi en un danger évident, trahiſſoit l'Etat, &

Ibid. & *de Thou*, l. 42.

réduisoit le Royaume à soutenir une Guerre qui lui seroit fatale. Catherine fut sourde à cette voix ; & le Roi partit pour Paris sous la conduite des Suisses, avec qui l'armée des Protestans ne fit qu'escarmoucher, sans oser engager une affaire générale.

L'inconstance de la Reine Mere, la fit bien-tôt se répentir du parti qu'elle avoit pris ; elle envoya l'Hôpital & Morvilliers faire des propositions de paix aux Protestans. Ceux-ci n'en furent point satisfaits ; & l'on rompit la négociation. Les hostilités recommencérent, & avec

elles un déluge de malheurs vint fondre ſur la France. La Guerre ſe porta dans les environs de Paris, & les deux armées ſe livrérent bataille dans la Plaine de Saint-Denis. Les Catholiques reſtérent maîtres du champ, & les deux partis néanmoins s'attribuérent la victoire. Le Connêtable périt dans cette journée; & la Reine Mere fit nommer par le Roi, le Duc d'Anjou Lieutenant-Général du Royaume, & lui fit donner le Commandement de l'armée. Mais comme ce Prince étoit encore trop jeune pour inſpirer quel-

que confiance, on établit un Conseil, chargé de diriger les opérations militaires. La division se mit dans ce Conseil; les Protestans en tirérent avantage, firent des progrès, & s'emparérent de plusieurs Villes. L'Hôpital insista de nouveau, sur la nécessité de faire la paix. Catherine la vouloit, & ne la vouloit point; entamoit une négociation, & la rompoit tout-à-coup.

Le Chancelier alors fit un Ecrit dans lequel il expose fortement l'obligation où étoient les deux partis d'entrer en accommodement. Il y établit

ſes ſentimens de tolérance, combat les raiſonnemens par leſquels on engageoit la Cour à continuer la Guerre, & explique les divers intérêts de ceux qui s'oppoſoient à la pacification. » Quels ſont les en-
„ nemis? dit-il : Ce ne ſont pas
„ gens émus & ſoulevés par
„ imprudence, ſans ordre, ſans
„ Chefs, ſans diſcipline. Ce ſont
„ gens aguéris, réſolus, que la
„ néceſſité & le déſeſpoir ren-
„ dent dociles, diſciplinables,
„ qui ont une grande opinion
„ de leurs Chefs, & dont les
„ Chefs ſont étroitement unis.
„ Le camp du Roi eſt diviſé en

Rec. de Mém. & Harangues ch. P. Chev.

„ factions, en querelles, en-
„ vies, émulations; l'ambition
„ y eſt débordée, l'avarice y
„ domine, la diſcipline corrom-
„ pue, la licence déméſurée,
„ les volontés déſunies.

„ Mais il ne faut qu'une
„ bataille, nous dit-on, pour
„ purger à jamais le pays. Ce-
„ la ſeroit vrai, s'ils y mouroient
„ tous; mais la perte de trois,
„ quatre, cinq & ſix mille hom-
„ mes, les affoiblira; ce n'eſt
„ pas lès effacer. Leur fureur
„ n'en ſera que plus enflam-
„ mée, la diſcipline plus exac-
„ te, toutes choſes mieux con-
„ ſidérées de leur côté, moins
obſervées

„ observées de la part du Vain-„ queur. Ils ont des Villes pour „ se retirer, rafraîchir, rassem-„ bler; bref, ce sera à recom-„ mencer. Et si cet embrase-„ ment est si ardent, & tant uni-„ versel par tout le Royaume, „ sa longueur sera l'entiere „ ruine, subversion & anéan-„ tissement d'icelui. Combien „ aujourd'hui n'est-il pas déja „ appauvri par le dégât extrême, „ les pernicieux remuemens, „ démolitions, les ruines & „ pillages qui ont été déja com-„ mis, & qui ne sont que coups „ d'essai, si, sans espoir de paix, „ les cœurs s'embrasent du tout

„ en fureur ; car ceci n'eſt que
„ le premier acte de la tragédie.
„ Poſons qu'ils ſoient mal-
„ heureux dans la Guerre ; il
„ ne faut douter, je crois,
„ qu'ils ne tentent alors tous
„ les moyens bons & ſiniſtres,
„ pour ſe garantir ; & Dieu ſçait,
„ s'il eſt mal-aiſé, vû le bigar-
„ rement & le mélange qui eſt
„ entre nous, & les fantaſtiques
„ perſuaſions dont les hommes
„ ſe laiſſent enyvrer & tranſ-
„ porter, d'exploiter un mau-
„ vais deſſein. Voyons auſſi
„ qu'au rebours ils gagnent la
„ bataille ; je ne ſçai à quoi
„ l'inſolence d'une victoire

„ pousseroit ceux qui, même en „ leur misére, sont élevés, & „ remplis de courage. Et com- „ bien de gens qui suivent les „ étendarts du Roi, lui tour- „ neroient le dos, si mal bastoit? „ Je puis hardiment assurer, que „ la perte d'une bataille seroit „ la perte de l'Etat; & souvent „ les plus grandes armées ont „ été déconfites par les plus „ petites troupes.

„ Le Roi pardonnera-t-il „ donc à des rébelles? Mais „ quel est leur premier crime? „ De penser autrement que „ nous. Mais ils croient bien „ penser; & jamais la Justice

„ humaine n'a puni ceux qui
„ péchent innocemment. Mais
„ ils ſont des rébelles! En exa-
„ minant les choſes de près, je
„ ne ſçai s'il y a homme ſi
„ parfait qui ſe voyant réduit
„ au point où ils ont été, &
„ voyant quelque moyen de ſe
„ préſerver, ne l'embraſsât vi-
„ vement. C'eſt ce qui leur a
„ mis les armes en main; car
„ les menées qu'on bâtiſſoit
„ contre eux, étoient ſi peu
„ ſecrétement conduites, la
„ défaveur tant évidente, le
„ dédain ſi apparent, les me-
„ naces de la rupture de l'Edit
„ de pacification & de la pu-

„ blication du Concile tant
„ ouvertes, & l'injuſtice tant
„ manifeſte, qu'ils euſſent été
„ par trop lourds & ſtupides,
„ s'ils n'en euſſent à bon eſcient
„ été touchés, & euſſent bien
„ mérité le tourment qu'on leur
„ apprêtoit, s'ils n'euſſent évité
„ la fête. Et y a-t-il Loi au
„ monde plus urgente, que
„ celle que la nature apprend à
„ un chacun, à ſçavoir, que
„ la tuition de la vie & de la
„ liberté contre l'oppreſſion, eſt
„ non-ſeulement licite, mais
„ auſſi juſte, équitable & ſain-
„ te. Cette Loi n'eſt point en-
„ ſeignée aux hommes, mais

„ divinement engravée en l'es„ prit de toute créature. Je ne „ veux pourtant les excuser du „ tout ; mais il n'y a homme „ de bon sens qui ne les juge „ plutôt dignes de pitié que de „ peine.

„ Le Roi enfin, objecte-t-on, „ sera donc forcé de capituler „ avec ses Sujets. Certainement „ si le Roi quittoit quelque „ chose de son droit ou auto„ rité, je n'aurois que répon„ dre, combien qu'il faille quit„ ter de son droit, si le salut de „ la République le requiert ; car „ même ce n'est plus droit, s'il „ empêche le bien public, & nuit

„ à l'Etat. Mais est-ce capituler, „ que de promettre pour toute „ convention, que le Roi de- „ meurera leur Prince, & qu'ils „ demeureront ses Sujets; qu'il „ pourra leur prescrire une for- „ me de vivre, leur imposer des „ peines, des supplices, s'ils ou- „ trepassent sa volonté, les dé- „ sarmer, lever tribut sur eux ? Si „ le Roi nous ôtoit la liberté, „ nous serions ses esclaves; il „ seroit un oppresseur, & non „ un Prince légitime.

„ Le Prince qui abhorre la „ paix, qui tend à l'effusion du „ sang, même de ses Sujets & „ membres, le nom & l'effet

„ de Prince cessent pour un
„ autre tant abominable, que
„ je ne le puis exprimer moins
„ aigrement & d'un nom plus
„ léger, que d'ennemi du gen-
„ re humain, & de la Nation.
„ L'affection du Prince a été
„ de tout tems comparée à la
„ paternelle; & le pere cruel
„ envers ses enfans, est un
„ monstre de nature, & exé-
„ crable, s'efforçant de dépiter le
„ vrai & commun pere des hom-
„ mes & de la nature. Arriére
„ donc ces pestes qui, d'un cœur
„ hostile & sanguinaire, tâchent
„ de corrompre la naïve & na-
„ turelle bonté du Roi & de sa
Mere;

„ Mere : tels gens ſont de mau-
„ vais augure à cette Couronne.
„ Que le Roi donne à la Ré-
„ publique ſon offenſe, & elle
„ reconnoîtra avec uſure ſon
„ bienfait.

„ Je ſçai que ceci ſera trou-
„ vé âpre, & que je pourrois
„ parler plus doucement : mais
„ la néceſſité arrache malgré
„ moi ces paroles de mon
„ cœur, & me fait préférer la
„ rude vérité à la douce flat-
„ terie. »

XIII. La paix ſe fait & eſt bientôt rompue : Bulle du Pape pour la Guerre, &c.

Cet Ecrit, que les Catholiques les plus zèlés ne manquérent pas de traiter d'acte ſéditieux, fait pour appuyer la ré-

volte, produisit cependant plus d'effet qu'il n'est permis d'en attendre de ces sortes d'ouvrages. Le génie de l'Hôpital parut l'emporter encore sur celui de Catherine. Elle fit des propositions de paix, & offrit aux Protestans de leur assurer la jouissance des priviléges dont ils devoient être en possession par l'Edit de Janvier. Le Prince de Condé, de qui les troupes commençoient à se débander, qui manquoit d'argent pour entretenir les Étrangers qu'il avoit à sa solde, crut devoir accepter les conditions qui lui étoient offertes, & la

paix fut publiée le 27 de Mars. 1568.

Mais ce fut moins une paix qu'une suspension d'armes : on ne prit aucunes mesures pour faire observer les Edits. Le Cardinal de Lorraine & tous les Chefs Catholiques excitérent leur parti à persécuter les Protestans : les Prêtres & les Moines prêchoient toujours la Guerre. Le Cardinal & sa faction obsédoient sans cesse la Reine Mere, & lui représentoient que des Chefs aussi ambitieux que ceux des Protestans, n'auroient point accepté la paix, s'ils ne s'y étoient vus forcés par le mauvais état de leurs affaires. Le Pape

Pie V. crut devoir les ſeconder, en adreſſant au Roi une Bulle qui permettoit d'aliéner pour cent mille écus de biens-fonds Eccléſiaſtiques, à condition que cette ſomme ſeroit employée à l'extirpation de l'Héréſie, & à la deſtruction des Religionnaires. On agita au Conſeil, ſi l'on devoit accepter cette Bulle : Catherine paroiſſoit le déſirer. L'Hôpital en fut indigné : il s'abandonna à toute la violence du ſentiment qu'il éprouvoit ; il adreſſa la parole à Catherine, & lui parlant avec cette éloquence de paſſion qui étonne & ſubjugue les eſprits, il

De Thou; l. 44.

Diſc. merveill. de la vie de Cath. de Méd.

entraîna dans son parti la pluralité des voix, & fit prendre la résolution de renvoyer au Pape cette Bulle sanguinaire. Mais le Cardinal de Lorraine fit encore changer la Reine Mere, & la détermina à employer les secours que lui offroit le Pape, à l'usage auquel il vouloit les destiner.

On rappella ce qu'avoit souvent dit le Duc d'Albe, qu'*il falloit commencer par attraper les plus gros poissons*; & l'on expédia des ordres en conséquence, pour faire enlever le Prince de Condé & l'Amiral de Coligni, qui étoient dans leurs Terres. *Davil. l. 4.* *Brantôme.*

Mais ils furent avertis du complot, & s'échappérent avant qu'on pût les arrêter : on accusa l'Hôpital de leur avoir fait donner avis de ce qui se tramoit contre eux.

Le Prince de Condé écrivit au Roi, pour se plaindre du dessein qui avoit été formé contre lui, des infractions continuelles qui se faisoient à l'Edit de la paix ; & il lui traça un tableau triste & effrayant de la ruine & de la désolation de ses Etats. Le jeune Prince en fut touché, conjura la Reine sa Mere de s'employer toute entiére à un rétablissement de

la tranquillité publique ; & prenant ensuite un ton de Maître, il lui parla de maniére à inquiéter l'ambition de Catherine, & celle des Chefs Catholiques.

L'Hôpital leur parut avoir pû seul mettre le Roi dans les dispositions qu'il venoit de montrer ; & dès ce moment on vit se déclarer une guerre particuliere entre lui & le Cardinal de Lorraine, mais si vive, qu'on jugea bien que l'un des deux succomberoit bientôt sous les efforts de l'autre.

Catherine de son côté craignit de voir au Chancelier toute la confiance du Roi ; & jugeant

XIV. On s'indispose contre le Chancelier ; il

est obligé de quitter la Cour.

qu'elle feroit gênée tant qu'elle verroit à la Cour un homme assez accrédité pour se faire un parti qu'il rendoit puissant à force de raison, elle employa toute son adresse & le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de son Fils, pour lui inspirer des sentimens qui fûssent désavantageux à l'Hôpital. Elle chercha d'abord, avec les Catholiques zèlés, à le rendre suspect d'hérésie. On insinua au Roi, que s'il avoit réussi pendant quelques années à persuader que l'amour de la patrie avoit été le premier mobile de ses actions, on commençoit à mieux connoître les

principes ſur leſquels il s'étoit conduit ; que l'élévation du parti Proteſtant, & l'abbaiſſement du parti Catholique, étoient ſes deux principaux objets ; & que ſa Femme, ſa Fille, ſon Gendre, étant de la Religion Calviniſte, on ne pouvoit guères douter que lui-même n'y fût ſecrétement attaché.

De Thou, l. 44.

Charles IX. regardoit le Chancelier avec le reſpect que la vertu ſçait toujours s'attirer de tous les hommes qui peuvent encore conſerver quelque reſte de pudeur & d'honnêteté ; & il paroiſſoit ſe laiſſer aller avec peine aux impreſ-

sions qu'on vouloit lui donner. Mais il ne put long-tems repousser les idées que lui présentoient sans cesse Catherine & les Catholiques zèlés : il cessa de recevoir l'Hôpital avec le visage ouvert qu'il lui avoit montré jusqu'alors.

Le Chancelier avoit l'ame trop grande pour supporter les froideurs d'un Maître, sans pouvoir être utile à sa Nation. Depuis qu'il avoit perdu la faveur de Catherine, le désir d'inspirer au Roi des sentimens qui eussent pû contribuer à sa gloire & au bonheur de ses Sujets, l'avoit seul déterminé à rester à la Cour. For-

cé de renoncer à cette flatteuse espérance, il ne balança pas un moment sur le parti qu'il avoit à prendre. Il alla trouver le Roi & la Reine Mere, & leur dit : « qu'il voyoit avec » douleur que Leurs Majestés » déféroient à des conseils per- » nicieux; qu'au moins il osoit » les prier, après qu'ils auroient » soulé & rassasié leur cœur » & leur soif du sang de leurs » Sujets, d'embrasser la pre- » miere occasion de paix qui » s'offriroit, devant que les » choses fûssent réduites à une » extrême & dernière ruine. » *Testament.*

XV. Grandeur

C'est en donnant à ses Suc-

de sentimens, qu'il montre dans sa retraite.

cesseurs cette grande leçon de courage & de fermeté, que ce Magistrat abandonna une Cour qui n'avoit jamais été digne de lui : il se retira à Vignai sa maison de campagne, près d'Estampes, où la Reine Mere lui envoya redemander les Sceaux. Elle les remit à Morvilliers, qui les reçut avec ce mouvement de crainte & de respect que devoit lui inspirer l'idée de l'homme qu'il avoit à remplacer.

L'Hôpital sorti de ce gouffre dans lequel il s'étoit tant agité, se retrouva au milieu de sa famille, de ses enfans;

de ſes amis, dans *ſa campagne* de Vignai. Sa retraite le couvrit de gloire, & l'annoblit à ſes yeux mêmes. Il en prit dès ce moment un caractère de Héroïſme, qu'on voit briller dans ſes Ouvrages, & qui leur donne ce ton de grandeur & d'élévation qui entraîne le Lecteur. « Non, écrivoit-il au „ Préſident de Thou, je ne „ ſuis point vaincu, je triom- „ phe encore ici de mes enne- „ mis & de ceux de la Répu- „ blique. J'ai rempli une car- „ riére, & ſupporté les tra- „ vaux que la vertu m'a impo- „ ſé. J'ai expoſé ma vie; j'ai

Epiſt. 7. lib. 7.

„ étouffé les ſentimens natu-
„ rels de mon cœur. J'ai fait
„ tout ce qu'a voulu de moi
„ l'amour de ma patrie, tant
„ que j'ai pû me flatter de la
„ pouvoir ſauver de l'abîme
„ dans lequel je la voyois tom-
„ ber. Mais depuis que j'ai vû
„ toute bonne-foi, toute pu-
„ deur, toute honnêteté ban-
„ nies des lieux que j'habitois;
„ depuis que j'ai vû l'intérêt
„ perſonnel être la ſeule régle
„ de nos tyrans; depuis que
„ j'ai vû le Roi lui-même ſub-
„ jugué par les hommes cruels;
„ j'ai cru devoir abandonner
„ une Cour perfide, & ſauver

„ du naufrage le peu qui me
„ restoit. „

L'Hôpital parut ne s'être pas trompé, en regardant sa retraite comme un port qui lui étoit toujours préparé contre la tempête, & dans lequel il se croyoit assuré de trouver quelque repos. Il s'accoutuma sans peine à son nouveau genre de vie, & il n'eut point de ces regrets qu'éprouvent ordinairement les hommes qui, après avoir atteint le faîte des grandeurs, se voient forcés de rentrer dans une condition privée dont ils ne sont plus capables de goûter les douceurs, &

dans laquelle ils n'envisagent qu'avec désespoir la perte des faux biens dont la possession n'avoit pû les désabuser.

L'Hôpital trouva même dans sa nouvelle situation, un bonheur qu'il n'avoit pas encore connu. » J'ignorois, nous dit-il avec un ton de vérité qui ne permet pas de soupçonner que ce fût pour faire parade aux yeux de la postérité d'une constance qu'il n'auroit pas eû ; » j'ignorois, qu'il y eût autant de „ charmes dans la vie & dans „ les contemplations champêtres. J'ai vû blanchir mes cheveux avant que de connoître l'état

Epist. lib. 7.

„ l'état dans lequel je pouvois
„ rencontrer le bonheur. En
„ vain la nature m'avoit fait
„ aimer le repos & l'oisiveté ;
„ jamais, je crois, je n'eusse
„ pû me livrer à ce penchant
„ si doux, si le Ciel lui-même
„ ne m'eût regardé d'un œil
„ de pitié, & ne m'eût débar-
„ rassé des fers que peut-être
„ sans lui je n'aurois pû bri-
„ ser. Que si quelqu'un imagine
„ que je me croyois heureux
„ dans ce tems où la fortune
„ sembloit s'être fixée près de
„ moi, où les hommes m'en-
„ vironnoient, où je disposois
„ de la faveur des Rois, &

„ qu'à présent je me crois malheureux d'avoir perdu tous „ ces brillans avantages ; ah ! „ que cet homme ignore bien „ le fond de mon cœur, & „ juge mal des sentimens qu'il „ éprouve : que s'il les connoissoit mieux, il s'étonneroit „ alors que j'aie pû me résoudre à vivre aussi long-tems „ dans un pays si barbare, avec „ des hommes si méprisables, „ des cœurs si lâches, avec la „ lie de l'humanité. „

La Philosophie vint donc sans effort prendre auprès de l'Hôpital, la place qu'y tenoit auparavant la Politique. L'étude

remplit une partie des momens de son loisir, &, pour me servir de l'expression d'un Ancien, les Lettres, qui avoient nourri ses jeunes années, furent encore la consolation de sa vieillesse. Il partagea son tems entre différentes lectures, & différens objets de méditation. Les amusemens de la campagne, la conversation avec ses enfans & ses amis, succédoient à ses occupations sérieuses. Car il n'étoit point ennemi des plaisirs innocens; & Brantôme, qui le voyoit souvent, nous dit qu'il portoit dans la société cette gaieté douce des ames sensibles, de la *Epist. lib. 7.*

facilité, & des agrémens, qu'on n'auroit point attendu d'un homme naturellement sévère.

Ep. 5. Lib. 7.

» Je vis ici, écrit encore l'Hôpital à son ancienne bienfaitrice la Duchesse de Savoye, " je vis ici, comme
„ faisoit le vieux Laerte en cul-
„ tivant son champ, sans avoir
„ encore un seul instant regretté
„ les biens que j'ai perdus. Je
„ vous dirai plus : cette retraite
„ qui satisfait mon cœur, flatte
„ également ma vanité. J'aime
„ à me représenter à la suite de
„ ces fameux Exilés d'Athènes
„ ou de Rome, que leur vertu
„ avoit rendus redoutables à

„ leurs Concitoyens. Non cependant que j'ose me comparer à ces grands Hommes ; mais je me dis : nos fortunes sont pareilles. Je vis au milieu d'une famille nombreuse, que j'aime ; j'ai des Livres ; je lis, j'écris, je médite ; je prends plaisir aux jeux de mes petits enfans ; les occupations les plus frivoles m'intéressent. Enfin tous mes momens sont remplis, & rien ne manqueroit à mon bonheur, sans ce voisinage affreux, qui vient quelquefois porter le trouble & la désolation dans mon cœur. "

XVI. Son amour pour la Poésie : jugemens différens sur ses Ouvrages.

Ep. 15. *ad.* *J. Morel.* *Lib.* 3.

L'Hôpital avoit conservé du goût pour la Poésie, & il s'amusoit encore à composer des vers Latins. Ses ennemis lui en faisoient un crime, & lui reprochoient cette occupation, comme un jeu trop frivole pour un homme qui avoit rempli les premieres Charges de l'Etat. Il en rioit avec ses amis.

Beaucoup de gens de Lettres l'invitoient cependant à se livrer encore davantage au plaisir qu'il trouvoit dans cet amusement, & ne pensoient pas que le Public dût regarder avec indifférence le fruit des momens qu'il consacroit à ce tra-

vail. Il a même eû des admirateurs, qui l'ont élevé au-dessus de tous les Poétes qui ont écrit dans le même genre que lui. Il a égalé Horace, dit Sainte-Marthe, par la grandeur des idées, & l'a surpassé par l'harmonie & par la chaleur de sa diction. Le Laboureur dit, que la conduite qu'avoit tenue l'Hôpital dans le Gouvernement, contribueroit moins à sa gloire, que les Ecrits qu'il avoit composés. Plusieurs de ses Ouvrages furent traduits en François, par les hommes les plus célébres de son tems. Henri Estienne publia, dans un Recueil de

quelques Ouvrages des Anciens, une Satyre de l'Hôpital ſur les Procès, qu'il croyoit avoir été écrite par un Poëte nommé Galçon : Gaſpard Barthius l'inſéra auſſi dans un Ouvrage de Critique, & l'attribua à quelque Auteur de l'Antiquité ; enfin Boxhornius venoit de faire imprimer des Commentaires ſur cette Satyre, pour expliquer les mots anciens qu'on y trouvoit & dont on ne ſe ſervoit plus ; lorſque l'on découvrit qu'elle étoit de l'Hôpital.

Malgré le ſuccès dont ont joui la plûpart de ſes Ouvra-

ges,

ges, Joſeph Scaliger, qui ne ſe conformoit pas toujours à l'opinion publique, & qui croyoit avoir un privilége exclusif d'aſſigner à tous les Auteurs le dégré d'eſtime qu'ils pouvoient mériter, décide que l'Hôpital étoit petit Poéte, & que ſes Œuvres ne ſe reſſentent pas du ſtyle d'Horace.

Les éloges des premiers ſont outrés, & cette critique eſt encore plus injuſte. L'Hôpital connoiſſoit ſûrement moins qu'Horace, la mécanique de l'art : il n'a point ce ſtyle précis & ſerré, cette correction de mots & d'idées, ce fini que

nous admirons dans les Ouvrages du Poéte Romain. Le Chancelier manque quelquefois de cette ſorte de goût qui tient à la connoiſſance & à l'uſage du monde & des plaiſirs. Il eſt ſouvent diffus ; ſes tableaux, quoique grands, ne ſont pas toujours bien ordonnés ; enfin il eſt moins Poéte qu'Horace. Cependant il eſt Poéte ; ſon ſtyle eſt facile, mâle & plein de vie, ſur-tout dans ſes dernieres compoſitions, lorſque l'atrocité des crimes qui furent commis ſous ſes yeux, eurent ajouté à ſon caractère un nouveau dé-

gré de force & de chaleur.

Quant au fond des idées qui dominent dans les Ouvrages de l'un & de l'autre Poëte, il est assez différent. Horace est un Philosophe qui cherche à dévoiler les erreurs de l'humanité : il nous fait connoître notre folie, nos sottises, notre imbécillité ; il dépouille les biens imaginaires du faux éclat, dont nous nous plaisons à les revêtir ; il détruit les préjugés, & nous fait voir la raison ; il nous apprend qu'elle seule peut rendre le Sage heureux, parce qu'elle seule peut lui faire un bonheur indépen-

dant des caprices des hommes & de ceux de la fortune. L'Hôpital est un homme-d'Etat qui n'envisage jamais un individu pris à part ; il voit toujours la société : le bonheur d'un seul n'a point droit à le toucher ; il veut le bonheur de tous. La vertu qui ne sert qu'à celui qui la pratique, n'est point digne de son estime. Le préjugé qui peut être utile, lui paroît toujours respectable. Celui-là seul est heureux à ses yeux, dont le bonheur est fondé sur celui de ses semblables. Horace parle toujours à un Philosophe de sa Secte, l'Hôpital toujours à un

Citoyen ; l'un n'eſt que Sage ; l'autre eſt vertueux ; le premier inſpire la raiſon, & le dernier inſpire les paſſions raiſonnables. Horace enfin a paru à propos dans ſon tems, & l'Hôpital eut dû paroître dans les premiers ſiécles de la République. *

* Il nous reſte de l'Hôpital, (outre ſes Poéſies Latines) un petit Volume, dans lequel il a raſſemblé pluſieurs articles de Traités de paix, de Mariages, de Reconnoiſſances en foi & hommage, relatifs à la Couronne. Ce ne ſont proprement que des Notes faites par un homme qui étudioit l'Hiſtoire de France.

Boiſſard prétend qu'il avoit fait l'Hiſtoire de ſon tems, & il ſe fonde pour

XVII. Le Roi continue de lui donner des marques de son souvenir, & empêche qu'il ne soit massacré à la journée de S. Barthelemi. *Epist.*

Il goûtoit depuis près de quatre ans le repos que lui procuroit la solitude, toujours également content de son sort, sans même se plaindre de la médiocrité de sa fortune, qui étoit telle que, sans le secours du Roi, qui ne pouvoit se défendre de le respecter, il n'eût

avancer ce fait, sur l'Epître dédicatoire qui est à la tête des Epîtres du Chancelier, adressée à Henri III. par Hurault de l'Hôpital, petit-Fils du Chancelier; mais il ne l'a sûrement pas lue, car il n'y est parlé d'aucune Histoire que l'Hôpital ait faite, ni qu'il ait voulu faire; & cependant Boissard s'en explique comme si cette Epître en donnoit des notions très-particulières.

pas eû de quoi ſubſiſter avec ſa famille, quoiqu'il eût toujours eû les Sceaux pendant tout le tems qu'il fut en place.

La Guerre civile avoit encore été déclarée, & de nouveaux crimes, de nouvelles horreurs avoient encore déſolé nos Provinces. Mais les Proteſtans toujours battus, toujours humiliés, paroiſſoient chaque jour renaître de leurs cendres; & ſembloient n'éprouver de malheurs que pour triompher des revers mêmes de la fortune. On jugea qu'il ſeroit impoſſible de les détruire à for-

ce ouverte ; & ce fut alors que l'ambition & le fanatiſme conſpirérent enſemble, pour commettre l'action la plus atroce dont notre Hiſtoire ait conſervé le ſouvenir. La paix fut de nouveau jurée entre les deux partis ; on s'engagea à ne la plus troubler, par les ſermens les plus redoutables. Les Chefs des Proteſtans furent enſuite attirés à la Cour, & s'y virent comblés d'honneurs, accablés de careſſes ; mais bientôt la main qui les flattoit, s'arma d'un poignard, & leur porta le coup mortel. La trahiſon & le meurtre parcoururent en un même

jour toutes nos Provinces, & remplirent de ſang nos Villes & nos campagnes. 24 Août 1752.

Les amis de l'Hôpital craignirent qu'il ne fût enveloppé dans cette horrible exécution, & l'avertirent de prendre garde à lui. *Rien, rien*, répondit-il; *ce ſera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure ſera venue.* Le lendemain, on vint lui dire qu'on voyoit une troupe de Cavaliers armés qui s'avançoient vers ſa Maiſon; & on lui demanda s'il ne vouloit pas qu'on leur en fermât les portes, & qu'on tirât ſur eux en cas qu'ils vouluſſent les forcer; *Brantôme.*

Non, repartit-il; *mais si la petite n'est bastante, pour les faire entrer, que l'on ouvre la grande.* C'étoit en effet des furieux qui, sans ordre de la Cour, venoient pour le tuer; mais avant que d'exécuter leur dessein, ils furent atteints par d'autres Cavaliers envoyés par le Roi même, qui apprirent que ceux qui avoient eû la direction du Massacre, n'avoient point compris l'Hôpital dans le nombre des Proscrits, & qu'ils lui pardonnoient les oppositions qu'il avoit toujours formées à l'exécution de leurs projets. *J'ignorois*, répondit-il froidement &

ſans changer de viſage, *que j'euſſe jamais mérité ni la mort ni le pardon.*

Dans le moment même où il paroiſſoit ſi tranquille ſur ſon propre ſort, il trembloit pour ſa fille. Calviniſte & fille de l'Hôpital ; c'étoit un double titre pour armer contre ſes jours le zèle des fanatiques. Auſſi n'eut-elle point échappé à leur pourſuite, ſans les ſoins d'Anne d'Eſt, Ducheſſe de Nemours, veuve du Duc de Guiſe, qui la fit cacher dans ſon Palais, & l'envoya ſecrétement à ſon Pere. Cette Princeſſe avoit connu l'Hôpital en Italie, & avoit

conçu pour lui des sentimens d'estime & d'amitié qui ne se démentirent jamais. Loin d'exciter le Duc de Guise à l'exécution des projets qu'il avoit formés, elle avoit toujours fait tous ses efforts pour l'y faire renoncer, & avoit essayé plusieurs fois de réunir l'Hôpital avec les Princes Lorrains. Il n'osoit plus espérer de revoir sa Fille; mais au milieu des pleurs qu'il répandit dans ces jours terribles sur sa triste patrie, il versa encore quelques larmes de joie, en revoyant cette Fille qu'il aimoit tendrement.

Le Lab. T. II. p. 494.

XVIII. Sa mort : son caractère : sa justification contre les accusations de ses ennemis.

On juge aisément de l'effet que produisirent sur lui ces derniéres révolutions. Il ne leur survécut pas long-tems : bientôt il sentit la mort s'approcher, & elle ne lui parut que comme une seconde retraite qui devoit lui être plus avantageuse que la premiere. Il eut seulement quelque inquiétude de ce que deviendroient après lui ses Petits-enfans, à qui il laissoit une fortune très-médiocre. Mais le Roi & la Reine Mere le firent assurer, qu'ils se chargeoient du soin de leur faire un sort heureux. Enfin il mourut le 15 Mars

1573. pleuré de tous les bons Citoyens, respecté & admiré de tous ses ennemis.*

La vie de cet illustre Personnage m'a toujours paru devoir être une grande leçon de

* Il fut enterré dans la Paroisse de Champmoteux, de qui dépend la Terre de Vignai. On y voit une Inscription fort simple au sujet du Chancelier de l'Hôpital, & où sont nommés les neuf enfans de sa Fille Marguerite. Elle est rapportée dans les Mém. de l'Acad. des Inscr. & B. Lett. Tom. XVIII. p. 373. de l'Histoire, aussi-bien qu'une autre Inscription qui se voit dans le Château de Vignai. Plusieurs Auteurs ont observé, que le Chancelier de l'Hôpital ressembloit aux portraits que l'Antiquité nous a conservés d'Aristote.

vertu. Il eut la plûpart des qualités qu'il seroit à désirer, pour le bonheur des Peuples, que possédassent tous ceux qui approchent des Rois, ou qui sont destinés au gouvernement des affaires publiques. Ses vertus surpasserent encore ses talens ; peu d'hommes ont donné plus d'éxemples de désintéressement, de magnanimité, de constance. Il avoit pris pour sa Dévise, un Atlas soutenant le Monde sur ses épaules, avec cette Légende : *Impavidum ferient ruinæ.*

Ses ennemis & les envieux qu'il s'est attiré, ont cherché à

obſcurcir ſa gloire, & ont fait tous leurs efforts pour le rendre odieux. Dans leurs plus violens délires, ils l'ont accuſé d'Athéiſme : cette exécrable calomnie les a déshonorés ; ſans pouvoir nuire à l'Hôpital. Ils ont enſuite voulu perſuader qu'il étoit Proteſtant dans le cœur ; & les Proteſtans eux-mêmes, pour ſe faire un appui de ſon autorité, ont fait ce qu'ils ont pû pour favoriſer cette opinion. Théodore de Beze l'avoit fait peindre ayant une lumiére derriere lui, pour marquer qu'il l'avoit connue ; ſans en avoir voulu profiter.

Enfin

Enfin les Catholiques zèlés prétendoient que sa femme & sa fille attachées à la Religion Calviniste, ne permettoient pas de croire qu'il fût dans d'autres sentimens que les leurs. *Dieu nous garde de la Messe de M. le Chancelier*, disoit-on à la Cour. Mais la femme & la fille de l'Hôpital avoient embrassé la Religion Protestante long-tems avant que le Concile de Trente eût fixé la croyance qu'il falloit suivre, & que les Protestans fussent irrévocablement déclarés Hérétiques.

Je demande encore quel intérêt put empêcher l'Hôpital

de se montrer tel qu'il pouvoit être, avant qu'il fût Chancelier. Son ambition, dira-t-on, ne lui permit pas. C'est au Lecteur à juger, sur la connoissance qu'il a de son caractère, s'il a pu être capable d'une pareille fausseté. Y a-t-il apparence qu'un homme qui dans les tems les plus orageux a toujours eû le courage d'aller par la ligne la plus droite vers l'honnête, ait jamais eû la foiblesse d'observer des pratiques de Religion qu'il auroit cru être des actes d'idolâtrie? Il eût désiré sans doute qu'on fit une grande réforme dans la

discipline Ecclésiastique ; & nombre de Catholiques, même des plus habiles, convenoient qu'elle étoit nécessaire. Mais jamais il ne parut vouloir faire accorder aux Protestans, rien qui pût blesser le Dogme. Il étoit enfin intimement convaincu de la vérité des principes de tolérance civile, que nous lui avons vû établir ; & il pensoit que l'autorité des Souverains ne devoit jamais franchir les bornes dans lesquelles il étoit censé que la Nation avoit voulu la renfermer ; qu'il n'étoit pas possible qu'on leur eût accordé le droit

de gêner les cœurs, & de ſoumettre les eſprits à leurs opinions ; & que le Citoyen qui obéiſſoit aux Loix, qui rempliſſoit tous ſes devoirs envers ſes ſupérieurs & ſes égaux, envers ſa patrie, ne devoit plus rien au Gouvernement, & n'avoit à rendre compte qu'à Dieu ſeul des mouvemens ſecrets & des penſées qui naiſſoient en ſon ame.

J'aurois pû groſſir ce Volume de pluſieurs faits particuliers, que l'on pourroit me reprocher d'avoir négligé d'y placer. Mais j'ai toujours penſé que l'Hiſtoire devoit être une

école de Morale & de Politique ; que tous les faits dont il ne pouvoit résulter aucune vérité, ressembloient à ces plantes gourmandes qu'on doit arracher d'un terrein précieux, dans lequel on ne doit laisser germer que des grains utiles.

FIN.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A.

AGRICOLA (Rodolphe) travaille à ranimer l'étude des Belles-Lettres, 13
Albe (le Duc d') son caractère 359. Il séduit à Bayonne la Reine-Mere, Catherine de Médicis, l'excite à exterminer les Protestans, &c. 360 & *suiv.* 366 389
Amyot : comment il est connu du Roi Henri II. & devient Précepteur de ses enfans, 56 & 57
Angoulême (la Duchesse d') Mere du Roi François I. irrite le Connêtable de Bourbon, 8
Anjou (le Duc d') depuis Roi sous le nom de Henri III. est nommé jeune, Lieutenant-Général du Royaume, 373, Etant Roi, le Pe-

tit-Fils du Chancelier de l'Hôpital lui dédie les Poésies de son Grand-pere, 414

Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, (& Pere de Henri IV.) l'un des Chefs du parti Protestant, &c. 87. 89 144 145. On lui donne des gardes, & les Guises le veulent faire assassiner, 146 *& suiv.* Par les soins du Chancelier de l'Hôpital, il fait son Traité avec la Reine-Mere, 158. Il travaille cependant ensuite à se faire élire Régent par les Etats d'Orléans, 167 168. Il est fait Lieutenant-Général du Royaume, 170. Comment on le gagne pour l'engager à se déclarer Catholique, 240 *& suiv.* Il a l'imprudence d'appuyer le Duc de Guise, 278. Il est blessé devant Rouen, & meurt peu après, 284

Arioste (l') l'un des premiers Ecrivains d'Italie, 14

Armagnac (le Cardinal d') ami du Chancelier de l'Hôpital, 30

Assemblée, des Grands à Fontaine-

bleau, 122. des Etats à Orléans, 161 & *suiv.* des Grands au Parlement de Paris, 198 & *suiv.* des Etats à Saint-Germain, 216 & *suiv.* Autre Assemblée des Grands & des Magistrats, au même lieu, pour fixer le sort des Protestans. 250 & *suiv.*

B

BAIF (Lazare de) Conseiller au Parlement de Paris, à qui succéda l'Hôpital; son érudition, 23 & 24

Barthius (Gaspard) attribue une Piéce de Poésie de l'Hôpital à un Auteur de l'Antiquité, 408

Bayonne: Entrevûe qui s'y fait entre le Roi Charles IX. & sa Sœur Reine d'Espagne, 358. Le Duc d'Albe y gagne la Reine-Mere, l'indispose contre l'Hôpital, & l'anime contre les Protestans, 359 & *suiv.*

Bellai (le Cardinal du) ami de l'Hôpital, 30

Beze (Théodore de) Ministre Protestant

tant : sa conduite au Colloque de Poissy, 232 & *suiv.* 236 a voulu faire croire que l'Hôpital pensoit intérieurement comme les Protestans, 424

Bocace, perfectionne la Langue Italienne, 12

Bologne, en Italie : le Pape Paul III. y transfére le Concile de Trente, l'Hôpital y est envoyé comme Ambassadeur, 43 & *suiv.* 48

Bordeaux : Charles IX. y étant venu, y tient un Lit de Justice : Discours du Chancelier de l'Hôpital, &c. 347 & *suiv.*

Bossuet (J. Benigne) Evêque de Meaux : ses Remarques sur la difficulté des projets de réunion des Protestans avec l'Eglise Romaine, 203 & *suiv.*

Bourbon (le Connêtable de) fait la fortune de Jean de l'Hôpital, Pere du Chancelier, 5 & 6 ; causes de sa révolte ; il se retire en Italie, 8 & 9. Sa mort, 16

Bourbon : Voyez *Antoine de Bourbon*, Roi de Navarre.

Boutilliers (Louis) Théologien, choisi

par les Catholiques au Colloque de Poissy, 135

Boxhornius, croit qu'une Piéce de Poésie de l'Hôpital est de quelque Auteur ancien, 402

Budée, ranime l'étude des Belles-Lettres, 13 & 32

C

CALAIS : les Anglois veulent qu'on leur rende cette Ville, 293

Calvinistes : Voyez *Protestans*.

Capo del Ferro (le Cardinal) vient négocier en France au sujet du Concile de Trente, que le Pape avoit transféré à Bologne, 44

Castelnau (Michel de) donne un avis important au Conseil du Roi; ce que lui dit à ce sujet le Chancelier, 369

Catherine de Médicis, Veuve du Roi Henri II. gouverne d'abord avec les Guises, 85 & *suiv.* Son caractère, *ibid.* Fait nommer Michel de l'Hôpital Chancelier, 96 & 97. Met en lui sa confiance, 114. 121. Il la détermine à soutenir les Princes du Sang, que les Guises veu-

loient faire périr, 154 *& suiv.* Elle fait son Traité avec Antoine de Bourbon Roi de Navarre, 158. Les Etats d'Orléans lui assurent le Gouvernement, sans le nom de Régente, sous la minorité de son Fils Charles IX. 167. L'Hôpital lui persuade de ménager le Prince de Condé, & de cesser la persécution des Protestans, 178 *& suiv.* Il l'engage à réformer divers abus de la Magistrature, 194. Elle se laisse ébranler par les Catholiques zélés, 197. Elle écrit ensuite au Pape une Lettre singuliére, 208. *& suiv.* L'Hôpital l'engage à forcer le Clergé à contribuer aux besoins du Royaume, 217. à fixer le sort des Protestans d'une maniére favorable, pour prévenir les Guerres civiles, 250. Elle est inquiette & incertaine sur les mouvemens du Duc de Guise, 275 276. L'Hôpital la détermine à s'unir au Prince de Condé, 277. Le Duc de Guise l'enleve avec le Roi, 278. Après la mort de ce Duc, elle fait la paix avec le Prince de Condé, 287. Elle va

au Parlement pour un Edit au sujet du Clergé, 295. Elle se rend au Camp devant le Havre, 300. L'Hôpital l'engage à faire déclarer Charles IX. Majeur à Rouen, 304. Instructions qu'elle envoye à son Ambassadeur au Concile de Trente, 315 316. Elle voyage avec le Roi son Fils par les Provinces de France, 345. 346. Ses entretiens à Bayonne avec le Duc d'Albe, qui la séduit, l'indispose contre l'Hôpital, & l'engage à exterminer les Protestans, 359 *& suiv.* Ses variations, &c. pendant la Guerre civile, 368 371 *& suiv.* Elle fait la paix par les conseils de l'Hôpital, 386. se laisse ensuite gagner par le Cardinal de Lorraine, 388 389. Est très-inquiette des dispositions du Roi Charles IX. s'indispose contre l'Hôpital, & gagne le Roi son Fils, 391 *& suiv.* Comment le Chancelier leur parla en quittant la Cour, 395. Ses bontés pour lui & sa famille, 414 418 421.

Champmoteux, Paroisse près d'Estampes, où est enterré le corps du

Chancelier de l'Hôpital, &c. 422.
Charles IX. Roi de France, ſuccéde à ſon frere François II. 161. 184. Son Diſcours à l'ouverture du Colloque de Poiſſy, 223. 224. Autre à l'Aſſemblée de Saint-Germain, 251. Soins de l'Hôpital pour l'inſtruire, 302. 303. Ce Prince eſt déclaré Majeur à Rouen; ſon Diſcours, 304 & *ſuiv*. Il écrit à ce ſujet au Parlement de Paris, 312. Sa réponſe aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Savoye, 323. L'Hôpital le détermine à parcourir les Provinces de ſon Royaume; pour quel ſujet, 345. 346. Ce Prince tient un Lit de Juſtice à Bordeaux, 347. penſe être enlevé à Meaux par l'Armée des Proteſtans, & eſt conduit à Paris par 6000 Suiſſes, 368. 369. 372. Eſt touché d'une Lettre du Prince de Condé, & inquiette la Reine ſa Mere, 390. 391. On vient à bout de l'indiſpoſer contre le Chancelier de l'Hôpital, 392 & *ſuiv*. Il continue cependant ſes bontés pour lui, 414. 418. 421.
Charles-Quint (l'Empereur) gagne le

Connétable de Bourbon, 9. Ses intrigues au sujet du Concile de Trente, &c. 41 *& suiv.* 45. Sa conduite l'égard des Protestans, 137.

Chastillon (le Cardinal de) ami du Chancelier de l'Hôpital, 30

Châtel (du) Evêque de Tulles, ami de l'Hôpital; sa naissance, sa fortune, 31 *& suiv.* Exemple de sa liberté à parler au Roi, 33. Causes de son union avec l'Hôpital, 35

Clergé de France (le) forcé par le Chancelier de l'Hôpital à contribuer aux besoins du Royaume, 217 *& suiv.* Renouvellement de l'Ordonnance pour la résidence des Evêques & des Curés, 261. Il réclame en vain ses priviléges contre un Edit que fait donner l'Hôpital, 295. 296

Coligny (l'Amiral de) héros du parti Calviniste, 92. 93. Présente une Requête au Roi en faveur de son parti, &c. 124. 126. Ramasse des troupes en Normandie, 285. Se prépare à une nouvelle Guerre, 367. On veut le faire arrêter, mais il échappe, 389. 390. Tué à la jour-

née de S. Barthelemi, 416

Colloque de Poissy, ou Conférences avec les Protestans, 201 *& suiv.* 207. 208. 221 *& suiv.*

Commerce : soins du Chancelier de l'Hôpital à son sujet, 331 *& suiv.*

Condé (le Prince de) l'un des Chefs des Protestans de France, 87. 89. Moteur secret de la Conjuration de Blois ou d'Amboise, 91. 92. Il autorise les Protestans révoltés, 145. Les Guises font instruire son procès; le Chancelier de l'Hôpital s'y oppose, &c. 147. 151 *& suiv.* On lui accorde une Déclaration du Roi, 177. 178. La Reine Mere lui écrit pour s'unir à lui, 277. Il quitte Paris, *ibid.* Ses partisans sont déclarés criminels par le Parlement, 282. Il est fait prisonnier à la Bataille de Dreux, & se voit une seconde fois prêt à perdre la tête, 284. A la mort du Duc de Guise, la Reine Mere fait la paix avec lui, 287. Il signale sa valeur au Siége du Havre, 300. La Reine Mere ayant été gagnée par le Duc d'Albe, il se pré-

pare de nouveau à la Guerre civile, 367. Il se met en marche pour se rendre maître de la personne du Roi, 370. Il consent à des conditions de paix, 386. On veut le faire arrêter, mais il échappe, 389. Il écrit au Roi Charles IX. 390

D

DANTE (le) perfectionne la Langue Italienne, 12
Desgallard, Ministre Protestant, au Colloque de Poissy, 236
Desjardins, Juge, de la Religion Calviniste, rétabli par l'autorité du Roi, 132 *& suiv.*
Dreux: Bataille près cette Ville, où l'armée des Protestans est défaite, 284
Dubourg (Anne) Conseiller au Parlement, supplicité pour cause de Calvinisme, 182
Duval, Evêque de Séez, prêche la tolérance civile à l'égard des Protestans, 222. se trouve au Colloque de Poissy, 235

E

EDIT des Sémestres, 67 *& suiv.* 76. De Romorantin, 104. *& suiv.* 129. pour la tenue des Etats, 129. De Juillet 1561. 200. 255. De Janvier 1562. favorable aux Protestans, & qui mécontente fort les Catholiques zèlés, 263. 266 *& suiv.* Edit de pacification, 288 *& suiv.* Edit au sujet du Clergé, 295. Edit de Majorité de Charles IX. enregistré à Rouen ; mécontentement du Parlement de Paris, 311 *& suiv* Edit au sujet des Protestans, 329. Edit des secondes Nôces, &c. 343

Elisabeth, Reine d'Angleterre, refuse de rendre le Havre, à moins qu'on ne lui remette Calais, 293

Epices, leur suppression pendant un tems, &c. 65 *& suiv.* 72. Réglées par l'Ordonnance d'Orléans, 172

Erasme, restaurateur des Lettres, 13

Espense (Claude d') fameux Théologien, ami de l'Hôpital, 30. Opposé à la persécution des Protestans, 117. Choisi au Colloque de Poissy, 235

Espine (de l') Ministre Protestant, au

Colloque de Poissy, 36
Est (Anne d') Veuve du Duc de Guise, amie de l'Hôpital, sauve sa Fille lors du massacre de la S. Barthelemi, 419. 420
Est (le Cardinal d') Légat en France, a de vives contestations avec le Chancelier de l'Hôpital, 238 & *suiv.* Libelles & plaisanteries des Protestans contre lui, *ibid.* A force de promesses il engage le Roi de Navarre à se déclarer Catholique, 241. Ses représentations au Pape au sujet de l'Hôpital, &c. 245
Estienne (le sçav. Henri) publia un petit Poéme de l'Hôpital, en le croyant de quelque Ancien, 407. 408
Etats d'Orléans, 181 & *suiv.*
Etats de Saint-Germain, 216 & *suiv.*

F

FAILLE (le Président de la) député au Roi par le Parlement de Paris; &c. 263
Farnese (Horace) petit-fils du Pape

Paul III. devoit épouser la fille naturelle de Henri II. 44

Ferrare (le Cardinal de) Légat en France : Voyez *Est*.

Ferrier (Arnaud du) Ambassadeur de France au Concile de Trente, y proteste pour la conservation des droits du Roi, &c. 317

Finances (état des) sous Henri II. qui choisit l'Hôpital pour y remédier, 58 & *suiv*. Ses soins à ce sujet sous Charles IX. 171

Fizes, Secrétaire de la Reine Mere, Catherine de Médicis, 356. 358

Fontainebleau : il s'y tient une Assemblée des Grands, 122

François I. (le Roi) Sa conduite à l'égard du Connétable de Bourbon, 8. & de la Famille de l'Hôpital, 10. 22. 39. 40. Son amour pour les Lettres & les Sçavans, 32. 54. Sa grandeur d'ame lui fait estimer ceux qui lui font connoître la vérité, 34 Sa mort, 40. Sa politique lui fit persécuter les Protestans, 83. 110

François II (le Roi) succede jeune à Henri II. son pere, 78. Les rênes du Gouvernement sont entre les mains de Catherine sa mere & des Guises, 85 & *suiv.* Les Guises l'engagent à leur donner une puissance énorme, 92. 94. Ils épouvantent ce Prince au sujet d'une Assemblée des Grands, 121. Ils l'animent contre les Protestans, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, 145 & *suiv.* 150. Sa mort prévient bien des malheurs, 153. 158 & *suiv.*

G

GRAMMONT (le Cardinal de) emploie son crédit pour reconcilier la Famille de l'Hôpital avec le Roi François I. 16 & *suiv.* meurt trop tôt pour elle, 21

Granvelle, Ministre d'Espagne, travaille à établir l'Inquisition en France, &c. 99. 100

Grotius : ses vûes pour la réunion des Catholiques & Protestans, 203. 205

Guichardin, l'un des premiers & meilleurs Auteurs d'Italie, 14
Guerres civiles : comment le Chancelier de l'Hôpital les envisageoit, 375 & *suiv.* Voyez *Protestans.*
Guises (les) Princes Lorrains, à la tête du Gouvernement en France, sous le Roi François II. 78 & *suiv.* 88 & *suiv.* 101. Ils consentent que Michel de l'Hôpital soit Chancelier, 96. Ils s'opposent ensuite à ses bons desseins, 120 & *suiv.* Ils empêchent pendant un tems une Assemblée des Grands, 121. Leur conduite lors de cette Assemblée, 124. 126 & *suiv.* Leur inquiétude & précautions qu'ils prennent au sujet de la tenue des Etats d'Orléans, 141 & *suiv.* Leurs malheureux projets contre les Princes du Sang, dérangés par la mort du Roi François II. 145 & *suiv.* 158. Quoiqu'abbatus, ils intriguent, 196. Mouvemens du Duc de Guise pour animer les Catholiques contre les Protestans, 270 &

suiv. Il s'oppose à la cessation de la Guerre civile, 281. Il est assassiné par un Protestant près d'Orléans, 285. Voyez *Lorraine* (Cardinal de)

H

HAVRE-de-Grace (le) repris sur les Anglois par les soins du Chancelier de l'Hôpital, 293. 299. 300

Henri II. (le Roi) succède à François I. son pere, 40. fait un Traité avec le Pape Paul III. 44. Sa confiance pour l'Hôpital, qu'il fit Surintendant des Finances, 56 & *suiv.* Veut dotter sa fille, à cause de son désintéressement, 77. 78. Sa mort, 78. 85. Il persécuta les Protestans, 83. 110

Hôpital (Jean de l') pere du Chancelier, s'attire la confiance du Connétable de Bourbon, qui fait sa fortune, 5 & 6. Son caractère : éleve son fils dans ses principes, 7. 17. 35. Il fuit le Connétable en Italie,

& est impliqué dans le procès de sa révolte, 7 *& suiv.* 16. 20. Meurt en Lorraine, 22

Hôpital (Marguerite de l',) fille du Chancelier, 39. Echappe au massacre de la S. Barthelemi, &c. 420. 422

Hôpital (Michel de l') Sa naissance, 5. Étudie à Toulouse, où il est impliqué dans l'affaire du Connétable de Bourbon, 10. Va à Milan, puis à Padoue où il étudie avec distinction, 14. 15. Passe à Bologne, & vient à Rome, où il est Auditeur de Rote, 17. 20. Revient en France, & suit le Barreau à Paris, 22. 23. Est fait Conseiller au Parlement, 23. 27 *& suiv.* Travaille sur les Loix, 28. 29. Ses principaux amis, 30. 34 *& suiv.* Se déplaît dans sa Charge, 36. 37. S'amuse à faire des Vers à la campagne; caractère de ses Poésies, 39. 406 *& suiv.*

L'Hôpital est envoyé Ambassadeur au Concile de Trente, trans-

féré à Bologne, 44 *& suiv.* Revient en France, & reprend ses fonctions de Conseiller, 48. Console le Chancelier Olivier son ami, disgracié, 50. 51. Est fait Maître des Requêtes, 55 56. Rend témoignage du jeune Amyot, 57. Devenu Surintendant des Finances, s'attire une foule d'ennemis, 58 *& suiv.* 71 *& suiv.* Prend la défense de l'Edit des Sémestres, 69 *& suiv.* Son désintéressement engage le Roi à doter sa Fille, 76. Il va en Savoye avec la Duchesse Marguerite de Valois, dont il est Chancelier, 79. 81.

On rappelle Michel de l'Hôpital en France, pour le faire Chancelier du Royaume, 80. Comment on pensa à lui pour remplir cette Charge, &c. 95 *& suiv.* Inquiétude que l'on a sur sa conduite, 98. Il empêche adroitement qu'on établisse l'Inquisition en France, 99 *& suiv.* Son Discours au Parlement de Paris, au sujet de l'Edit de Romorantin

rantin & de la corruption générale, 107 & *suiv.* Ses soins pour empêcher les persécutions, 119. pour faire tenir une Assemblée des Grands 121 & *suiv.* Il va faire part au Parlement de son résultat, 129 & *suiv.* Ses mesures pour l'Assemblée des Etats, 143. Il s'oppose aux Guises qui vouloient faire périr les Princes du Sang, & parle fortement à la Reine Mere, 152. 154 & *suiv.* Sa conduite aux Etats d'Orléans, son Discours, &c. 161 & *suiv.* 168. 169. Ordonnance célébre qu'il y dressa, 170 & *suiv.*

L'Hôpital travaille à établir la paix dans le Royaume, 175 & *suiv.* Il fait publier une Déclaration & une Ordonnance favorables aux Protestans; mécontentement du Parlement contre lui, 180 & *suiv.* 196. Il travaille à réformer l'état de la Magistrature, 194. 195. Son Discours & son avis à l'Assemblée de Paris, 198 & *suiv.* Quels étoient

ſes projets de réunion, 201 & *ſuiv.* Il engage la Reine Mere à écrire au Pape une Lettre ſinguliére, 208 & *ſuiv.* Il force le Clergé à contribuer aux beſoins de l'Etat, 218 & *ſuiv.* 295. 296. Son Diſcours au Colloque de Poiſſy, 224 & *ſuiv.* 230

Conduite du Chancelier de l'Hôpital à l'égard d'un Légat du Pape, 239. 240. Il fait condamner Tanquerel, qui ſoutint à Paris les ſentimens Ultramontains, 243. 244. Ses efforts pour établir la paix dans le Royaume, 246 & *ſuiv.* Son Diſcours aux Etats de Saint-Germain, 251 & *ſuiv.* Sa réponſe aux Remontrances du Parlement ſur un Edit pour la tolérance civile des Proteſtans, 264. 265. Mécontentemens contre lui à Rome & en France, 266 & *ſuiv.* Il détermine la Reine Mere à s'unir au Prince de Condé, 276. 277. Sa fermeté au Conſeil, 279. 280. Sa conduite

au milieu de la Guerre civile, *ibid.* & 183. Il régle les articles de la Paix, après la mort du Duc de Guise, 288 & *suiv.* Son Discours sur ce sujet aux Députés du Parlement, 290. Pour faire diversion, il engage la Guerre contre les Anglois, qui s'étoient emparés du Havre, 292. Il écrit au Pape pour se justifier, &c. 297 & *suiv.* De quelle maniere il se félicite de l'union qui régnoit en France pour le bien commun, entre les différens partis, 301

Ses soins pour instruire & former le jeune Roi Charles IX. 302. Il le fait déclarer Majeur, 303. 304. Son Discours à ce sujet au Parlement de Rouen, & sur la maniere de rendre la Justice, 306 & *suiv.* Raisons pour lesquelles il s'oppose à la réception du Concile de Trente en France, 314 & *suiv.* 322. 325. Ses soins au sujet du Commerce, 330 & *suiv.* Ses sentimens sur le

Luxe, & idée des Loix dont il est l'Auteur, 333. & *suiv.* Quelle étoit sa frugalité, 341. Il compose divers Réglemens, 342 & *suiv.* Il engage le Roi à visiter les Provinces de son Royaume, 345. Conduite de l'Hôpital dans ce Voyage, & en particulier à Bordeaux, 346 & *suiv.*

L'Hôpital est rendu suspect à la Reine Mere par les intrigues du Duc d'Albe, 360. 363. 366. Il emploie cependant tous les moyens possibles pour empêcher la Guerre civile, 368 & *suiv.* 372. 374. Il fait un Mémoire sur la nécessité de la Paix & de la tolérance civile; Extrait de cet Ecrit, 374 & *suiv.* Son bon effet, quoiqu'il déplût aux Catholiques zèlés, 385. 386. L'Hôpital est indigné d'une Bulle du Pape pour exciter la Guerre contre les Calvinistes, 388. 389.

La Reine Mere s'indispose contre le Chancelier de l'Hôpital, & gagne le Roi Charles IX. son fils,

391 & *suiv.* Comment il leur parla en se retirant de la Cour, 395. Ses sentimens dans sa retraite ; on les voit briller dans ses Ouvrages, 396 & *suiv.* Son goût pour la Poésie ; jugemens différens qu'on a porté de ses Ouvrages, 406 & *suiv.* Parallele de ses Poésies avec celles d'Horace, 409 & *suiv.* Autre Ouvrage de sa composition, 413. Il court le plus grand risque lors du Massacre de la S. Barthelemi ; sa fermeté, 417 & *suiv.* Sa joie de revoir sa Fille, 420. Sa mort, son caractère, & sa justification contre les accusations de ses ennemis, 421 & *suiv.* Il ressembloit à Aristote, 422. Sa Dévise, 423

Horace : caractère de ses Poésies, & parallele avec celles du Chancelier de l'Hôpital, 409 & *suiv.*

Hurault de Belesbat, épouse la Fille du Chancelier de l'Hôpital, 78

Hurault de l'Hôpital, Petit-fils du Chancelier, dédie les Poésies de

son Grand-pere au Roi Henri III. 414

I

INQUISITION : projet de l'établir en France, adroitement rompu par l'Hôpital, 99 & *suiv.*

Italie (l') sortie de la barbarie, commence à cultiver les Belles-Lettres, 12 & *suiv.*

Juges-Consuls, établis pour les affaires du Commerce, par les soins du Chancelier de l'Hôpital, 331. 332

Jules III. (le Pape) rétablit le Concile général à Trente, 135. 136. Ses frayeurs au sujet des projets de Charles-Quint le lui font suspendre, 137. 138

L

LABOUREUR (le) porte un jugement bien avantageux des Poésies de l'Hôpital, 401

Lainez (le Jésuite) tient d'étranges discours au Colloque de Poissy, 232. 233

L'Hôpital (le Chancelier de) Voyez *Hôpital*.

Longwic (Jacqueline de) Duchesse de Montpensier, engage la Reine Catherine de Médicis à choisir l'Hôpital pour Chancelier, 96. Elle amene la nuit à cette Princesse le Roi de Navarre, 158

Lorraine (le Cardinal de) s'intéresse pour l'avancement de Michel de l'Hôpital ; son caractère, 53. 54. 78. 88. 96. Travaille à établir l'Inquisition en France, 100 *& suiv.* Est trompé dans ses espérances, 105. Son Discours dans l'Assemblée des Grands, &c. 124. 127. Ce qu'il dit du Roi François II. qui avoit épargné le Roi de Navarre, 148. Employe son crédit en faveur du Clergé, que l'on vouloit faire contribuer aux besoins de l'Etat, 218. 219. Est gagné par le Pape lors du Concile de Trente, 316. 317. Sollicite fortement la réception de ce Concile en France, & a dispute

avec le Chancelier de l'Hôpital, 324. 326. Est soupçonné de l'infraction de la paix, &c. 369 *& suiv.* Excite de nouveaux troubles après une seconde paix. 387 Gagne Catherine de Médicis, 389. Se déclare vivement contre le Chancelier de l'Hôpital, 391

Louis XII. (le Roi) Ce qu'il disoit des Comédies que l'on jouoit devant lui, 164

Luxe : Sentimens du Chancelier de l'Hôpital à son sujet, & idée des Loix dont il est l'Auteur, 333 *& suiv.*

M

MACHIAVEL, fameux Ecrivain d'Italie, 14

Magistrature : Son état au XVI. Siécle, 24 *& suiv.* 64. 65. 70. 73 111. 194. 195. 308 *& suiv.* 353 *& suiv.*

Maître (le) premier Président au Parlement de Paris, 112. Ce qu'il répondit en 1560. au Chancelier de l'Hôpital, 132 *& suiv.*

Marcel

Marcel II (le Pape) bien intentionné, vit peu, 138.
Marguerite de Valois, fille du Roi François I, fait élever le Chancelier Olivier, 35. Son caractère; elle veut connoître l'Hôpital, & parle au Roi pour son avancement, &c. 54 & *suiv.* Est mariée au Duc de Savoye, & fait l'Hôpital son Chancelier, 79. Il lui expose les sentimens qui l'animent dans sa retraite, 404. 405
Marie Stuart, niéce des Guises & femme du Roi François II. 96
Marillac, Archevêque de Vienne, 107. Opposé à la persécution des Protestans, &c. 117. 126. 129
Marlorat, Ministre Protestant, au Colloque de Poissy, 236
Milan (la Ville de) est assiégée par les François; l'Hôpital passe à travers l'armée sans être connu, 11
Monluc, Evêque de Valence, opposé à la persécution des Protestans, &c. 117. 125 & *suiv.* 129. 222. 235.

245. Engage la Reine à écrire au Pape une Lettre singuliére, 208. 210.

Monluc, Capitaine : ce que lui écrit le Pape, 282.

Montmorenci (le Connétable de) est éloigné par les Guises, 89. Se joint à eux pour faire la guerre aux Protestans, 273. Commande au Siége du Havre, 299. 300. Chef des Catholiques zélés après la mort du Duc de Guise, 367. Est tué à la Bataille de Saint Denys, 373.

Montmorenci (le Maréchal de) arrête le zéle du Recteur de l'Université de Paris, 268. Signale sa valeur au Siége du Havre, 300

Montpensier (le Prince de) donne des preuves de courage devant le Havre, 300

Morin, Lieutenant Criminel à Paris, donne sa fille en mariage à Michel de l'Hôpital, &c. 23. 38.

Mortier, (du) Conseiller au Parlement, refuse de signer l'Arrêt con-

tre le Prince de Condé, 152
Morvilliers, refuse de succéder à Olivier dans la place de Chancelier, 94. est envoyé par la Reine Catherine de Médicis, pour faire des propositions de paix aux Protestans, 372. On lui donne les Sceaux retirés au Chancelier de l'Hôpital; comment il les reçoit, 396
Morus (Thomas) échauffe les esprits de l'amour des Lettres, 13

N

NANCI, Capitale de Lorraine; Assemblée des Princes Catholiques que l'Espagne y veut faire tenir, 322

O

OLIVIER (le Chancelier) ami de Michel de l'Hôpital; son caractère, 35. Il travaille à avancer son ami, &c. 36 & *suiv.* 48. Est disgracié, 49 & *suiv.* Console l'Hô-

pital dans les traverses qu'il éprouve, &c. 62. 63. 74. 75. Est rappellé, & meurt peu après, 80. Vêcut trop pour sa gloire, 93. 94.

Orléans : on y indique une Assemblée d'Etats, 142. 161 *& suiv.* 175. Ordonnance célébre qui y fut faite, 170.

P

PADOUE : célébrité de ses Ecoles ; Michel de l'Hôpital y étudie, &c. 12. Les Magistrats de cette Ville lui applaudissent, 15

Paul III. (le Pape) intrigue au sujet du Concile de Trente, 41 *& suiv.* 45. Travaille à établir l'Inquisition en France, 101

Paul IV (le Pape) son caractère & ses discours, 138 *& suiv.*

Parlement de Bordeaux : Le Roi Charles IX, y tient un Lit de Justice, & le Chancelier de l'Hôpital y prononce un Discours remarquable, 347 *& suiv.*

Parlement de Paris (le) fait des Remontrances sur l'Edit des Sémestres, &c. 71. Pourquoi le Partage n'a pas duré, 75. Il s'oppose à l'Edit de Romorantin, 106. 113. & au rétablissement d'un Juge Calviniste, 133 134. Ses dispositions par rapport aux Protestans, engagent l'Hôpital à faire publier une Ordonnance d'une maniére extraordinaire; suites de cette affaire, Remontrances, &c. 181 *& suiv.* Il met des conditions à son enregistrement des Lettres au sujet du Légat Cardinal d'Est, 240. Il refuse longtems d'enregistrer l'Edit en faveur des Protestans, &c. 263 *& suiv.* Il déclare criminels les partisans du Prince de Condé, 282. Son mécontentement de l'Edit de pacification, &c. 290. 291. Ses remontrances sur l'Edit de Majorité donné à Rouen, 311 *& suiv.*

Parlement de Rouen: Le Roi Charles IX. s'y fait reconnoître Majeur, &c. 311.

Petrarque, perfectionne la Langue Italienne, 12.
Philbert, Duc de Savoye, épouse Marguerite de Valois, 79. charge son Ambassadeur en France d'y solliciter la réception du Concile de Trente, &c. 321 *& suiv.*
Philippe, Roi de Macédoine : ce que lui dit une femme qui lui demandoit justice, 162
Philippe II. Roi d'Espagne, fait faire de belles promesses au Roi de Navarre, pour l'engager à se déclarer Catholique, 241. *& suiv.* Menace d'entrer en France pour exterminer les Calvinistes, 247. 248. Charge son Ambassadeur d'y solliciter la réception du Concile de Trente, &c. 321 *& suiv.* Envoye le Duc d'Albe à Bayonne pour gagner Catherine de Médicis, &c. 359. 364
Pie IV (le Pape) s'irrite du dessein qu'on avoit en France d'assembler un Concile National, 140 *& suiv.* La Reine Catherine de Médicis lui écrit une Lettre dont il est fort tou-

ché, 210. 215. Il fait reprendre le Concile de Trente, 215. Son mécontentement contre le Chancelier de l'Hôpital, 231. 244. Sa joie de la rupture du Colloque de Poissy, 238. Il acheve de s'indisposer contre l'Hôpital, 266. Il autorise la guerre contre les Protestans de France, 282. Il parle injurieusement de l'Hôpital, qui lui avoit écrit, 296 & *suiv.* Il gagne le Cardinal de Lorraine, 327

Pie V. (le Pape) excite la Guerre contre les Calvinistes, 388

Pierre-Martyr, Ministre Protestant, au Colloque de Poissy, 236

Poissy: On y tient un Colloque ou des Conférences avec les Protestans, 221 & *suiv.* 237

Poyet (le Chancelier) flatte bassement le Roi François I. mais est fortement relevé par du Châtel, 33. 34

Prédicateurs turbulens, 151. 249

Protestans & *Calvinistes*, 41. 82. & *suiv.* 87. Opposent la force à la vio-

silence, 91 *& suiv.* sont allarmés de la nomination de l'Hôpital, qui empêche cependant qu'on les persécute, 98 *& suiv.* 114. 119. *& suiv.* On suspend par un Edit leur punition, 129 *& suiv.* Ils reprennent les armes, 144. Déclaration & Ordonnance en leur faveur, dont le Parlement est mécontent, 180 *& suiv.* Soins du Chancelier de l'Hôpital pour fixer leur sort, 196. Autre Edit à leur sujet, 199. 200. Quelques Auteurs ont cru que les équivoques de Luther & de Calvin pouvoient aider à une espece de réunion, 202. Les principaux des Calvinistes viennent au Colloque de Poissy, &c. 232. 236. L'Hôpital travaille de nouveau à fixer leur sort en France, en y établissant la paix, 249 *& suiv.* Lettres de leurs principaux Ministres, 262. Leur mauvaise conduite donne lieu à la Guerre civile, 269 *& suiv.* Conditions de la paix qui leur est accordée

après la mort du Duc de Guise; ils en sont peu contens, 288 *& suiv.* Ils combattent ensuite avec zéle pour la patrie, 299 *& suiv.* Leurs plaintes contre des Catholiques trop zélés, 328. Edit contre leurs Assemblées nombreuses, &c. 329. Par un effet des intrigues du Duc d'Albe, &c. on se prépare à les exterminer; ils se disposent à la Guerre, 367. Ils veulent se rendre maîtres de la personne du Roi, 368 *& suiv.* Idée que l'Hôpital donne d'eux dans un Mémoire pour la paix, 375 *& suiv.* Leur état après une nouvelle Guerre civile: la paix se fait, & ensuite on les massacre, 415 *& suiv.*

R

ROIS: ce que l'on doit penser, selon du Châtel, de ceux qui ne suivent pas les loix, 33, & selon le Chancelier de l'Hôpital, de ceux qui ne sont pas accessibles à leurs peuples, &c. 164. 165. 383. 384

Rome : l'Hôpital y est pendant quelque tems dans sa jeunesse, Auditeur de Rote, 17. 20
Rouen : le Roi Charles IX. s'y fait reconnoître Majeur au Parlement, 304 *& suiv.*
Ronsard, fameux Poéte, ami de Michel de l'Hôpital, 50

S

SAINT-ANDRÉ (le Maréchal de) se joint au Duc de Guise pour faire la Guerre aux Protestans : son caractère, 273 *& suiv.*
Saint-Denys : Bataille donnée près de cette Ville, entre les Catholiques & les Protestans, 373
Saint-Germain : Assemblées des Etats, & des Grands, qui s'y tiennent, 198. & 250
Sainte-Marthe : jugement très-avantageux qu'il porte des Poésies de l'Hôpital, 407
Salignac (Jean) Théologien du Colloque de Poissy, 235

Salmon, Poëte, ami de l'Hôpital, 30
Sancerre (le Comte de) refuse de signer l'Arrêt contre le Prince de Condé, & parle généreusement au Roi, 152
Scaliger (Joseph) son caractère; jugement injuste qu'il porte des Poésies de l'Hôpital, 409
Synode National; projet d'en assembler un en France, 126. 130 133. 135. 166. Le Pape Pie IV. en est irrité. 140. 141.

T

TANQUEREL, Bachelier de Sorbonne, condamné par les soins du Chancelier de l'Hôpital, pour avoir soutenu les sentimens Ultramontains, 243. 244
Thou (le Président de) informe contre Tanquerel, 244. Est député par le Parlement au sujet de l'Edit en faveur des Protestans, 263. Le Chancelier de l'Hôpital lui écrit sur le Luxe, 334 & *suiv.* lui expose

les sentimens qui le soutenoient dans sa retraite, 397 & *suiv.* 400

Toulouse : l'Hôpital commence à y étudier, & y est inquietté à cause de la retraite de son pere, 7. 10

Tournon (le Cardinal de) ami de Michel de l'Hôpital, 19. 30. Son caractère, 52. Il vient de Rome en France pour s'opposer au Synode National, 141. Son discours au Colloque de Poissy, 229

Trans (le Marquis de) comment traité par le Chancelier de l'Hôpital, 356 & *suiv.*

Trente (le Concile de) est transferé à Bologne : l'Hôpital y est envoyé comme Ambassadeur, 41 & *suiv.* Est rétabli à Trente, puis suspendu, 136 & *suiv.* On le convoque de nouveau, 141. Pourquoi Pie IV. le fit reprendre, 215. Instructions envoyées à l'Ambassadeur de France dans ce Concile, & affaire de sa réception dans le Royaume, 315 & *suiv.* Raisons pour lesquelles l'Hôpital

s'oppose à cette réception, 320. 321. 325.
Tribunaux de Justice : abus qui s'y commettoient, 25 & *suiv.* 64 & *suiv.* 111. 194. 195. 308 & *suiv.* 353 & *suiv.*
Turnebe (le sçavant) ami de l'Hôpital, 39

V

VALENTINOIS (la Duchesse de) Maîtresse du Roi Henri II. fait disgracier le Chancelier Olivier, 49. Son avidité, 58.
Vermilli, Ministre Protestant, au Colloque de Poissy, 236
Vignai, Château près d'Etampes, où l'Hôpital se retira en abandonnant la Cour, 396. Il y meurt, 421. 422.
Warwick (le Comte de) Anglois, est obligé de capituler devant l'armée Françoise, qui vouloit reprendre le Havre, 300

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 6, ligne 10. Baux, *lisez* Bans. P. 20. l. 5. le séjour, *lis.* ce séjour. P. 21. l. pénult. Balina, *lis.* Balna. P. 22. l. 11. *effacez* il. P. 26. l. 11. *reliqua*, lis. *reliquos*; & l. 13. *cepit*, lis. *cæpit*. P. 34. l. 12. & lui marquer, *lis.* & lui marqua. P. 40. l. 7. ce fils *lis.* le fils. P. 51. l. 3. les, *lis.* ces. P. 58. l. 1. avoir, *lis.* concevoir. P. 63. l. 10. vigoureuse, *lis.* rigoureuse. P. 64. l. dern. aux désordres, *lis.* à ces désordres. P. 83. l. 6. que lui offrit, *lis.* qui lui offroit. P. 85. l. 6. furent, *lis.* tombérent. P. 86. l. 10. & de, *lis.* ou de. P. 88. l. 10. faisant, *lis.* faisoit. P. 89. l. 1. *effacez* donc. P. 90. l. 9. embrassent, *lis.* embarrassent. P. 109. l. 15. des, *lis.* de. P. 110. l. 16. le chemin, *lis.* ce chemin. P. 111. l. 2. le Parlement, *lis.* ce Parlement. P. 112. l. 8. au Discours, *lis.* à ce Discours. P. 120. l. 1. Il lui fallut, *lis.* Il eût fallu. P. 132. l. 11. sur les, *lis.* sur de. P. 173. l. 11. les, *lis.* ces. P. 195. l. 5. pourroient, *lis.* pouvoient. P. 202. l. 10. *avant* on, *ne mettez qu'une virgule.* P. 229. l. 1. doux, *lis.* donc. P. 241. l. 15. pour, *lis.* par. P. 282. l. 5. Monlus, *lis.* Monluc. P. 354. l. 11. faire faire, *lis.* faire force. P. 397. l. 15. une carriere, *lis.* ma carriere. P. 400. l. 16. comtemplations, *lis.* occupations. P. 401. l. 16. les hommes m'environnoient, *lis.* les honneurs m'environnoient. P. 403. l. 5. Galcon, *lis.* Galeon. P. 417. *en marge* 1752. *lis.* 1572.